

Jean de Bueil

Le Jouvencel

Texte établi par Léon Lecestre

Paris, Renouard, 1887

Transcription électronique : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>

Sous la responsabilité de : Celine Guillot-Barbance, Alexei Lavrentiev et Serge Heiden [bfm\[at\]ens-lyon.fr](mailto:bfm[at]ens-lyon.fr)

Identifiant du texte : `jouvencel1`

Comment citer ce texte : Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, édité par Léon Lecestre, Paris, Renouard, 1887. Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, dernière révision le 24-9-2013, <http://catalog.bfm-corpus.org/jouvencel1>

Licence :



Texte et suppléments numériques



[13]

PREMIÈRE PARTIE, PROLOGUE.

Au commencement de ce monde, après que Dieu eut créé l'homme et la femme et qu'il eut produit toutes choses pour servir à l'homme et nourrir icellui, ne fut pas longuement la terre en paix. Ainçois commença la guerre, qui est propre ennemye de nature, à regner et avoir entrée entre les prochains parens et freres, comme furent Cayn et Abel ; et proceda ceste guerre à l'occasion d'envie, ainsy qu'il est recité ou livre de Genese ou second chappitre. Par quoy appert evidamment le trouble et le conflict d'icelle mortelle pestillence avoir prins naissance, origine et commencement d'une seule personne et, par succession de temps, avoir pullulé et multiplié ses branches selon l'acrosissement et multiplication de l'humain lignaige. [14] Et pour ce que discord et discension de tout temps ont eu cours es parties du monde, ce n'est point à doubter que, s'ilz ont cessé es aucunes parties de la terre, qu'ilz n'ayent tant plus renfforcé et renouvelé es autres ; pour ce aussy que entre les bons et les mauvais indifferemment la guerre puet avoir cours, combien que celui n'est pas bon ne bien conseillé qui donne occasion de la commencer ; neantmoins celui n'est pas à reprover qui la continue pour son droit garder et deffendre. Et pour ces causes a esté ordonné le très noble et très excellent estat de chevalerie pour conserver, deffendre et garder le pueple en tranquillité, qui communement est le plus grevé par les adversitez de la guerre. Sy ne doivent pas seulement les bons et vaillans chevaliers, cappitaines et souldoyers adrecier et conduire les dures entreprises de batailles par force de bras et multitude de gens, mais aussi par subtilité et bonne prudence, par le moyen desquelles nous lisons en plusieurs histoires, entre autres ou livre des Roix, grant habondance de Phillistiens et estrangiers avoir esté soubmiz, subjuguez et vaincus par le petit pueple d'Israel. Et la cause estoit la bonne discretion et prudence de ceulx qui en avoient la charge, et meismement l'aide de Dieu, qui doit estre mise devant, car à lui en tous [15] mestiers et en tous estas se doit - on principalement adrecier. Si ay proposé à l'aide de Dieu escrire et compiler ung petit traictié narratif, pour donner cueur et voullenté à tous hommes, especiallement à ceulx qui sieuvent les adventures merveilleuses de la guerre, de tousjours bien faire et acroistre leur honneur et hardement de mieulx en mieulx. Et, pour ce que, des ma jeunesse, j'ay sieuvy les armes et frequenté les guerres du très crestien roy de France, mon souverain seigneur, en soustenant sa querelle de tout mon petit povoir, j'ay peu veoir par l'espace de long temps plusieurs et diverses manières de faire que les jeunes et nouveaux venus ne puent pas sçavoir de prime face. Car je puis dire, et en ce disant suis esprouvé, selon les anciens dictateurs, orateurs et historieurs, que la conduite de la guerre est artificieuse et subtile ; par quoy s'i convient gouverner par art et par science, proceder petit à petit, avant que on en ait parfaite congnoissance ; et, combien que l'honneur et perfection que on a par la guerre soit adventureuse, si est elle plus haulte et à moins de dangier d'autrui que nul autre advancement, en



protestant que des autres estas je ne vueil pas mesdire ; car chascun estat est bon, qui le scet conduire. Si ay proposé en oultre de deviser mon livre en trois principales parties selon les trois manières de [16] vivre recitées par le phyllosophe moral, qui sont : monostique, yconomique et pollitique. Et, adfin que je ne procede par termes incongneus, celui est dit avoir charge monostique qui a le gouvernement de soy seullement, et le yconomique est celui qui a regard à soy et à sa famille ; mais les princes, les seigneurs et les cappitaines, qui ont les citez et les grans peuples en gouvernement, ont charge pollitique ; car « poliz » en grec vault autant à dire que pluralité et « icos », gardien, qui est à dire gardien de pluralité. En après, au plaisir de Dieu, en chascune de ces trois principales parties sera la chose distinguée par certains chappitres, comme il apparra plus plainement aux lisans et bien entendans ce present traittié. Sy ay voullu commencer la première partie en faisant mention d'un homme seul, lequel, combien qu'il fut noble homme de lignée, si estoit - il nez très povre et indigent des biens de fortune ; mais, par soy bien gouverner et entretenir, il parvint enfin à ung très grant honneur. Si prie à tous ceulx qui orront ou en la main desquelz [17] pourra venir le dessus dit traictié, qu'il leur plaise le recevoir benignement et l'interpreter au sens meilleur. Requiers aussi pareillement à tous ceulx qui sieuvent de present ou sont disposez de sieuvyr les armes et la guerre, que, s'ilz voient qu'il y ait aucune chose qui leur soit prouffitable, qu'ilz le vueillent prendre en gré ; et, s'il y a chose ennuyeuse et qui leur desplaie, vueillent supplier aux faultes et pardonner à l'acteur. Et, s'aucuns voullotent arguer que je vueil faire de vieil bois nouvelle maison, pour ce que de longtemps ceulx qui ont escript les faiz des Rommains, les Cronicques de France et les autres batailles du temps passé, ont mys suffisamment la manière en escript et la façon de soy gouverner à la guerre, par quoy ne seroit aucun besoing que j'en feisse mention, je respons à cest argument que qui ne cesseroit jamais de renouveler les sciences, si trouveroit - on tousjours quelque chose de nouveau ; respons en oultre que, de jour en jour et de plus en plus, croissent les engins des hommes et renouvellent les manières de faire ; (car, ainsi que le temps se renouvelle, ainsi viennent les nouvelletez ;) et sont trouvés de present plusieurs choses et engins subtilz, desquelz les autres n'avoient point d'usaige ne de congnoissance, par quoy me semble mon oeuvre estre aucunement prouffitable. Et [18] c'est ce que j'ay disposé d'escrire en ce Prologue, pour parvenir et succeder à l'introitte et commencement de ce livre, ainsi qu'il s'ensuyt. Cy fine le Prologue de l'acteur et commence le premier chappitre de ce present livre.

PREMIÈRE PARTIE, CHAPITRE I.

Comment, en ce premier chappitre de la première partie nommée monostique, l'acteur de ce livre se recommande à Dieu et à ses Saints ; et en quel temps fut commencié ce dit livre ; et comme ce dit chevalier, en allant en voyage qu'il avoit neccessairement à faire, passa à saulz - conduit par certain païs moult destruit de guerre, où estoient plusieurs chasteaulx et forteresses de povre



ediffice, entre lesquelz en y avoit deux, l'un nommé Luc et l'autre Verset, de longtemps contraires l'un à l'autre. Ou nom du Pere et du Filz et du Saint - Esperit, de la benoite Vierge Marie, de monseigneur saint Michiel l'angle et de tous angles et archanges, ay commencié ce livre à la gloire de Dieu et doctrine des gens de guerre, ainsi que cy après s'ensieut. Vray est que, ou moys de mars, qui est commencement du printemps, (c'est le moys où les oyseaulx, par la douceur de leurs voix, causent leur son doux et mellodieux parmy les prez, les bois et les forests, qui commencent à verdoier, et toutes choses naturellement se resjouissent et renouvellent par l'amenité [19] et suavité du temps ; les flouettes par l'humeur de la terre eschauffée et reprenant la vigueur de generation procedant des influences du solleil, qui lors sont moderées et attrempées, pour ce que le cercle equinocial est en egalle portion vers orient et vers occident, decorent et embellissent les prez pour adoucir les pasturages aux bestes mues ;) le XXIVe jour d'icellui moys, que la solempnité est celebrée en laquelle fut commencée la conception de Nostre - Seigneur Jhesus - Crist, advint que j'estoie party d'une place, en laquelle j'avoie longuement sejourné, pour aller en voyage necessaire. Et, en passant mon chemin, me trouvay en pays moult desollé et desert, pour tant que longtemps y avoit eu guerre entre les habitans du païs, qui moult estoient povres et en petit nombre ; car, pour vous dire, ce sembloit mieulx receptacles de bestes sauvages qu'il ne sembloit estre habitation de gens. Néanmoins y avoit aucune conversation de menu pueple, ainsi qu'il y a souvent ou plat païs, et aucuns lieux habitez de povres gentilzhommes, c'est assavoir chasteaulx et forteresses, qui pas n'estoient de grant ediffice, mais de povre closture et de vieille façon. Entre lesquelz en estoient deux assis l'un auprès de l'autre et assez semblables en povreté ; mais de tant [20] estoient contraires, que de longtemps avoient esté en guerre et controverse pour tres petite occasion. Car, ainsi que pour les haultes et grandes querelles viennent les grans divisions entre les puissans et riches hommes, semblablement entre les povres s'esmeuvent noises et discensions pour assez pou de chose : car nul ne veult laisser perdre son droit. Or est - il ainsi que, en passant mon chemin que j'avoie entrepris soubz saulf - conduit pour eviter le dangier des ennemys du party dont je tenoie, arrivay à l'un des chasteaulx dessus dis, lequel se nommoit Luc, contraire à l'autre chateau nommé Verset. Certes tous deux estoient mal emparez et tres povrement ediffiez. Si estoit la loge de l'eschaugnette descouverte et moult ventilleuse ; par quoy celui qui faisoit le guet, n'estoit pas bien garanty de tous costez contre le vent. Et semblablement le portier estoit fort subject au chault et au hasle l'esté et l'yver au froit et à la gellée, ainsi que je pavoie appercevoir. La grande povreté que c'estoit de leur fait, seroit bien difficile à racompter, ainsi qu'il est communement de toutes gens de guerre ; car ilz sont nez et ordonnés à paine et travail ; mais leur resconfort est du tout en [21] Dieu, et aussi le hault voulloir et grant couraige qu'ilz ont et desir d'honneur avoir, et la louenge du monde qu'ilz acquièrent avecques le grant plaisir qu'ilz prennent à veoir et à aprendre de jour en jour choses nouvelles, les font joyusement passer leurs souffraittes, dangiers, povretez et disettes qu'ilz ont à cause de la guerre ; car au monde n'est tel plaisir à gens qui ont noble coeur



et la vertu de force et de constance. Mais, pour retourner en notre matière principale, verité est que je m'arrestay au lieu de Luc, pour ce qu'il estoit du party que je tenoie, et aussi pour cause que j'avoie longuement travaillié et avoie besoing de repos ; par quoy je sejourney là par aucuns temps. Et cependant advisay ainsi la manière du gouvernement de la place, ainsi qu'il apperra plus à plain ou second chappitre de ce livre.

PREMIÈRE PARTIE, CHAPPITRE II.

De la forme et manière de vivre des habitans de Luc ; comment le chevalier demoura au dict lieu par aucun temps, pour veoir la conduite des gens de dedens, entre lesquelz estoit ung jeune gentilhomme noble de couraige, lequel, par succession de temps, vint à grant honneur et seigneurie par sa vaillance. Tous hommes, qui ont voullenté de acquerir honneur et gloire par le moyen de la guerre, doivent porter et endurer paciemment la grant paine et durté qu'on y treuve au commencement. Car il est bien divers et semble bien estre très estrange à l'homme [22] nourry mollement et à grans delices, quant il fault commencer à porter le harnois nuyt et jour, jeuner le plus du temps et à recevoir coups et donner, qui sont deux grans poins ; mais l'un est trop plus aisié que l'autre. Neantmoins faut - il mieulx premièrement avoir du malheur que de l'heur, et doit - on prendre en pascience les choses ameres et les diversitez de fortune, qui vuelt parvenir à hault estat. Car cellui ne scet que c'est de doullueur, qui n'a esprouvé et experimenté de l'amertume. Et, tant plus a eu l'homme de adversité, tant plus reçoit à grant joye la prosperité succedant, ainsi qu'il apperra par les fortunes d'un povre jeune gentilhomme, lequel je vey et parlay à lui par plusieurs fois, ou chastel de Luc. Car je sejourney là assez longuement, en attendant aucuns marchans ou marchandes, qui de fois à autre apportoint de l'avoyne à ceulx de la garnison, quant ilz en avoient l'opportunité ; mais ce n'estoit pas tous les jours. Ainçois jeunoient leurs chevaulx le plus du temps ; par quoy ilz estoient vains, chetifz et mesgres. Si estoient les plusieurs defferrez et falloit qu'ilz attendissent le mareschal, qu'ilz n'avoient pas à toutes heures. Et, qui pis est, en avoient si peu que, toutes les fois qu'ilz alloient en une entreprise pour rencontrer leurs ennemys ou pour faire quelque course, ilz menoient tout et n'en laissoient nulz à sejour. Et encores n'estoient - ilz pas [23] trop ne assez ; mais alloient très souvent deux à deux sur ung cheval, et la plupart alloient à pié. Et, pour brief parler, tant d'hommes que de chevaulx, les plusieurs estoient, les uns borgnes et les autres boiteux d'aucun membre, et n'y avoit cellui qui ne portast les enseignes de son mestier. Si estoit en leur compaignie le jeune gentilhomme dont j'ay parlé, qui entre les povres estoit l'un des plus mal habilliés et des plus povrement convayez. Si n'avoit ne cheval ne asne ; ainçois alloit à pié, dont j'avoie grant pitié ; car il avoit très hault et très noble couraige, et estoit tousjours le premier à faire les entreprinses. Si parlay à lui par plusieurs fois, et lui demandoie de ses nouvelles, quant il retournoit de ses entreprinses et Dieu le ramenoit à l'hostel. Très doucement me respondoit, en me racomptant de ses adventures. Et bien povoie appercevoir à ses



parolles qu'il avoit grant fiance en Dieu ; car il conduisoit tout son fait sous la main de Dieu et en son nom ; par quoy Dieu lui aida tellement que puis le vey - je prince et seigneur, et posseder regions et terres en sa main, par le grant sens et vaillance et dilligence de sa personne.

[24]

PREMIÈRE PARTIE, CHAPPITRE III.

Cy parle du commencement et des entreprinses du jeusne homme, de la bonne conduite qu'il avoit, et d'aucuns exemples servans à ce propos. Cellui qui vult parvenir à bonne fin, ne doit pas au commencement trop entreprendre, mais doit proceder par mesure et perseverer en accroissant, ainsi que fist le jeune gentilhomme, dont nous avons parlé. Car premièrement, avant qu'il fust nouvelles de lui, il prinst la hardiesse d'aller seul, fors la compagnie de son paige, en guettant et visitant s'il trouveroit aucun peu d'acquest sur ceulx du party contraire. Si alla et vint tant de fois qu'il conquesta les chièvres de la forteresse de Verset. Mais à tant ne se tint pas : ainçois gaingna la buée dont il fit son jacque ; de quoy ceulx de Verset s'esmerveillerent. Et une fois entre les autres se advisa d'appeler ung autre avecques soy, et approucha si près de Verset, qu'il trouva la vache au cappitaine, qui estoit en pasturage. Si la [25] print et emmena, sans ce que ceulx de Verset y peussent donner aucun remede. Et, quant le cappitaine sceut ceste adventure, il en fut moult doullant ; car sa femme en avoit du lait pour soy nourrir et son enfant. Si se pensa qu'il la failloit rachetter, et manda au jeusne homme qu'il lui ramenast sa vache à saulv - conduit, et il le contenteroit à son plaisir ; qui ainsi le fist ; dont le cappitaine le mercia et lui dit qu'il estoit bon homme et gentil compaignon. Et atant se achemina pour retourner à Luc, et print son chemin par une sente passant au long d'une prairie, où il advisa d'aventure aucuns chevaulx povres, mesgres et farcineux, qu'on avoit mys à la pasture pour guerir plus tost. Sy advisa en soy - meismes qu'il seroit bon de faire une entreprinse pour les avoir ; car, s'il les pouvoit avoir, il iroit desoremaiz à cheval. Et ainsi retourna à Luc et compta ceste adventure à ses compaignons, qui moult l'en priserent. Mais atant me tairay de parler de lui, pour parler de la povreté de ceulx de Verset. Et est assavoir que la forteresse et le cappitaine d'icelle estoient aussi povres ou plus que ceulx de Luc, où me tenoye. Et ne scay ce qu'ilz demandoient l'un à l'autre ; car, combien qu'ilz s'entrefeissent grant guerre, si ne povoient ilz pas conquerer grant avoir l'un sur l'autre ; car c'estoit toute povreté et n'avoient argent ne vivres, sinon très peu, combien qu'il y eust aucuns gentilzhommes bien nobles et de bon lieu et qui avoient de bons parens, que, quant leurs amys leur [26] eussent voullu aider, ilz eussent païé bonne rançon, nonobstant qu'ilz fussent povrement habilliez et qu'ilz eussent de grandes souffraïttes et neccessitez. Mais ilz estoient là mys et ordonnés pour apprendre le mestier de la guerre et pour eulx endurcir au travail ; car on ne puet mieulx apprendre le stille d'aucun mestier que de le frequenter souvent et fuyr les aises du corps, comme trop boire, trop mengier et



trop dormir, et plusieurs autres delices charneulx, qui obfusquent et empeschent tout entendement de prouffiter à apprendre et retenir ce à quoy on est adonné, soit en operation pratique ou en science speculative. Et ce nous est exemple famillier ; car nous voyons evidemment que, aux estudians es ars liberaulx et en phillosophie morale ou naturelle, on baille peu de viandes et de plaisances corporelles ; mais on leur fait prendre paine pour les garder d'affetardir et adherer en oysiveté, qui est marrastre et ennemye de tout bien et de toute bonne oeuvre et de tout labour prouffitable à l'ame et au corps. Et, à ce propos, dit - on en ung commun proverbe que ventre saoul n'a en saveur plaisance. Et certes est - il ainsi de gens de guerre ; car, quant ilz sont en pais plain, gras et fertile de tous biens, ilz oublient l'exercice de la guerre et des armes et convertissent toute prouesse en lascheté et en paresse. Si delessent leurs haults couraiges et les bonnes entreprises qu'ilz [27] ont commencées, pour entendre et vacquer à la charnelle volupté. Mais les povres hommes d'armes, qui ont de la souffraitte et du travail habondamment, sont tousjours prestz à employer leurs corps pour honneur et renommée acquerir ; car on dit communement que la faim chasse le loup hors du bois. Et à ceulx là favorise fortune en la fin de leur labour, et les accroist et les exaulce en une gloire parfaicte en ce monde ; et c'est ce qui doit donner bon couraige aux povres gentilshommes et à tous ceulx qui sieuvent la guerre, de ne soy point esbahir pour les premiers heurs ; car fortune ne favorise jamais du premier coup à ceulx qu'elle ayme ; ainsi comme il appert par une exemple de Charles VIIe, roy de France. Vray est que de mon temps regna en France ung roy très noble, très vertueux et très cherstien, et de qui ses predecesseurs avoient très bien et très loyaument gardée et maintenue la loy nouvelle, ordonnée et instituée par le Filz de Dieu, qui prinst char humaine en la glorieuse Vierge Marie. Cellui roy eut en soy toutes les bonnes taches et haultes virtus, qui doivent estre en prince terrien. Car envers Dieu il estoit très humble, magnifique envers son pueple et liberal à ses serviteurs ; par quoy il acquerit l'amour de Dieu et l'honneur du monde. Neantmoins Dieu et fortune le souffrirent estre desvestu, despouillé et desherité de la pluspart de son royaume, pour esprouver et magnifester sa grant constance et invincible patience. Si fut [28] mené et deduit jusques es extremités de povreté, de indigence et de dangier, au moins selon la grant noblesse et haulte preeminence de sa personne. Si ne veoit - on aucune apparence de recouvrer les pays perdus ; mais, comme prince saige, prudent et ayant la vertu de force, print et reçeut tout en gré, en couvrant et dissimullant son dueil gratuitement, sans provoquer l'yre de Dieu par desespoir ou impatience. Et aussi Cellui qui fait droit à chascun et le quel a puissance sur tous roix, princes et seigneurs, à la parfin de ses douleurs, lui monstra bien evidemment que sa ferme foy lui devoit grandement prouffiter ; car, en pou de temps, il subjuga, vainquit et desconfist ses adversaires, recouvra et remist en sa main les diverses parties de sa terre et seigneurie, qui à tort lui estoient usurpées par ses anciens ennemis, et reintegra sa couronne en si pou de temps que penser d'homme ne le pourroit croire ne entendement concepvoir ou comprendre suffissamment, et tant que j'ose dire et afermer qu'il a desservy les triumphes et



honneurs que presenterent les Rommains à Scipion l’Affricain, quant il rapporta la victoire de ceulx de Cartaige. Car cellui roy mist premièrement en subjection toute l’Isle - de - France ; puis après, à la requeste de ses ennemys, fist treves avecques eulx. Mais ilz semblèrent le scorpion, qui fiert et navre de sa queue ; car ilz rompirent desloyaument les treves. Par quoy en bien briefve saison [29] il recouvra et remist en son obeyssance toute la duchié de Normandie. Si est vray que, durant la prinse de Rouen, fut donné ung assault à la ville sans le sceu du Roy, combien que en la fin du dit assault se trouva si prez qu’il le povoit veoir. Et pour ce eust - il congnoissance de la chose ainsi faicte ; pour quoy bailla assès de raisons, en remonstrant par la raison de la guerre, que ainsi ne devoit estre fait. Neantmoins touteffois, la mercy Dieu ! pou après fut rendue la ville et mise en son obeyssance, et semblablement tout le païs. Et, à celle conqueste, il y eut de belles besongnes et de nobles victoires contre ses ennemys, tant à la bataille de Fourmigny que ailleurs, tant que à la parfin vindrent tous à la mercy du bon roy, comme de leur droicturier et souverain seigneur. Et ne dura ceste conqueste que ung an et ung jour. Tantost après il entreprinst le [30] voyage de Guienne et de Bourdeloiz et, par son bon sens et prudence, à l’aide de Dieu, mist toute Guyenne et le païs appendant en son obeyssance et subjection, sans resistance ou rebellion et sans grant effusion de sang, reservé la ville de Blaye, qui en ce voyage fut prinse de force, et la cité de Bayonne, qui fut assiégée et se rendit par composition. Laquelle conqueste faicte et le Roy party du pays, peu après, les aucuns des habitans d’icellui se rendirent et remirent voullontairement en la main des Anglois, ses anciens ennemis et adversaires. Parquoy de rechief y retourna, et toute son armée. Et en ce second voyage furent plusieurs villes et places prises de force et y eut de grans et merueilleux fais d’armes, tant en la bataille de Chastillon, en laquelle le sire de Talbot, le visconte de l’Isle son filz, le bastard d’Angleterre et plusieurs [31] autres bons chiefs de guerre de leur party furent desconfitz et mys à mort, que ailleurs. Et aproucha icellui seigneur de la ville de Bourdeaulx, où estoient ses ennemis, jusques à Lormont et fut partout où ses gens furent, en donnant coeur et couraige aux chiefz de son armée et à tous ses gens de guerre. Et, pour ce que trop longue chose seroit de reciter et racompter les beaulx faiz de ce bon roy, je delesse le surplus à ceulx qui font les Cronicques de France. Ainsi appert que les diversitez de fortune, que l’homme reçoit en jeunesse, ne le doivent pas desconforter ; mais doit prendre bonne esperance d’avoir des biens en sa vieillesse. Et j’ay recité ceste exemple par manière d’un incident ; si le vueil delesser pour le present et retourner en ma principale matière, en touchant le fait et la conduite du jeune homme, dont dessus est faite mention, et des habitans du chastel de Luc, pour continuer et poursievyr la première partie de ce present traictié. Or est ainsi que nostre homme avoit pourpensé et pourjecté une entreprinse, comme dit est, sur les chevaulx de Verset. Et compta le cas à six ou sept compaignons de la garnison de Luc, et les allia avec soy. Et les mena et guyda si bien de nuyt, qu’il arriva au pré où paissoient les chevaulx ; et tant feirent qu’ilz admenerent et chasserent leur prinse jusques à leur [32] garnyson, où ilz partirent leur butin. Et, pour la bonne



dilligence et conduite de nostre jeune homme, ses compaignons lui donnerent ung cheval hongre qui avoit une grosse jambe derrière. Si estoit - il le meilleur des autres, combien qu'il ne vaulsist gueres. Or il a tant fait qu'il est à cheval, la mercy Dieu ! mais je croy qu'il n'estoit pas trop bien en point ; car son jacquez estoit tout deschiré et desrompu ; toutteffois, au plaisir de Dieu, il sera bien pourveu de tout ce qu'il lui fault.

PREMIÈRE PARTIE, CHAPPITRE IV.

Cy parle du commencement de la renommée et de l'imposition du nom du jeune homme, et semblablement d'aucunes menues subtillitez de guerre. Qui vult acquerir bonne renommée, il doit premièrement faire le pourquoy et soy employer à fais notables sans soy vanter ne hault louer. Car louenge est réputée blasme en la bouche de cellui qui se loue ; mais elle exaulce et poursieut cellui qui ne la desire point. à ce propos pourroye reciter plusieurs exemples que racompte Titus Livius et autres historiographes, d'aucuns nobles hommes du temps passé, qui fuyoient la gloire de ce monde et, en la fuyant, estoient esleuz et ordonnez roix, consulz, senateurs et gouverneurs [33] des citez et peuples subjectz à l'empire de Romme. Mais en ce faisant prolongueroye trop ma matière. Si m'en tairay à tant et retourneray à mon principal, en demonstrent que icellui jeune homme, à coup et soudainement, acquist renom envers le cappitaine de Luc. Car aucuns de ceulx qui avoient esté en sa compaignie en la prinse des chevaulx, vindrent au cappitaine et lui racomptèrent la fourme et la manière dont il les avoit bien guidez et menez à leur entreprinse. Et en y eut ung entre les autres qui lui dist en ma presence : « Certes, cappitaine, le mieulx entreprenant de ceans et le mieulx guydant sept ou huit compaignons, c'est le jeune homme qui her soir nous mena prendre les chevaulx. Il fut si subtil qu'il attendist que la porte fut fermée avant qu'il monstrast ung seul semblant de vouloir partir. Et, quant tout fut fermé, il vint au lieutenant et fist baisser la planche. Puis ysismes dehors à l'heure que la lune rayoit ja clere et serie ; par quoy nous arrivasmes si à point au lieu où estoient les chevaulx, que à celle heure l'obscurité de la nuyt nous prist tellement que à peine voyons l'un l'autre. Si entendismes le guet de Verset parler sur le mur ; et disoient ceulx du guet que la joyeuse de ce mauvais ribault Thommesson lui a fourtraict son paige et ses chevaulx et lui a emporté son argent. Mais je vous assure qu'il nous mena le [34] plus subtillement du monde ; car, depuis que nous partismes de ceans, nous n'entrasmes oncques en grant chemin ; mais allasmes par sentiers non hantez et pou batus de marcheiz de gens. Si passasmes au dessus de la maison de ce bonhomme, qui demeure en la grande lande, où nous rencontrasmes l'autre fois ceulx de Verset, quant il y eut si beau hutin, comme vous scavés. Et, pour éviter l'abbay du petit chien de l'hostel, il prist la petite route ou sentier qui va parmy le bois à main dextre, et oncques ne voullut traverser le gueret ne païs mol, de paour que on ne trovast nostre trace. Mais toujours nous mena le païs dur. Et si ne passasmes oncques haye, qu'il ne demourast derrière pour la relever, s'elle estoit foulée, de doubte que on congneust que nous



eussions passé par là. Et, se nous ouvrions aucune heze, il la refermoit. Toutefois, quant nous eusmes bien cheminé, il nous convint traverser le grant chemin qui arrive à Verset : autrement nous n'eussions point entré où estoient les chevaulx. Mais, quant nous fusmes oultre, il print une espine et ung grant raymeau et le traigna par dessus nostre trace, si que oncques n'y parut. Et tant qu'il nous mist en ung grant buysson du costé de Verset et nous dist que nous ne pouvyons estre descouvers, sinon qu'il ne vensist des chasseurs d'aventure. Et pour ce, à son admonnestement, nous demourasmes embuschés ung jour tout entier jusques à la lune levée. Et, quant nous veismes nostre point, nous prensismes les chevaulx [35] et nous en venismes. Si vous certiffie, cappitaine, qu'il est homme hardy et subtil et prudent en tous ses faiz. Car il vient à chief de toutes ses entreprinses et, s'il avoit du harnois, je croy qu'il feroit merveilles. » Adonc le cappitaine, oyant la prouesse, subillité et bonne dilligence de ce jeune compaignon, si luy donna l'une de ses cuyrasses ; car il en avoit deux ; dont le povre gentilhomme moult grandement le mercya. Et ainsi eut - il cheval et harnois, la mercy Dieu ! dont il fut moult joyeux et lui enforça le couraige de mieulx faire que devant. Après ces choses ouyes, le cappitaine de Luc se advisa de chevaulchier. Si assembla la garnison et furent environ XV chevaulx. Puis partirent du chasteau après porte fermée, ainsi que avoit fait le jeune homme, duquel touche principalement ce present traictié, et tindrent la manière de trayner ung rameau pour couvrir leur tract. Et chevaucherent tant qu'ilz passerent oultre Verset, et arriverent en ung fort buisson, où ilz ordonnerent leur embusche devant l'aube crevant. Si estoit ce buisson entre deux places tenant le party de Verset. Pourquoi firent monter ung homme en ung arbre, pour veoir se riens passoit de l'un à l'autre. Puis ordonnerent deux hommes à garder l'entrée de ce buisson pour les garder d'estre surprins par derrière ; et ainsi passerent la journée jusques au soir. Quant vint le vespre et le solleil commença à esconsser ses rays, pour donner lieu à la clarté de la [36] lune, qui est l'heure que toutes bestes prennent repos et cuident estre en sceurté, dont souvent sont deçuees, ainsi qu'il appert de l'oustarde et d'autres oyseaulx, semblablement aussi de plusieurs reptibles de la terre, qui sont prins et deçez par la fiance de la nuyt, meismement les hommes surprendent l'un l'autre et se font les trahisons et perilleuses entreprinses, lors advint qu'il passa une compaignie de gens de Verset, qui estoient environ vingt chevaulx. Et, quant ceulx de l'embusche les apperçurent, dirent au cappitaine : « Regardez, cappitaine ; veez - là gens. Qu'est - il de faire ? Vous voyez qu'ilz sont en plus grant nombre que nous ne sommes, et seroit grant dangier de les assaillir ; car cellui est fol, qui se presume plus valloir qu'un autre. » - « Ha - a ! dist le cappitaine, n'ayons regard à cela. On ne doit riens presumer de soy ; mais soubz la fiance de Dieu peult - on beaucoup entreprendre ; car il est escript que les grandes victoires ne se font pas tousjours par multitude de gens, mais soubz la crainte de Dieu et en bonne prudence et avecques meure deliberation. Pour lesquelles causes nous avons bel advantaige sur eulx ; car nous sommes advertis de nostre fait, et ilz ne se doubtent de riens. Pour ce je conseille que on les lesse entrer au couvert ; et adonc partirons de nostre



embusche et nous mettrons sur leur train ; ainsi seront avec eulx avant qu'ilz en sachent riens ; et [37] les destrousserons à nostre plaisir, se Dieu plaist. » Lequel conseil fut approuvé de tous et tenu. Et Dieu scet comme nostre jeune homme se porta vaillamment en ceste destrousse ; car la presence de son cappitaine et le don qu'il lui avoit fait de sa cuirasse lui doublerent coeur et hardement de bien faire. Mais, après qu'ilz eurent prins leur proye, ilz s'en retournerent ou chastel de Luc, où j'estoye aux fenestres en les attendant. Si les apperceuz venir ; et, en venant, firent leur avant - garde de cinq hommes, desquelz l'un estoit ung petit plus loin devant les autres pour escouter. Ainsi ne demourerent que dix en la principale route ; et encores de ces dix les deux furent mys derrière, pour guetter que on ne les sieuvyst ; et, en eulx retournant, approucherent le plus pres de Verset qu'ilz peurent ; car ilz se doubtoient bien que on les guetteroit plustost loing que pres. Ainsi passerent leur chemin, tant qu'ilz approucherent de Luc. Et je regarday leur façon et leur contenance. Si apperceu le premier venant, qui hucha le guet en demandant s'ilz avoient riens ouy ; et leur dist qu'ilz feissent habillier et armer ceulx de dedens ; car ses compaignons venoient, qui avoient prins proye. Et lors le guet fist appareillier le residu de la garnison tellement que, quant le cappitaine arriva, ilz saillirent au devant de lui ; et ceulx qui de dehors estoient, se mirent en arroy et vindrent le grant train, les lances sur les cuisses, jusques au bouleverst. De quoy je me esmerveillay moult. Et en ceste façon entrerent dedens [38] la place atout leur proye ; puis soupperent ensemble et firent grant chière. Et, souppant avec eulx, je leur demanday la cause pourquoy ilz estoient saillis en telle manière à recevoir leurs gens ; et ilz me respondirent que c'estoit une des subtiletez de guerre. Car la plus perilleuse heure du jour est à l'entrée de la porte. Après, entre les autres choses, ainsi qu'on devoisoit, je ouys le cappitaine qui dist : « Vraiment nostre Jouvencel a fait merveilles et, s'il vit gueres longuement, il sera bon homme. Je croy que j'ay bien employé ma cuirasse et ne la plains pas. » - « Ha ! cappitaine, dirent les compaignons, nous vous en mercions pour lui. Et, puisque Jouvencel l'avez nommé, desormaiz n'aura autre nom. » Ainsi passa le soir. Et fut dit et recité au Jouvencel que le cappitaine estoit bien content de lui et qu'il auroit si bonne part au butin qu'il en devoit estre content, et lui donneroit ung cheval pour porter son paige ; car il l'avoit bien desservi. De quoy le Jouvencel mercia grandement le cappitaine et les autres. Et toutes ces choses advisay, regarday et retins, et dès lors proposay les rediger par escript pour demonstrer exemple aux autres.

[39]

PREMIÈRE PARTIE, CHAPPITRE V.

Comment le Jouvencel vault aller à la court ; et comment on lui remonstre que l'exercite des armes vault mieulx et qu'il n'y doit point aller. Pour ce que l'appetit de l'homme est insaciable et [40] quiert tousjours choses nouvelles, pourquoy très souvent il est deceu, et meismement par faulte



d'experience, [41] j'ay voulu prendre paine d'escripre et racompter les causes mouvans le Jouvencel, duquel je faiz principale mention, d'aller à la court pour trouver aucun avantaige, et comment l'un de ses compaignons lui remonstre qu'il n'est ja besoing qu'il y aille, en lui baillant raisons et enseignemens contraires à ce. Sy advint que, une fois entre les autres, le Jouvencel, dont j'ay parlé, se trouva en la compaignie d'aucuns ses amys et familiers de la garnyson dont il estoit. Si leur dist en ceste manière : « Mes beaux seigneurs, j'ay tant ouy parler du Roy et de la très grant noblesse de sa court, vraiment je le vueil aller veoir ; si me donnera ung cheval. » à quoy luy respondist l'un de ses compaignons : « Ha - a ! que c'est bien dit ! Voulez - vous ja aller faire la beste ? Ha ! beau sire, puisque vous avez voullenté d'estre homme de guerre et que Dieu vous y a desja donné bon commencement, ne vous vault - il pas mieulx d'estre monté et armé de vostre adventure pour la [42] guerre, et faire tousjours vostre mestier que d'aller à la court presser le Roy ne faire l'ennuyeux après les seigneurs, despendant vostre argent et perdant le temps, comme font plusieurs qui ne sçauroient vivre, si on ne leur donnoit. Et, comme vous scavés assez, on s'ennuye de donner souvent ; et, quant les dons faillent à telz gens, ilz demeurent tous esbahis. Je ne ditz pas que les princes et les grans seigneurs ne puissent avoir des serviteurs et que, lorsqu'ilz sont en leur grace, ilz n'en puissent assez amender et qu'ilz ne facent que saiges de les servir. Mais ceux qui delaissent leur vocacion et qui vont à la cour passer leur temps en oysiveté, sans besoing qu'il en soit, ne sans sçavoir à quel propos ilz y vont, les seigneurs dient, quant ilz les voyent : “ Veez - là tel ; je le congnois bien ; je l'ay autrefois veu. ”

188. « Car les princes sont de telle condicion que, tant plus ilz voient les gens, moins ilz les present. Mais, quant vous sçaurez bien vostre mestier, vous en viverez bien et vous recueilleront les princes voullentiers. Car ilz auront tousjours à faire de vous, tant que vous pourrez baston lever ne porter, pour ce que tousjours est il guerre en quelque païz que ce soit, et ne puent tous ces seigneurs longuement durer en paix. Car, se maintenant l'un est en paix, l'autre est en guerre. Et, se vous voulez dire : je deviendray viel ; je ne dy mye qu'avant que vous le devenez, vous n'y devés penser, et le povez mieulx faire par ce moyen que par autre. Et par ce ne vous attendez point que [43] l'en vous donne, mais pensés une fois donner aux autres ; car vous estes jeune. Et, se vous voullés bien faire aux armes, vous ne poez faillir à parvenir à de trois choses l'une, de quoy les armes payent tousjours leurs souldoyers, c'est assavoir : ou de la mort, ou de vivre povre et honnoré et que chascun parlera de vous et des vostres, dont il sera renommée après vous, comme il a esté de messire Bertran de Clayquin, messire Gadiffer de la Salle et autres bons chevalliers, qui sont mors povres. Mais, puisqu'ilz ne povoient plus vivre, de quoy leur eust servy tresor ? Car tresor ne sert aux hommes, se n'est pour avoir honneur. Et ilz en avoient tant, que on leur faisoit plus d'honneur que aux plus riches hommes du monde. Le tiers point est que, par le moyen des armes, vous povez devenir le plus grand empereur du monde. [44] Et, pour vous dire quant à la mort, aussi tost



peuvent mourir gens de court comme vous, et advient souvent que aussi tost meurt ung autre homme comme ung homme de guerre. Et, au regart de la povreté, je vous dy qu'il est plus de nobles povres pour sieuvyr la court et les bonnes villes qu'il n'est pour sieuvyr la guerre. Et vous dy qu'ilz puent bien parvenir à la mort et à la povreté aussi bien comme vous. Mais à l'honneur ilz ne vous approucheront jamais ne ne gaingneront les grans biens et franchises, comme font les bons hommes d'armes. Car ce qu'ilz gaignent, ilz le tiennent de Dieu et de l'espée, et est franchement leur. Mais l'omme de court est par le contraire ; car il est tousjours soubz la main des commissaires et en dangier ; par quoy ne puet venir à empire comme vous. Des empereurs, des roix et des autres grans princes viennent les biens que les gens de court ont ; par quoy ne les feroient jamais si grans comme eulx - meismes. Mais vous povez avoir et prendre la querelle d'ung prince à autre, qui ne sçaura point le fait d'armes ne l'exercice de la guerre, qui, pour vostre prouesse et notable gouvernement, vous en lessera et remettra du tout la charge, et vous constituera [45] en son lieu, si que vous - meisme serez prince et tendrés la principauté que vous aurez conquestée à l'espée, comme ont fait plusieurs vaillans hommes ou temps passé, et encores de present le conte Francisque, qui tient et posside la duchié de Millan, que par telz moyens il a conquestée. Pour ce, vous pryé, Jouvencel, sieuvez ce que vous avez commencé. Parlons de chevauchier et d'aller à la guerre et nous fions en Dieu et en nous - meismes et laissons appart ceulx qui ne se attendent que aux gratis d'aultruy. » Ces parolles finyes, ung ancien homme, qui là fut entre les autres, lequel sembloit bien avoir veu plusieurs choses et estre experimenté de la court et de la guerre, si commença à parler au Jouvencel, en lui disant et remonstrant plus amplement et en plus grant language ce que le premier avoit dit en brief. Si conforma ses parolles en telle manière : « Certes, Jouvencel, il vous dit vray. Je sçay que c'est que de la court et aussi de la guerre ; et, puisque de la court fault parler et que à la court voullés aller, je vueil faire une distinction sur vostre voullenté selon ma pensée tant seulement. Car, puisque vous estes meu d'aller à la court, ou vous y voulez aller pour acquester aucun don et trouver aucun gratiz, et puis avez entencion de retourner à la guerre, ou vous y voulez demourer de tous pointz. [46] Quant au premier point je vous assure que, se ainsi le faictes, tout ce que vous a dit nostre compaignon vous aviendra, c'est assavoir : mocquerie, perdicion de temps et de peine mal employée. Si y pourrez bien despendre tout le vostre, avant que on vous y donne. Et par ce serez frustré de vostre intencion et vous en retournerez sans rien faire. Et, se ainsi est que y veuillez demourer de tous poins, je dy que vous estes mal conseillié et bien abusé. Car ce n'est pas vostre fait et n'estes pas homme à cela. Et, pour vous desmouvoir, se aucune voullenté en avez, vous vueil dire et touchier en presence aucunes des imperfections, doubtes et corruptions qui se font à la court, et meismement des envyes, merencollies et desplaisirs qu'on y prent, et les causes pourquoy ; et lesquelles choses seront pour le premier point de ma proposition. Secondement ay entencion de declairer et magnifester les haultes vertus, les grans triumphes, la loyauté et le grant courage des gens de guerre, quant ilz



sont bons, avecques les plaisirs, loenges, honneurs et bonne renommée qu'ilz acquièrent en exerçant les armes. Tiercement ay entencion de comparer l'un à l'autre, et de monstrier que l'un puet sans l'autre et non au contraire. Et, ces choses oyés, je croy qu'il ne vous tendra ja d'y aller et que vous demourrés voullentiers à vostre premier estat. Premièrement de dire au long les imperfections, doubtes et corrupcions de la court, pas ne le vueil entreprendre ; car ung jour n'y suffiroit pas. Mais [47] en diray aucunes, c'est assavoir, celles qui principalement servent à nostre matière. Et, pour verité dire, les imperfections y sont si grandes que jamais on n'y puet avoir assez. Et qui pirs est et qui plus traveille l'entendement, c'est que on voit tousjours chose en aultruy que on ne puet avoir en soy ; et ce qui est le plus difficile est le plus désiré. En outre la chose qu'on a longuement désirée, quant on l'a acquise et on y est parvenu, on n'en tient compte, soit honneur, office, dignité ou preeminence ; ainçois desire l'en tousjours aucune autre chose nouvelle. Mais, qui plus est dangereux et pis vault, jamais, ou au moins de longtemps, n'est memoire que aucuns ayent monté en hault estat et grant gouvernement par le moyen de la court, qu'ilz ne soyent deceuz en pou de temps, eulx ou leurs hoirs. Si n'est point parfait ne durable l'avancement qu'on y a et qu'on acquiert par frequenter la court. Plusieurs autres imperfections y a que delaisse pour abregier. Or venons aux doubtes. Quant aux doubtes, il y en a tant que à paine seroit - il possible de les racompter au long ; mais, entre les autres, il y en a trois principaulx et plus à craindre. Le premier si est qu'on doit tousjours doubter la mutacion du voulloir et de l'affection du prince. Car, puisqu'ilz sont hommes comme autres, il est à presupposer qu'ilz sont aucunement muables, especialement pour la diversité et nouvelleté des choses qu'ilz voyent de jour en jour. Et pour ce, quant aucun est entré en leur grace pour aucune bonne propriété qui est en lui, il craint tousjours de [48] perdre celle grace, ou par aucun survenant meilleur que soy, ou par accusacion d'aultruy, ou par adventure, pour ce que le prince sera ennuyé du service, gratuité et plaisance qu'il avoit prins en ceste propriété. Car on dit communement que on s'ennuye d'un pain mangier. L'autre doute est la paour qu'on a de mesprendre. Car, à faire diverses choses et à complaire aux seigneurs, il y a bien manière de y tenir le moyen ; et est plus aisé de desvoyer que de tenir le droit chemin ; et advient souvent que, par cuider complaire, on desplait. Car, se ung homme vult complaire pour estre bon et loyal et dire verité, vous sçavés que verité ne vult pas tousjours estre revellée. Et, se on fait autrement en flattant, favorisant et supportant les voullentez des seigneurs, on se dampne malvaisement et le congnoist bien le prince. Ainsi dechoit - on à la fin et est - on frustré de son entencion ; et la cause si est. Car soubz ung grant prince y a communement plusieurs grans seigneurs, desquelz les voullentez ne sont pas tousjours pareilles, et est bien difficile de complaire longuement à l'un sans desplaire à l'autre. Ainsi ung homme curial, face bien ou face mal, est tousjours en danger. Le tiers point et doute et le plus dangereux est le doute d'envye, qui jamais ne fut bannye de la court des princes, tant ecclésiastiques que terriens et seculliers. Et ceste envye est à craindre en deux manières. Car l'en aura envye sur toy ou tu



l'auras sur aultruy, et aucuneffoiz tout y est. Et je te dy [49] que, se tu as envye sur aultruy, tu seras incessamment lassé et traveillié en l'entendement et n'auras jamais joye tant que tu ayes trouvé façon et moyen de lui nuyre ; et, en lui cuidant nuyre, tu nuyras à toy - meismes. Et ainsi est sans comparaison plus perilleux le doubte d'envye que nul des autres et nuyst plus souvent à l'envyeux qu'à l'envyé. Aussi est bien à craindre l'envye d'aultrui. Car, quant tu seras à la court, ou tu feras bien ou tu feras mal. Se tu fais mal, tu te pers et diffames. Se tu fais bien, je te assure que, ainsi que tes biens augmenteront, ainsi croistront les envyes encontre toi, et auras des envyeux sans nombre. Car, de tant que tu feras mieulx tes besongnes, tant plus aura l'en envye sur toy. Des autres doubtes y a assez ; mais pour cause de briefté je les tairay pour le present et viendray à parler des corrupcions qui chargent l'ame et l'honneur de l'homme et sont pires que larrecin. Et, pour le monstrar, je dy ainsi que l'homme de court puet estre corrompu en deux manières : ou en soy - meismes ou en autrui. Et est dit celui corrompu en soi - meismes, qui sueffre ou fait aucune chose injustement ou contre raison, ou pour avoir argent, ou pour dons et presens, ou pour amys, en baillant faulx à entendre au prince, en detenant de son avoir ou de celui de ses subjectz ; et, pour conclurre, en toutes les manières que on y puet avoir aucun prouffit, on est corrompu en soy - meismes. Mais je appelle estre corrompu en autrui, quant on congnoist les choses dessus dictes estre en aucun son semblable ou plus grant ou moindre, puisque on a [50] administracion et comunicacion d'office avecques lui, et que on le sueffre ou tollere sans le magnifester et sans en advertir le prince. Se n'est - il que celui ne craingne d'accuser ung autre pour ce que tantost on dira qu'il le fait pour envye ou pour hayne, ou pour faire le bon varlet. Et vous scavez que celui qui met le pié au devant de son compaignon pour le faire cheoir se met en dangier de tomber soy - meismes. Et, pour le faire brief, on y a tousjours aucun desplaisir ou aucune merencollie. Or advisez doncques, Jouvencel, que c'est que de sieuvre la court, qui n'y a bon pié et grant fondement. Et, s'il vous plaist escouter et entendre ung pou, je viendray au second point qui touchera les haultes virtus, les grans triumphes, la loyaulté et grant courage des gens de guerre, quant ilz sont bons. Et vous diray aucuns exemples à ce propos par manière de collacion. Les anciennes servitudes, ainsi que racomptent aucuns jurisconsulz, ont prins naissance et commencement par les batailles, victoires et triumphes des anciens guerroyers. Car il estoit de coustume, tant en Asie, comme en Auffricque et en Europe, que ceulx qui estoient vaincus et subjuguez, estoient reddigiez et mys en perpetuelle servitude. Et semblablement les victoriens conservoient leur franchise et acqueroient dominacion sur autrui. Mais, pour descendre à mon principal, toute empire et toute [51] seigneurie a prins son commencement de guerre. Et, à ce propos, pourroie reciter ung exemple qui est ou premier livre des Roix : comment les Juyfz, à cause de la guerre qu'ilz avoient contre les estrangiers, prièrent à Dieu qu'il leur donnast ung roy pour les gouverner, conduire, preserver et garder contre leurs ennemys. Et Dieu leur bailla pour roy et pour seigneur Saul, qui estoit povre homme et de bas estat. Si sachiés que Dieu ne le haussa pas si hault



qu'il n'eust en soy de grans virtus. David aussi semblablement, qui estoit povre enfant gardant les brebis de son pere, par la voullenté de Dieu et par sa prouesse, il fut ordonné roy et gouverneur après Saul. Et, par son bon sens et prudence, avec la grant conduite qu'il avoit en armes, il conquesta le bon nom de preux et est au nombre des IX preux. Si puis dire, comme les anciens, que les haultes virtus et grans perfections ont esté trouvées es gens de guerre, comme la vertu de force et constance et aussi de charité. Premièrement la vertu de force, en tant que plusieurs ont esté qui aymoient mieulx mourir en combatant que fuyr à leur deshonneur. N'est - ce pas grant constance de voulloir plustost mourir vaillamment que faire faulte, comme fist Barbasain le bon chevallier ? Et qui puet estre plus grant charité que [52] mettre son corps et sa vye à abandon, pour garantir aultruy, comme font les vaillans hommes d'armes qui se mettent en dangier de jour en jour pour garder le droit de leur seigneur et préserver le menu pueple de toute tribulacion et de l'invasion des ennemys ? Pareillement la grant foy et bonne esperance des pers de France, qui moururent es plains de Roncevaux durant le regne de Charles - le - grant pour soustenir la foy crestienne, laquelle estoit moult traveilliée des infidelles, en esperance d'acquérir l'amour de Dieu et la gloire du paradis. Quant à moy, je croy qu'on va plus à la court pour l'amour de la croix d'or ou d'argent que pour l'amour de celle de boys de cedre, de cyprez ou de sapin ou d'autre croix, où Dieu souffrit mort. Croiez doncques, Jouvencel, que moult y a de virtus et de grans perfections en ceulx qui sieuvent la guerre. En après vous vueil parler des grans triumphes que l'homme acquiert pour sieuvyr les armes. Les exemples de ceulx du temps passé suffiroient à demonstrier que tout l'honneur du monde est venu par conquerir et guerroyer. Et jamais on ne conquiert sans faire guerre. J'ay ouy reciter aux clers [53] que anciennement la seigneurie des Rommains estoit renouvellee par chascun an et baillée à deux consuls. Mais, après que Julles Cesar retourna des parties de France et d'oultre les Alpes, les Rommains, à l'amonnestement du grant Pompée, lui reffuserent les honneurs et les triumphes appartenant à lui à cause des belles conquestes qu'il avoit faittes, dont il leur prinst si mallement que pour ceste cause en fut faite grande et horrible destruction es champs de Thessaille. Si n'est point memoire que, puis ceste bataille merveilleuse entre lui et Pompée, son gendre, advint ou siècle aussi grant effusion de sang et aussi terrible desconffiture de lignaige humain pour uneffois. Et en mesprint si mallement audit Pompée, pour ce qu'il avoit suggeré ce refus, qu'il en perdit, non pas seulement les grans honneurs et la preeminence qu'il avoit à Romme, mais aussi la vie piteusement, comme l'en treuve plus ad plain en Julius Celssus. Et à cause de ceste victoire Julius Cesar osta le consulat de Romme et en fist empire. Si fut empereur tout son vivant. Ainsi appert que par la guerre maintenir et sieuvyr, quant mestier en est, on parvient en très hault honneur et acquiert - on les grans triumphes et les grans seigneuries, et les choses ainsi conquises demeurent en plus grant sceurté et sont de plus de durée que ce qui est acquis au service des princes et des seigneurs. Et de là vint le proverbe qui dit : Service de seigneur n'est pas heritaige. Au surplus reste de reciter la loyauté et grant [54] couraige



des gens de guerre ; car ilz sont loyaulx et vont le plain chemin sans decevoir l'un l'autre et communément n'ont point leurs pensées à dissimulations, fraudes et cavillations, comment ont les gens de court, qui souvent usent de ce mestier. Mais neantmoins faut - il qu'il en soit et en est de bons et de notables hommes et qui s'i scevent bien gouverner. Car les ungs sont clers, les autres y ont esté nourris et sont à cela ordonnez. Et si ne vuela pas dire qu'il n'y ait preudes hommes et de bonnes gens à la court et qu'il ne faille que les princes soient servis. Mais je vueil maintenir que vostre mestier est le meilleur, puisque vous le sçavez bien faire et que c'est vostre vocation. Mais chascun n'y est pas convocqué comme vous estes. Et, pour donner fin à mon language, je vueil maintenant comparoir la court à la guerre en bien briefves parolles. Ainsi comme a dit nostre compaignon qui a parlé avant moy, les malheurtez qu'on puet avoir à la guerre, peut - on aussi bien avoir par sieuvir la court, et des autres encores plus largement, comme povreté, paine, travail, estre mal couchié, mal repeu, mal logié et souventeffois pour tous services et bienfais en la fin desherité, quant on ne s'i scet conduire et qu'on vult plus faire et plus entreprendre qu'il n'appartient. Et si vient - on aussi bien aucuneffois à la court à la mort et à la destruction du corps, comme on fait par armes. Mais jamais n'y acquiert - on les biens, les honneurs et les grans renommées qui viennent en pou de temps par sieuvir les armes. [55] Et en oultre les roix et les princes se puent mieulx passer de gens de court que de ceulx de la guerre. Car, quant ilz voudroient muer leurs officiers, ilz en trouveroient assez d'autres. Mais, s'ilz muoient ou changeoient les bons hommes d'armes et bons champions, ilz n'en trouveroient pas tousjours d'autres à leur plaisir aussi vaillans, aussi preux et aussi hardis pour remettre en leurs lieux. Par quoy je concluz que mieulx vault nostre mestier et est mieulx convenable, meismement à gens de vostre estat et du mien, que d'aller baguenaulder à la court et regarder qui a les plus belles pointes, les plus gros bourreletz ou le chapeau le plus pelé à la façon de maintenant. Et si je dy en oultre qu'il ne fut oncques empereur, roy ne prince qui ne l'ait esté premièrement par la voullenté de Dieu et après par la vertu et prouesse des armes, à quoy oncques homme de court ne parvint, comme j'ay dit devant. Et, pour venir à la povreté, à quoy tout homme puet venir, empereurs, roix, ducz, ne princes et gens de tous estas par la voullenté de Dieu (car il est le maistre et puet faire povres et riches, quant il lui plaist) ; se c'est son plaisir que tuournes en povreté et mendicité, tant de ton corps comme de tes biens, et tu as esté homme de court, chacun dira : " Veez - là ce mengeur de soupes et humeur de brouetz de court ! Te souvient - il bien que quant nous allions devers lui, il ne tenoit compte de nous et ne nous daignoit salluer ? Et toy, qui estoies son [56] cousin, il avoit honte te veoir et te salluer. Ce n'est que ung flatteur et ung menteur. Lessés - le aller. Honny soit - il qui de lui tendra compte ! " Et vela tout le compte qu'on en tendra ; ne de bien qu'il ait fait, jamais ne sera loué. Mais, au regard de l'homme d'armes, il est tout au contraire. Car, s'il a esté bon, chascun le plaint et l'invite - l'en à disner et à soupper et lui tenir compaignie. Et chacun dit de lui en derrière : " Ha ! le bon homme, qui a si bien servi le Roy et le royaume ! C'est grant pitié qu'il ait



necessité. » Tous le secourrent et lui donnent du leur. Et, s'ainsi estoit qu'il ne eust riens en ce monde, au moins meurt - il en grant et hault honneur pour lui et pour les siens ; et chascun se tient tenu à lui. Aussi est - ce grant chose que d'exposer son corps à la mort pour le bien d'autrui. » Par ces paroles fut le Jouvencel desmeu de son propoz en respondant à cellui devant qu'il disoit bien et qu'il estoit d'accord de faire desoresmais par leur bon conseil et appointment ; et ainsi se departirent. Et est terminée la première partie de ce livre, qui traicte principalement du gouvernement du Jouvencel en ce qui touche sa personne en matière de guerre, avecques les autres pointz servans à la matière.

[57]

SECONDE PARTIE, PROLOGUE.

S'ensuit le Prologue du second livre qui traicte en brief langage la substance de yconomique. La première partie de ce present traictié suffisamment deduite et déterminée, en laquelle est déterminé et touché le gouvernement du Jouvencel, en tant qu'il concerne sa personne tant seulement et de ses compaignons, sans avoir auctorité sur autres ne charge de conduite de gens, il nous fault venir à la seconde partie, qui touchera et traictera le gouvernement yconomique, qui represente l'estat moyen et est voye de parvenir du petit estat au grant. Et ceste partie sera plus grant et plus difficile que la première pour deux causes principales : la première, pour ce que par naturelle industrie tous hommes, et mesmement les bestes, sont inclinés à leur utilité et singulier prouffit et appetent naturellement leur perfection et, comme dit le Philosophe ou livre de Generation et corrupcion des choses naturelles, de leur propre condition scevent et sentent ce qui leur est utile et aussi ce qui leur est contraire ; par quoy n'ont besoin de si grant [58] instruction. Mais, à regir et gouverner soy et aultruy et avoir charge et auctorité sur multitude, est requise grant congnoissance et deduction de raison. Car, pour parfaitement gouverner, fault cognoistre la chose dont on a le gouvernement, et la nature d'icelle, soit beste ou homme. Pour ce est - il que le corbeau, après qu'il a pullullé et que les petis corbins sont nez, voyant qu'ilz ne sont pas semblables à lui (car ilz ne sont pas encores revestus de leurs penes ne n'ont nulle coulleur noire comme luy ;) doubtant qu'ilz ne soient procedez d'autre oyseau que de soy, les delaisse et habandonne jusques au huitiesme jour et n'ont autre subtentacion ou nourriture que de l'air. Mais, après qu'ilz sont emplumez et il les congnoist estre ses semblables, il les nourrist et devient curieux de leur gouvernement plus que nul autre oyseau. Pareillement cellui qui a la charge et administracion de gens ou de bestes, doit savoir et apprendre leur condicion avant que soy en entremettre. Et ceste chose ne puet mieulx estre esprovée que par estre premièrement en l'estat particullier et en comunicacion ou en compaignie des moindres ou esgaulx à soy. Pour ceste cause voit - on communement les gens de bas et de petit estat, quant ilz ont grant sens naturel et hault



entendement, venir à bonne perfection. Car, s'ilz sont saiges en communicant et conversant avec leurs semblables et avec autres gens, ilz pevent apprendre et congnoistre leur condicion ; et pour ce viennent à la congnoissance du gouvernement d'autruy, et ainsi sont prins et esleuz pour estre par dessus les autres. En ceste matière faisoient anciennement les Rommains et constituoient les gouverneurs et administrateurs de la chose publicque [59] selon la mutacion des trois estaz. Ainsi le font encores ceulx de Florence, de Jennes et d'autres marches de Lombardie. En ce mesmes, nous voyons en France que souventeffois les serviteurs, pour avoir charge et administracion soubz la main de leurs maistres, parviennent en grans estas. Et aussi entre les bons hommes d'armes et gens congnoissans la guerre, quant aucun a longuement porté le harnois soubz la conduite d'aucun cappitaine et qu'il a le sens et subtilité d'experimenter les condicions de ses compaignons, et comment ilz se veullent entretenir, il parvient après à estre cappitaine et avoir la charge et conduite des autres ; et certes ce sont les plus dextres et qui mieulx se y treuvent. Si me semble que les grans seigneurs et gentilzhommes, quant ilz vuellent applicquer leurs enffans à la guerre, ne doivent point avoir honte de les mettre au commencement soubz la main et conduite d'aucun bon cappitaine, sans leur bailler estat ne serviteur, par quoy ilz se puissent trop tost congnoistre. Et, quant on le fait ainsi et qu'ilz ont esprouvé les durs faiz, la pesanteur et le travail de la guerre et ilz parviennent à avoir charge et gouvernement d'autres, ilz les scevent mieulx entretenir et congnoissent plus parfaitement l'usage de la guerre. à ceste cause avoient tous les parens et amys du Jouvencel mys icellui en la conquete et exercite des armes pour estre apprentis et lui laissoient avoir plusieurs souffraites comme aux autres. Et certes il n'y perdit pas [60] son temps ; car il fut très bon escollier en sa science et n'estoit point endormy ; mais nuyt et jour veilloit et traveilloit pour faire aucune belle entreprinse, ainsi qu'il est apparu par cy - devant et pourra cy - après plus amplement apparoir. La seconde cause pourquoy ceste partie est plus longue et difficile que la première, est que en icelle sont declairez pluseurs choses longues et plus difficiles que en la première. Si est ainsi que les oeuvres prennent difficulté suivant la matière. Ainsi vueil mettre fin à ce Prologue, pour descendre et retourner à la matière principale, ainsi qu'il apperra en poursievant le texte de ce present livre.

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE I.

Cy commence la seconde partie de ce livre, en laquelle est touchié le gouvernement du Jouvencel en l'estat moyen, nommé yconomique ; et comment le Jouvencel, ja considerans sa bonne fortune, proposa faire une course sur ses ennemys et demanda congé et gens au cappitaine de Luc, lequel à grant difficulté les lui octroya. Vertu et aussi bienfait sont de telle nature que, tant plus homme les poursieut et s'i met avant, tant plus attrait son couraige à perseverer tousjours de [61] bien en mieux. Et, pour ce que le Jouvencel, en son premier estat et en la compaignie de pluseurs povres hommes de guerre, avoit bien fait son devoir, c'est assavoir, acquis honneur et loenge et prouffité



grandement à ceulx de son païs, de plus en plus croist sa hardiesse et s'efforce de faire entreprinses pour augmenter son loz et accroistre son couraige. Si lui souvint des chevaux de ses adversaires qu'il avoit aidé à prendre, et du service qu'il a fait au cappitaine. Si lui dit ainsi en la presence de ses compaignons : « Certes, cappitaine, quant il me souvient de l'autre jour que nous chevalchames et destroussames les autres, je vouldroye que nous feussions allé quatre ou cinq lieues plus avant. Car je croy que nous eussions bien besongné et que Dieu nous eust envoyé aucune bonne adventure. »

352. - « Comment dya ! dist le cappitaine, ne besongnastes vous pas bien ? Par saint Jacques ! il nous doit bien suffire de ce que nous en feismes ; car on n'eust peu passer outre ne aller plus avant sans avoir esté descouvert pour les fortes garnysons et grans gardes qui sont sur le païs. » - « Or advant, dit le Jouvencel, si je treuve homme qui me vueille sieuvyr, j'en auray une verte. Aussi dit - on que quiconques n'en cueulle des vertes, il n'en mangera pas de meures. » à ces parolles s'accordent ses compaignons d'aller avec lui, pourveu que ce soit le plaisir du cappitaine. Et le Jouvencel vient à lui, lui prier qu'il en soit content ; lequel de prime face lui en fait ung pou de difficulté, en lui disant : « Ha ! Jouvencel, je vois bien que c'est, il vous est adviz que pour vingt chevaux que vous avez destroussiez, que tout le monde soit [62] vostre. Ce n'est pas cela : mais aucuneffoiz tel cuide gagner qui pert. Et là où vous voulez aller, il y a plusieurs dangers et y fault proceder de sens rassiz et avoir grant conduite. Si ne sçavés vous pas encores tous les motz de la messe. Mais je y allasse volentiers, se ne fust que de heure à autre j'attens nouvelles d'une besongne dont nous aurons tous grant joye, se Dieu plaist. Toutefois pour le bon commencement que je voy en vous, j'ai parfaite fiance. Si suis d'accord que prenés XX ou XXV chevaux pour aller à vostre adventure, puisque c'est vostre plaisir. Et je demoureray ceans pour faire le guet, affin que les ennemis ne nous surprennent. » Puis manda les compaignons venir en la chambre du cappitaine secretement ; et ainsi le firent. Et lors leur devisa la forme de leur entreprinse, ainsi qu'elle sera veue en la deduisant ; et ordonna le cappitaine au mareschal, à Gervaise et aux aultres qu'ilz se conduisissent pour ceste nuit sous la main du Jouvencel en luy obeissant comme à soy - meismes. Car il le constituoit et ordonnoit son lieutenant pour ceste entreprinse. Lesquieulx respondirent que aussi feroient - ilz volentiers. Puis se departirent et se parerent jusques au soir et fist chacun mettre à point son habillement.

[63]

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE II.

Comment l'entreprinse du Jouvencel fut rompue à la survenue de ses ennemis. Il advient souvent que, quant on cuyde avoir le bout de ses besongnes, on est au commencement. Et semblablement, quant on cuyde decevoir, on est deçeu. Pour ce dist - on que l'homme propose et Dieu dispose,



ainsi qu'il appert par le Jouvencel, qui cuidoit surprendre ses ennemys ; mais il fut surprins par eulx et mené prisonnyer. [64] Si advint que, la nuyt venue, les compaignons prindrent leur harnois et en la compaignie du Jouvencel vindrent à la porte du chastel et firent abaisier le pont ; et, pour passer plus seurement et à moins de bruyt, estendirent dessus le pont ung fumier qui estoit auprès de la porte. Et lors saillirent et parla le Jouvencel en telle manière : « Il me semble, pour faire nostre entreprinse plus secretement et plus sceurement, il n'est ja mestier d'approcher de maison pour ce voyage. Et, pour ce, seroit bon que on portast de l'avoyne pour les chevaulx ; si repaistront au boys, se besoing est. Semble aussi qu'il nous fault recouvrer le couvert de la forest avant qu'il soit jour et laisser noz voisins à la main dextre sans approcher d'eux de deux grosses lieues ; et me semble que le meilleur chemin est par les Vannaiz. » - « Comment dea ! dist ung de la garnison nommé Gervaise, se vous passez par les Vannaiz, vous ne les eslongnerés pas d'une lieue et demye. Et, se la faulce vieille qui demeure dessoubz le tertre de la montaigne, vous apperçoit venir, incontinent elle yra le dire à Thommesson et serons encusez. » - « Vraiment, dist le Jouvencel, c'est bien advisé. Laissons doncques ce chemin, et prenons la haulte voye par dessus les landes, qui est le plus secq et le moins foullé. Aussi bien on ne nous pourroit [65] veoir ; car il est nuyt. Mais il nous fault faire dilligence. » Adoncq se mirent à chemin et chevaucherent jusques à ung petit champ, qui estoit advironné de buissons, hors de tous chemins et de tous passaiges ; et là se trouverent XXV chevaulx. Si conclurent que le butin seroit à bonne usance ; c'est assavoir que qui plus y travailleroit, plus y prendroit de prouffit ; et fut advisé que, si le butin estoit parti au priz d'une esguillette, chacun s'attendroit à son compaignon, et ainsi n'y auroit celui qui ne vouldist peiner ou soy mettre en dangier pour le gaing. Si furent tous d'accort que ce seroit à bonne usance. Après ordonna le Jouvencel qu'il en yroit quatre devant, Gervaise Nardereau et trois autres, pour ouyr et escouter s'il y avoit aucune embuche sur le pays ; et ces quatre seroient divisez. Car Gervaise et son compaignon iroient devant et les deux autres après [66] environ la longueur d'un ject de pierre. Et pour estre derrière il en ordonna deux et le surplus ou mylieu, qui estoient XIX chevaulx. Et fut ordonné le mareschal à estre tout derrière. Et encores, pour adviser qu'il ne saillist gens entre eulx et ceulx de derrière, le mareschal fist son coustillier tenir environ deux lances derrière lui pour mieulx ouyr s'il lui venoit bruit. Puis parla le Jouvencel et dist : « Or ça, compaignons, vous estes bien ordonnez. Mettez - vous tous à chemin et chevalchez selon vostre ordonnance ; et je iray devant vous la longueur d'une lance ou de deux pour sçavoir s'aucun des quatre qui sont devant, ne revient dire des nouvelles, adfin que je les puisse entendre, et parler plus secretement à eulx. Car j'ai chargié Gervaise de parler à aucuns mes amys qui lui diront bien s'il y a riens de nouvel. Mais l'un des quatre pourroit bien revenir effrayer la compaignie pour neant ; pour ce vueil estre devant adfin de les recevoir, s'aucun d'eulx retourne. » Quant le Jouvencel eut ainsi parlé, ilz se mirent tous à chemin et chevaucherent assez longuement sans rien ouyr. Mais je croy bien que, quant ilz oyoient les fueilles trembler et les arbres bruire, ilz cuidoyent



que l'en les tenist ja par la queue. Si arrestoient souvent en escoutant s'ilz orroyent riens venir ne quelque froissiz ou se l'un des quatre qui alloient devant, retourneroit. Si alloient moult bellement et coyement. Et n'eurent gueres chevauchié en ceste [67] manière que vecy venir le compaignon de Gervaise, qui sembloit bien estre eschauffé et soy estre hasté de retourner. Et dist au Jouvencel : « Sire, je vous certiffie que les ennemys sont passez une très grosse compaignie et s'en vont droit à nostre place. Gervaise vous mande qu'il a trouvé à l'Ormeau - Hullin les gens que vous lui aviez dit, qui lui ont dit et affirmé que ceulx de Crathor et des autres places prouchaines doivent estre passez à la nuyt, tout ainsi qu'il vous sçaura mieulx dire. » - « Or avant, dist le Jouvencel, allez lui dire qu'il retourne et aux deux autres semblablement. Car je vueil que nous parlons ensemble avant que aller plus avant. » Ainsi le retourna querir et l'admaina au Jouvencel. Puis se tirerent hors du chemin et entrèrent en la lande pour tenir leur conseil plus à leur aise. Lors demanda le Jouvencel à Gervaise des nouvelles. Lequel lui respondi qu'il avoit trouvé leurs espies, qui avoient veu leurs adversaires en grant compaignie de gens à pié et à cheval ; et menoient grant foyson de jumens et de chevaulx chargez ; mais ne sçavoient de quoy. « Sans faulte, dist le Jouvencel, à mon advis ce sont eschielles et bateaux de cuyr ; car vous scavez qu'il y a de l'eau en nostre place. » - « Il est vray, dist le mareschal, il fault penser à la retraite et faire dilligence de retourner pour entrer des premiers en nostre place. Car je me doute que ce ribault, de qui tousjours ay eu souspeçon, m'ayt [68] pourchassé quelque trahison. J'en ay mainteffoiz adverty le cappitaine ; mais, pour ce qu'il est ung rapporteur et ung flateur, il en est si affollé qu'il ne m'en vouloit croire. » - « Par ma foy ! dist le Jouvencel, je croy bien que c'est cela. Et, je vous prie, faisons dilligence et advisons comme nous ferons. Vous sçavés que nostre place est close d'eau et n'y a point d'entrée que par la porte, qui est la pire chose du monde en une place de guerre, quant il n'y a que une entrée et une saillie. Et le scevent nos ennemys aussi bien comme nous - meismes. Et croyés qu'ils mettront fortes gardes, adfin que nul n'y puisse entrer. Mais je vous dirai que je feray : je m'en iray devant et trois ou quatre hommes avecques moy et, se je puis, je gagneray le bastardeau et entreray jusques au pié du pal, et là parleray au guet ; ou, se je ne puis mieulx faire, je criray à l'arme sur le bort du fossé et menray si grand bruit que ceulx de la place me orront bien et sçauront bien qu'il y aura gens, s'ilz ne sont bien sours. Vous, mareschal, et vous, Gervaise, vous viendrez avec les compaignons en l'aunoy qui est dessoubz le bout du pré où l'on tire de l'arc, et là me retireray à vous, se je puis, quant j'auray crié à l'arme ; et nous en retournerons par le hault des garennes et viendrons atout nostre trompette faire ung bruit derrière eulx. Ainsi nous leur romprons leur entreprinse. Et puis nous retirerons dans la forest et n'auront plus garde d'eulx ; et si seront nos gens advertiz et leur entreprinse descouverte. [69] Si ne pourront ne par force ne par trahison prendre la place ; mais cuideront estre trompez et trahis. Et certes je n'y voy meilleur conseil ; car nous ne povons entrer dedans, obstant l'eau qui est ou fossé. » Ces choses dictes, le Jouvencel partit, lui cinquiesme, et chargea au mareschal et à Gervaise qu'ilz l'attendissent en l'aunoy. à quoy



ilz respondirent que si feroient ilz, s'ilz n'estoient mors ou prins. Après tira vers la forteresse le plus celeement qu'il peut. Mais touteffois il fut descouvert ; car les escoutes des ennemys le ouyrent bien par le froissis des branches et trepeiz des chevaulx. Si l'allèrent dire à leurs gens, lesquels envoyerent bien vingt hommes à pié. Et ce pendant le Jouvencel et ung des quatre se desarmerent et baillerent leurs chevaux aux trois autres. Puis vindrent sur le bort du fossé, rompirent la haye et, en cuidant approucher au pié du pal, le guet les entendit. Si demanda deux ou trois foys : « Qui est - ce là ? » Et lors les ennemis appercheurent bien que c'estoient ceulx que on leur avoit dit et s'efforcerent de les prendre. Et lors le Jouvencel, doubtant la perte de son capitaine et de la place plus que le dangier de sa personne, si commença à crier : « Alarme ! » et dist au guet que la ville estoit trahye. Par quoy lui et son compaignon furent prins et en grant dangier de leur vye ; car ceux qui les prindrent, les vouldrent tuer pour ce que par eux ils perdoient leur entreprinse. Ainsi appert comme le Jouvencel, qui cuida entreprendre sur ses adversaires et les dommaigier, fut lui - meismes surprins par eulx ; si advint tout au contraire de ce qu'il cuidoit. En telle manière advient [70] souvent à ceulx qui vuellent faire à leurs testes sans croire conseil d'aultrui. Car, comme il appert au commencement de ce present chappitre, le cappitaine du chasteau, qui estoit homme prudent, saige et ancien, eust bien voulu delayer ceste entreprinse. Mais, pour complaire au Jouvencel, qui estoit homme jeune, hardy et ardent à faire la guerre, il s'i accorda, considerant que trop tenir la bride royde aux jeunes gens d'armes ou autres apprentis à quelque mestier ou autre science noble et notable quelle qu'elle soit, leur fait souvent afoyblir et attendrir les coeurs et les fait devenir lasches et songears. Pour ce fault aucuneffois que raison obtempere à la sensualité. Si advient communement que fortune ayde les hardis, comme dit Virgille, et vexacion donne entendement, comme dit le Saige. Par quoy, s'il advient que aucun entreprenant soit surprins et mys en prison, il s'advise mainteffois de plusieurs choses, dont il ne s'aviseroit point, s'il estoit à son aise. Et aussi a il meilleur loysir de songier et penser, s'il puet congnoistre ou appercevoir l'estat de ses ennemys, contempler et bien adviser le lieu où il est et s'il est prenable ou imprenable, et par quelle manière on en pourra venir au - dessus, ainsi que fist le Jouvencel pendant qu'il estoit en prison, comme il apparra plus ad plain cy - après. [71] Mais il faut retourner à nostre première matière. Quant le Jouvencel fut prins, comme dessus est dit, et quant les trois compaignons qui gardoient les chevaulx du Jouvencel et de Jehannin l'archier, eurent ouy le bruit de ceste emprinse, ilz se retrairent en l'aunoy devers le mareschal et lui dirent : « Vrayement, sire, le Jouvencel et Jehannin l'archier sont prins ; mais ilz ont adverty ceulx de la place. Si n'ont garde nos ennemys de la prendre ; car il y a beau bruyt. » - « Vrayement, dist le mareschal, de la prise du Jouvencel suis - je bien doullant. Touteffois mais qu'il ne soit dommaigié du corps, on le raura bien, quoy qu'il couste ; et suys bien joyeux de l'advertissement de nos gens. Or advisons ou surplus qu'il est de faire. » - « Vrayement, dist Gervaise, il fault aller par derrière et faire sonner la trompette, comme il a esté conclud par le Jouvencel. » Lors se acheminerent en très



grant dilligence et vindrent par derrière, ainsi qu'ilz avoient dit, faire un très grant bruyt. Et les ennemys, lors pensans estre trahis, se retrairent et mirent ensemble gens de pié et gens de cheval ou lieu le plus avantageux qu'ilz peurent trouver. Et parla leur cappitaine en disant : « Seurement il y a quelque survenue de gens ycy ou trahison. Je vous prie, attendons le jour avant que marchier plus avant. Car, se nous marchons de nuyt, il faudra peu de gens en cest effroy pour nous rompre et à nous desconfire. Mais, quant le jour sera levé, nous verrons qui nous assauldra et pourront aller plus sceurement. » Ainsi fut conclud et ainsi fut fait ; et, en attendant le jour à venir, qui pas n'estoit loin, questionnerent [72] les ennemys leurs prisonniers, le Jouvencel et son compaignon, et leur demanderent des nouvelles et d'où ilz venoient. Et ilz respondirent qu'ilz venoient de leur adventure et avoient bien senty qu'il y avoit gens entour la place, et pour ceste cause s'estoient retrais dedans les fossés pour advertir le guet et pour garantir leur forteresse. « Comment dea ! dirent les ennemys ; ce n'est pas cela. Nous avons ouy grosses gens derrière nous. Quelz gens sont - ce ? » - « C'est par adventure, dist le Jouvencel, une garnyson de nostre party, qui venoit icy pour chevauchier ou pour faire quelque entreprinse. Mais ilz ont esté aussi esbahis de vous ouyr comme vous avez esté d'eulx. » Adonc le chief de la compaignie lui demanda son nom. Et il lui dist qu'on l'appelloit le Jouvencel par usance ; mais ce n'estoit pas son propre nom. Et, quant ilz l'ouyrent ainsi nommer, l'un de ceulx de la garnison de Verset dist au seigneur qu'il le congnoissoit bien et lui compta la courtoisie qu'il avoit faite au cappitaine de Verset, quant il lui rendit sa vache, ainsi qu'il est contenu en la première partie de ce livre. Puis dist au Jouvencel qu'il comptast la verité aux seigneurs, qui estoient venuz de Crathor, quelz gens c'estoient qu'ilz avoient ouys. à quoy respondit que ce n'estoit autre chose ; car, se ce eussent esté gens puissans pour les combattre, ilz les eussent assaillis, veu le cry qu'ilz avoient fait.

476. « Or ça, dist le cappitaine de Crathor, il vous en fault croire ; mais [73] je vouldroye que vous eussies les fièvres ; car se vous ne fussies venus, nous eussions aujourd'huy prins ceste place. Il nous en fault aller, puisque le jour est levé. » Ainsy s'acheminèrent les ennemys et emmenerent le Jouvencel et Jehannin l'archier, prisonnyers et firent leur ordonnance en ceste manière. Ilz povoient bien estre cent lances et trois cens archiers avec deux cens hommes de pié ou environ. Sy mirent XX lances devant et puis tous les archiers et les gens de pié après et les prisonnyers ; et demourerent quatre vingtz lances pour faire l'arrière - garde. Et c'est une des principales subtiletez de la guerre. Quant l'en est au retour d'aucune entreprinse, on doit tousjours lessier le plus fort derrière pour resister aux survenans et aux empechemens soudains, pendant que les autres se mettroient en arroy, comme firent ceulx de Crathor à ce retour. Car ilz se doubtoient d'estre surprins et ne s'attendoient pas du tout aux parolles du Jouvencel, et pour cause. Car, comme dit Virgille, es vaincus n'a pas grant fiance. Si chevaucherent tant qu'ilz arriverent en la ville de Crathor. Et là furent le Jouvencel et Jehannin l'archier prisonnyers et mis à renchon. Si



demourerent au chasteau à tenir prison par aucun temps. Et c'est la fin de ce present chappitre, qui demonstre evidemment et met en effect le commencement d'icellui.

[74]

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE III.

Comment la delivrance du Jouvencel fut trouvée et d'aucuns exemples servans à ce propos. Aux beneurez et à ceulx qui sont disposés d'avoir du bien de fortune par la souveraine disposition de Dieu, elle baille premièrement des ostacles et des empeschemens plusieurs, afin qu'ilz n'aient occasion d'eulx eslever en orgueil et presumpcion, quant ilz parviennent en grant prosperité, et qu'ilz reconnoissent que tout vient de Dieu et non seulement du bien d'eulx. Par le contraire, elle abuse et adveugle les yeulx de ceulx qu'elle vult en la fin trebucher, par ung peu de bons advenemens et de faincte felicité soudainement acquise et soudainement perdue. Et lors la malheureté leur est plus grievée à porter. Sy aide tousjours Dieu et reconforte ceulx qui sont en tribulation et puent plus enforcer le couraige d'un preudhomme par paine que par aise. Pour ce vouloit Dieu icellui Jouvencel estre prisonnyer et faillir à son entreprinse pour aucunement moderer et actemprer le couraige, corrigier et reffraindre les challeurs de jeunesse. Sy advint que, quant le Jouvencel fut en prison, les nouvelles en vindrent au cappitaine de Luc, qui en fut bien doullant et non sans cause. Et [75] fist asçavoir le cappitaine au Jouvencel qu'il se mist à finance et il trouveroit manière de le ravoier et en bailleroit son seellé. Par quoy icellui Jouvencel se composa avec son maistre et se mist à rençon. Et, pour ce qu'il n'estoit pas grant argentier et qu'il avoit plus applicqué son entente à vaillance que à avarice, par quoy il n'eust pas peu payer grant somme de denyers, il se fist fort de leur baillier ung bon cheval pour sa delivrance. Et sur ce point il envoya Jehannin l'archier, qui estoit avec lui prisonnyer, lequel il plega corps pour corps, pour finer et pourchasser envers son cappitaine la raençon qu'il avoit promise, qui ainsi le fist. - Sy s'en alla à Luc et obtint le seellé de son cappitaine pour la delivrance d'eulx deux, ouquel estoit promis rendre et baillier au seigneur de Crathor ung cheval baiart, qui estoit meilleur et de plus grant pris de tous les chevaulx qui estoient au cappitaine de Luc. Ainsi retourna Jehannin l'archier avec le seellé de son cappitaine et furent tous deux delivrez. Par quoy puet apparoir la fin et conclusion de ce chappitre, en tant qu'il touche la delivrance du Jouvencel. Mais à ce propos puet estre narré ung exemple et recité pour admonestement. Ou temps de Charles le Grant, jadis roy de France et des Rommains, empereur des Allemaignes, après la grant destrousse de Rolland et Olivyer et autres vaillans hommes, en ce temps là ducs, contes, pers et fiefvez de France, qui fut faite es plains de Roncevaux par l'admiral Balligand, qui pour lors occupoit [76] les marches de Cecille et partie des Espaignes, demoura avec le roy dessus dit l'un des douse nommé Ogier, duc de Dannemarche, qui fut l'un des grans hommes et des vaillans dont soit memoire es fais et histoires des anciens



François. Sy servy bien et deuement son droitturier et souverain seigneur. Mais, par envye et à l'instigation d'aucuns qui le desiroient grever et travailler, après ce que Charles le Gros aîné filz du roy, eut occis et tué le filz du dit Ogier, nommé Baudouin, en esbatant et jouant aux eschez, comme racompte l'histoire plus amplement, icellui Ogier, avec le trouble de son filz, fut prins et mys en prison, mais non pas sans grant resistance. Si sont les causes et façons de son emprisonnement contenuz plus au long es livres et cronicques de ses gestes. Neantmoins ceste prison lui tourna puis à grant prouffit, grant honneur et haulte renommée, combien qu'il y fut par l'espace de sept ans. Mais ce pendant son couraige doubla, sa force augmenta et cellui qui le persecuta, eut grandement à faire de son ayde. Si fut delivré et mis hors de prison à son preu et honneur et en lui accordant ce qu'il demandoit. Par quoy puet apparoir comment joye et aise ne puent estre continuelz ; car, si ainsi estoit, ilz desplairoient. On pourroit reciter plusieurs autres histoires d'aucuns nobles, qui, par cas de fortune, ont esté prisonnyers ou temps passé ; mais la grace de Dieu les a visitez. Lesquelz je delaisse pour le present pour venir au très vaillant et courageux Jouvencel, qui, durant sa captivité, n'avoit pas esté esbahy ne deffaillant de couraige ; [77] mais avoit grant esperance d'aucunement soy vengier et avoit pourquis et pourchassé incessamment comme il pourroit dommaiger ses ennemis. Et, pour ce qu'il estoit enfermé en l'une des tours principales de la ville de Crathor, en icelle pourgecta, advisa et ymagina la prinse de la ville, ainsi qu'il est recité ou chappitre ensieuvant. Et par ainsi puet apparoir l'auctorité du proverbe, mys au commencement de ce chappitre, touchant les difficultez que fortune baille et presente à ceulx qu'elle vult pourveoir en la fin. Et en cecy est déterminée la fin de ce present chappitre.

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE IV.

Comment, tantost après la delivrance du Jouvencel, fut la ville de Crathor prinse, et d'aucunes subtilités de guerre servans à ce propos. On dist communement qu'il n'est sens ne adviz que [78] d'homme oyseux, quant il est bien appliqué. Semblablement, quant celui qui est oysif ou sans occupacion, vult songer à mal faire, il puet beaucoup nuyre et estre communeement cause de beaucoup de mauz. Pour ce dist - on que oysiveté est cause de mainz inconveniens. Sy est vray que, quant les deux prisonnyers furent delivrez par le moyen du seellé de leur cappitaine, ilz s'en retournerent en leur place et furent reçeus à grant honneur et joye. Et parla le cappitaine au Jouvencel en telle manière : « Certes, Jouvencel, il me fait bien mal, quant il fault que ces gens - icy aient le bon bayard, sur qui ont esté faites les bonnes entreprinses de ceste place et qui nous a tant aydé à remettre sus. Mais, puisque c'est pour vostre delivrance, je ne le plains pas ; car j'ay espoir que vous nous le vaudrez au double. » - « Vrayement, dist le Jouvencel, je ne peneray de vous faire service, qui vous sera aussy prouffitable ou plus que le cheval. Et, se vous voulés que nous soyons à buttin, je vous diray une chose que j'ay pourgectée sur la ville de Crathor. » - « Or dites, de par



Dieu ! dist le cappitaine, car à cela ne tendroit pas. » Adonc lui compta le Jouvencel comment, durant le temps qu'il avoit esté prisonnier, on l'avoit mys et enfermé tout seul en une grosse tour, en laquelle il avoit bon loysir de regarder, songier et ymaginer. Si y avoit veu et advisé auprès de la porte une grosse tour, qui bouttoit en avant le fossé et faisoit le triangle [79] du mur, de laquelle tour le guet ne pavoit veoir au bas pour ceste cause. « Et pour ce, dist - il, il me semble que par icelle pourriés bien gagner la ville ; car il y a de belles approches par le moyen d'une butte, qui est devant l'arrière fossé ; et, pour venir à la butte, il y a la haye d'un jardin, qui dure jusques à moins d'une lance d'elle. Si faudra traverser et gaingner ceste butte le plus subtilement que l'en pourra. Et, cela fait, je vous meneray jusques au pié de la tour, ce me semble, sans ce que on ne vous voye. Et, se nous avons une fois gaingné le pié de la tour, la place est nostre. Et vous diray comment il est vray que le guet ne voit point le triangle et regarde par une fenestre de l'autre costé. Si les pourrons tenir au collet avant qu'ilz nous apperchoyvent ; car ilz ne nous pourront veoir pour la grosseur de la tour et ne pourront rien ouyr pour le bruit et impetuosité de l'eau d'un mollin qui est de l'autre costé. Après faudra avoir un homme, qui sache jouer d'un bourdon, et une eschelle de corde qui sera debout et qui sera pour tout recouvrer, si celles de boys rompent ; ce qui advient souvent quand on les charge ung pou trop ; et celles de corde ne rompent jamais. » Après ces parolles, respondit le cappitaine qu'il avoit bien dit et qu'il ne restoit que du faire. Et dist au regars des habillemens nécessaires : « J'en ay de bons et tous neufz ; si les feray mettre à point, [80] adfin qu'il n'y ait que redire et feray resserrer les crampons de mes eschelles de bois ; feray noirsir les tronchons et renouveler les roullons tellement qu'ilz ne feront point de bruit. Aussi feray habiller mes tenailles, mes cyseaulx et toutes mes chevilles ; et, s'il y a haye à passer, j'ay des solliers et des treteaulx propres à ce. Mais il fault adviser quelz gens nous finerons et en quel nombre. » - « Par ma foy, dist le Jouvencel, il fault trois cens lances du moins, et aussi ce sera assez. Et, se nous sommes une fois au hault de la tour, nous prendrons le guet et ne le tuerons point ; nous le ferons tousjours parler, comme il a acoustumé. Ainsi homme ne s'apercevra de nostre fait. Et quant l'arrière - guet viendra nous le prendrons sans bruyt, s'il se puet faire. Si nous faillons et il crie à l'arme, si ne seront jamais leurs gens montez à heure que nous n'ayons gaingné la muraille. Puis après gagnerons le portail de devers la ville et devallerons trente ou quarante hommes et laisserons gardes au portail. Sy yrons ouvrir la porte des champs en despit de tout le monde avec nos turquoises, [81] ciseaulx et tenailles. » - « Or ça, dist le Cappitaine, c'est très bien dit et bien advisé. Mais parlons et advisons où nous trouverons nos gens. Premièrement nous trouverons en ceste place de quatre - vingts à cent hommes, tant à pié comme à cheval, et la place gardée : car je feray demourer tous ceulx qui ont acoustumé d'aller au bois ou au labour et garderont la place. Puis enverrons querir Foullières, qui est aux Caves, qui nous amenera quelque soixante hommes. Nous trouverons aussi de gens de païs autres quatre - vingts ou cent hommes, c'est assavoir, Gallebrun, Jehan Hamon et toute leur sieute. Ainsi serons environ deux cens hommes au plus.



Mais ce n'est pas assés. Toutefois, se nous demandons aide à ces grans seigneurs du payz, et il vient à leur congnoissance, se ilz y sont, ilz auront tout l'honneur et le prouffit et nous n'en aurons que la paine et le travail ; pour ce vault mieux qu'ilz n'en sachent riens. Mais nous avons icy près monseigneur de Rocqueton, qui est bon homme, qui nous fournyra bien quelque cent hommes. Si le [82] vault mieux mander et lui donner quelque quartier en la ville, se nous en venons au - dessus. » - « Vrayement, dist le Jouvencel, cappitaine, c'est très bien advisé. Mais il faut que vous determinez le jour que ce sera, avant qu'on le leur voise dire. Si est neccessité que ce soit au jour que la lune ne soit pas plaine, mais qu'on y puisse chevaulcer deux ou trois heures, adfin que nous ne soyons descouvers par les gens du païs. Car ce sont tous villaiges entour. Et me semble que mardy prouchain la lune sera droicement en bon point pour faire nostre emprinse. » - « En bonne foy, dist le cappitaine, il sera mardy la feste des Innocens ; je n'y entreray ja ce jour. Mais mercredy, soit. Si avons six jours d'espace pour assembler nos gens et mettre à point nos besongnes. » Ainsi fut le jour establi entre eulx et conclud que le mercredy seroit l'entreprinse de la ville de Crathor. Et, ces parolles dittes, se departirent jusques au lendemain, qui fut jeudy, et se tira chacun en sa chambre. Le lendemain au matin, parlerent de rechief ensemble le Cappitaine et le Jouvencel, et envoierent certains messaiges à ceulx dont ilz avoient parlé le jour de devant, c'est assavoir, au sire de Rocqueton, Foullières et Gallebrun, leur dire et denuncer l'appointement qu'ilz avoient prins, et en quel lieu ilz se devoient rendre à eulx, et le jour. Si manderent au sire de Roqueton qu'il se rendist à la Vannaiz à jour couchant et qu'il ne venist point devers eulx à Luc, [83] de paour qu'on ne se doubtast d'aucune chose. Manderent aussi à Foullières, à Gallebrun et à Jehan Hamon qu'ilz se rendissent en la Grant - Lande. Et sur ce partirent les messaiges et firent ce qui leur estoit chargé. Puis manda le Cappitaine au Mareschal, à Piètres et à Gervaise Nardereau qu'ilz venissent parler à lui ; ce qu'ilz firent incontinent. Et firent serment au Cappitaine de celer la besogne et de faire ce qu'il leur ordonneroit ; et leur pria qu'ilz tenissent la chose secrette, en leur remonstrant que, soit en paix ou en guerre, c'est une belle chose que d'estre secret et grant recommandacion que de povoir parler de ce qu'on a proposé de faire. Puis leur ordonna que le mercredy au matin s'en allassent à Gervaise atout vingt chevaulx courir jusques à la Vannaiz pour battre le païs, adfin que, s'il y avoit nulz adventuriers sur les champs, qu'ilz s'enfouyissent.

577. « Et par ce moyen ne sera bruit que de vingt chevaulx et nul ne se doubtera de notre entreprinse. Car, sitost que les gens du plat païs sauront vostre venue, ilz se retireront et s'enfuieront. Et ainsi ne pourra estre descouverte la compaignie du sire de Rocqueton ne des autres, qui se doivent rendre mercredy là où nous leur avons mandé. » Puis dist le Cappitaine au Mareschal : « Or avant je vous prie que, le jour venu, vous façiez bonne dilligence et que plus n'en soit parlé jusques au faire, adfin que aucun ne s'en apparçoive. Et le Jouvencel et moy ferons de nostre costé ainsi qu'il appartendra ; et nous en irons si peu de [84] gens de cheval comme nous



sommes avec nos gens de pié. Et ferons porter nos eschielles avec nous et aussi tous les autres habillemens qui nous sont nécessaires, tellement que, se Dieu plaist, nous arriverons en la Grant - Lande environ dix heures au soir. Or allez et vous disposez ; et je penseray en oultre ce qui sera de faire. » Quant ilz eurent ainsi parlé et conclud ce qu'ilz avoient à faire, chacun se retrahit en son logis et n'en fut plus faitte mencion ne parolle tenue jusques à ce que le jour fut venu et que chascun s'appareilla et appresta au mieulx et le plus secretement qu'il peut. Et ce parlant retournerent les messagiers et rapporterent que le seigneur de Rocqueton et les autres, où ilz avoient esté, feroient ainsi que mandé leur estoit et qu'ilz se trouveroient à jour et à heure deue. Quant le mercredy fut venu, le Mareschal et Gervaise partirent au plus matin, ainsi qu'il avoit esté appointié par avant et chevaulcerent tant qu'ilz vindrent à la Vannais, où ilz trouverent le sire de Roqueton, lequel estoit ja arrivé et là attendoit le cappitaine de Luc. Si lui dirent qu'il advertisse le Cappitaine de quatre piétons, qui avoient esté tout le jour sur le chemin et par les boiz, desquelz l'un estoit guyde de leurs adversaires, et atant s'en passerent outre. Puis arriva icellui cappitaine atout ses compaignons, ausquelz ilz dirent ce que le Mareschal leur avoit chargé et comment il avoit advisé qu'il estoit bon d'envoier quelque dix compaignons legiers, qui ne fussent pas chargiez de harnoys pour guetter les carrefours et les grans chemins, adfin que les piétons ne peussent passer pour aller à la ville, sans estre rencontrez [85] et prins des gens dudit mareschal ou d'iceulx dix compaignons. Et lors respondit le Cappitaine que c'estoit bien dit et que leur oppinion estoit très bonne. Puis demanda au sire de Rocqueton et à ses gens s'ilz avoient point veu ne rencontré Foullières, Gallebrun et Jehan Hamon ; lesquelz respondirent que non. Adonc parla le Jouvencel et dist ainsi : « Sceurement, cappitaine, je scay bien qu'ilz arriveront tantost, car ilz le m'ont mandé et fait dire qu'ilz se trouveront en la Grant - Lande, ainsi qu'il leur avoit esté dit. » - « Or ça, dist le Cappitaine, puisqu'ilz sont gens de guerre, ilz scevent bien qu'ilz ont à faire, et se fault attendre à leur promesse. Mais parlons cependant de nostre fait. » - « Vrayement, dist le sire de Roqueton, vous avez bien dit. J'en voullioie aussi parler. Advisons sur nostre butin, se nous gagnons la ville, que Dieu le vueille ! comme nous ferons. Vous scavez que vous m'avez mandé et promis que j'auray ung quartier en la ville et sur ce me avez envoyé vostre seillé. Advisez s'il vous plaist de le tenir ; car tousjours se puet - on repentir devant que la besongne soit commencée, mais après il est trop tard. » - « Ha ! sire, dist le Cappitaine, vrayement de ce que je vous ay fait proumesse, ne vous fault aucunement doubter ; car je suis gentilhomme et ne vouldroie point mentir ma foy ne mon seillé pour riens qu'il soit. Si n'y vueillez plus penser. Mais escoutons se nous orrons point venir les compaignons du plat país ; car il me semble que j'ay ouy un peu de bruyt parmy les hayes. » - « Certes, dist le Jouvencel, vous dittes voir. Aussi me semble qu'il est expedient d'envoier aucun pour sçavoir que [86] c'est. » - « Avant, dist le Cappitaine, allez - y, Jehan l'archier ; et, se ce sont eulx, dittes leur qu'ilz viennent icy eulx trois seullement et qu'ilz laissent leurs gens dedens l'obscur de la forest sans assembler avec nous. » Ainsi s'en partit Jehan l'archier et s'en alla querir Foulliers,



Gallebrun et Jehan Hamon, qui laisserent leurs gens et s'en vindrent parler au Cappitaine. Sy lui demanderent s'ilz avoient riens advisé ; et il leur respondi qu'il avait envoyé le Mareschal et Gervaise atout vingt chevaulx pour batre le païs, comme devant est dit, et qu'ilz lui avoient mandé qu'il envoyast dix hommes legiers de harnoys pour garder et tenir les chemins, adfin que nul ne peust aller en la ville sans estre rencontré, pour ce qu'on lui a dit qu'il y a quatre estradeurs sur le pays. à ces parolles, furent tous d'oppinion qu'on y envoiast dix hommes. Si y fut envoyé Jennyn l'archier, lui dixiesme, pour garder les chemins. Puis dist le Cappitaine à Gallebrun et aux autres : « Il nous semble que vous ne vos gens ne devez point assembler à nous et devés tousjours venir après ; et nous vous mettrons, se Dieu plaist, en lieu où vous besongnerés bien. Mais vous nous baillerez deux dixaines de vos gens, pour vous faire plaisir, adfin qu'il y ait de vos gens à l'entrée. Et monseigneur de Roqueton et moy baillerons au Jouvencel et à Piètres le surplus de nos gens pour fournir l'entrée ; et nous vous attendrons, monseigneur de Roqueton et moy, au Chesne - Huau avec le surplus des gens qui nous [87] demoureront. Et là nous nous yrons mettre en ung beau lieu pour recueillir nos gens, s'ilz faillent, ou pour aller gagner la porte du chastel, se Dieu nous donne la grace et à nos gens qu'ilz la nous puissent ouvrir. » Ainsi chevaucherent le Cappitaine, le sire de Roqueton, le Jouvencel et Piètres jusques au Chesne - Huau ; et là trouverent le mareschal et Gervaise Nardereau à l'eure. Si leur dirent : « Tirez vos brides roiddes ; gardés vos chevaulx de crier. Nous avons envoyé les chevaucheurs, que nous avez mandé, par Jennyn l'archier. Je croy qu'ilz feront si bon guet que ceste nuyt n'entrera riens en la ville qu'ilz n'en sachent bien respondre, se Dieu plaist. » - « Dieu soit loué ! dist le Cappitaine. Il fault mettre nos gens à pié. Sus, Jouvencel, et vous, Piètres, desployez vos bateaulx ; et aussi vous, Gervaise et mareschal. Et que chacun tire sa dixaine à part. Ce sont quatre dizaines. Or ça, monseigneur de Roqueton, mettez à part vos deux dixaines. Et puis les deux dixaines de Foulliers, de Gallebrun et de Jehan Hamon en font huit dixaines, qui vallent quatre - vingts hommes. C'est assès pour gagner la muraille et pour ouvrir la porte, veu les gens qui sont ou chastel. » Ainsi Foulliers, Gallebrun et Jehan Hamon se desmellerent d'avec les autres et fut appointié que le cappitaine et le sire de Roqueton demoureroient au long de la haye, au couvert, couchiez sur les ventres en ung [88] petit arrière fossé, qui estoit derrière celle haye ; et lesserent une garde pour faire marchier après eulx Jehan Hamon, Foulliers et Gallebrun. Et appointerent les faire demourer au bout du champ près d'illec bien celeement. L'ordonnance faite, chacun exploita à faire ce qui lui estoit en charge ; et tous arriverent le plus celéement et le mieulx qu'ilz peurent es lieux qui leur estoient ordonnés. Et, quant le Jouvencel, Piètres et leur compaignie furent à la haye, ilz habillerent leurs tronssons et les eschelles à ceulx qui devoient escheller. Et dist Piètres au Jouvencel : « Il nous fault adviser de trois choses, c'est assavoir, s'il y a eaue ou fossé et quelle parfondeur il y a, ou bourbe qui nuysse à passer. Car en ce cas il faudroit porter des clayes ou fagotz, ou une corde pour atachier à ung gros pal au pié du mur, qui traversera tout le fossé, adfin que nos gens puissent aller selon la



corde et porter leurs tronssons le mieulx et le plus droit qu'ilz pourront. Et aussi, s'il y a point d'eaue, il y a haye à passer ; il faudra porter deux tronssons d'eschelle et ung manteau ou une couverture et la mettre sur la haye ; et, selon la haulteur de ladicte haye, faudra prendre les tronssons et les mettre par dessus le manteau autant d'un costé que d'autre, pour garder que la haye ne chée et qu'elle ne face bruyt ; et aussi, s'il y a plesseys, il nous faudra [89] porter tronssons d'eschelles pour les coucher sur les plesseys ; et nous fault avoir une serpe pour couper toutes espines et ronces, s'il y en a, qu'elles ne nous nuysent. » Sur quoy le Jouvencel dist à Piètres : « J'ay bien tout advisé et scay certainement qu'il n'y a que des espines ou fossé et ne vous fault que vostre serpe. » - « Il fault donc, dist Piètres, que ma première dixaine se mette le ventre contre terre et viennent ainsi jusques à la bute après moy ; et consequamment faittes venir la vostre aussi en ce point. Advisés bien que toutes leurs sallades soient couvertes, adfin qu'elles ne reluysent point, et que nul d'eulx n'approuche l'un de l'autre de la longueur d'une brache, pour paour qu'ilz ne hurtent l'un l'autre, qui est l'une des subtilitez de la guerre, especiallement en eschellement et entreprises secretes. » Quant ilz eurent ainsi parlé, Piètres s'en alla et laissa le Jouvencel. Puis commença à executer ce qu'ilz avoient devisé entre eulx deux, et tellement qu'il gagna la butte ; et de là s'en alla pareillement jusques au pié du fossé ; et là fist seoir les gens de sa dixaine loing d'une lance l'un de l'autre, chacun tenant en sa main son tronsson d'eschelle et autres habillemens pour combatre, qu'ilz avoient atachiés sur leur dos. Et lors s'en alla Piètres jusques au pié du mur, pour en adviser la haulteur et là où il asserroit son eschellement. Et, quant il eut bien advisé son fait, il se fist baillier ses tronssons de main en main, affin que les compagnons ne bougeassent de leurs lieux et ne feissent [90] aucune noise. Et adonc print les tronssons et les assembla, et tant fist qu'il dressa son eschelle au lieu où il avoit advisé. Et print celui qui estoit au plus près de lui et lui bailla une corde pour porter sur la muraille, adfin de tirer les eschielles de cordes ; et le fist Piètres monter et lui dist : « Quant vous serez amont, il vous fault de bons, gros et fors bastons, que vous mettrés au travers des anneaulx de voz eschielles de corde et les ferez traverser et prendre entre deux creneaulx affin de tenir voz eschielles plus ferme. » Et lui commanda Piètres qu'il ne se partist du creneau ou costé de l'eschelle pour ayder à monter les autres, et aussi pour leur monstrier où ilz se tendroient et ce qu'ilz devoient faire. Ainsi monta le compagnon sur la muraille du chastel et atacha les eschelles et fist ainsi que Piètres lui avoit commandé. Et incontinent ledit Piètres, qui estoit au pié de l'eschelle, ne se bougoit pour paour qu'on ne la bougeast point ne qu'on ne la chargast trop et qu'elle ne rompist. Et pareillement nulz des autres ne se mouvoit. Il fist monter le second après ; ainsi les fist monter tous l'un après l'autre. Et incontinent vint le Jouvencel atout sa dixaine, qui pareillement monterent ; et pareillement toutes les autres dixaines. Et cependant que les dixaines montoient, le Jouvencel, avec les deux premières dixaines, qui portoient les grandes turquoises de fer bien acherées, de la longueur de deux piez ou environ, vindrent aux huys du portail, qui estoit sur [91] la muraille du chasteau, et rompirent les serreures, adfin de descendre



en la ville ; et gaigna la porte et entrerent toutes les VIII dizaines dedens le chastel et vindrent rompre l'huys du chastel, qui ouvroit sur les champs. Et, en eulx escriant et menant grant bruyt, commencerent à crier ville gaignée. Et lors le Cappitaine et tous ceulx de l'embuche, qui ouyrent ce grant bruyt, vindrent à la porte, qu'ilz trouverent ouverte, et entrerent dedens ; et là tuerent partie des ennemis et les autres prindrent prisonnyers. Et, quant tout fut dedens, le Jouvencel dist au Cappitaine : « Cappitaine, lessez la porte ; je vueil saillir dedens la ville. » - « Ha ! dist le Cappitaine, Jouvencel, ne vous hastés pas ; car tout le monde yroit maintenant au pillage, et vous ne scavés quelles gens il y a dedens la ville, qui nous pourroient faire quelque desplaisir ou quelque oultraige. Il sera tantost jour ; et puis sauldrons tous ensemble. Si verrons entour nous ; car la nuyt n'a point de honte. Ainsi nous ferons nos choses sceurement. » - « Voire, dist le Jouvencel, mais ilz s'enfuiront ce pendant et perdrons de bons prisonnyers et de bons chevaux. » - « Ha ! dist le Cappitaine, j'ayme mieulx qu'ils s'en voissent que, par faulte de gouvernement, ilz nous jettassent hors de la ville honteusement. » Lors dist chacun : « Vrayement il dist voir. Nous avons beaucoup gaignié d'avoir gaignié ce beau chasteau et ceste belle ville. » Ainsi fut conclud de ne saillir jusques au jour. [92] Quant il fut jour et que chascun vit son compaignon, ilz baisserent le pont du chastel et saillirent en la ville, où ilz ne trouverent aucune resistance, pour ce que ceulx de la ville congnoissoient bien qu'ilz n'auroient nul secours près d'eulx ; et aussi ceulx du chastel sçavoient bien les nouvelles du paiz. Pour ceste cause attendirent la matinée à venir. Car, quant ilz eussent sceu le secours près, ilz fussent saillis dès la nuyt, pour ce que la guerre est telle qu'il fault besongner selon le loysir qu'on a, et le fault prendre aucuneffois froit, aucuneffois chault. Et pour ce c'est l'un des grans pointz de la guerre que de sçavoir la convine de ses ennemis ; et ilz le sçavoient bien ; et à ceste cause attendirent - ilz le jour et gaignerent la ville sans coup ferir, ainsi que avés ouy. Et autrement ilz en eussent joué à quitte et à double. Car, quant à la prise d'une ville, on doibt doubter le pillage sur toutes choses et le ralyement des ennemys ; et pour ceste cause on y a tousjours une establée de gens ensemble qui ne bougent jamais d'un lieu. Ainsi est, Dieu mercy ! la ville gaignée et prinse sans débat. Par quoy appert comme, par le bon adviz du Jouvencel et la prudence qu'il eut, cependant qu'il estoit en prison et qu'il estoit oyseulx et qu'il avoit loysir de penser à lui et à ceulx de son party, ilz sont parvenus à ceste belle conqueste et a conquis et gaigné sur ses ennemys le lieu de sa prison. Et en ce est terminé ce present chappitre.

[93]

SECONDE PARTIE, CHAPITRE V.

De la distribution des logis de la ville de Crathor ; ensemble d'aucunes saillies et rencontres faites par le Jouvencel et ses compaignons. Il est recité communement que, qui a bon commencement, il peut bien dire qu'il a une grande partie de son oeuvre ; mais la perseverance et bonne continuation



acroïst et augmente le bien fait. Sy ne fut pourtant las, content ne assouvy de bien faire le bon Jouvencel de ceste prise. Ainçois voullut et tousjours desira estre à la paine et au travail pour faire nouvelles entreprises. Neantmoins convint premièrement diviser les logis et distribuer à chacun des principaulx son quartier. Si se assemblerent le lendemain tous au logis du Cappitaine, lequel parla devant eulx en ceste manière : « Or ça, beaulx seigneurs, nous avons fait Dieu mercy ! une belle conqueste et ung service au Roy, nostre souverain seigneur, et pourra ceste chose estre bien prouffitable à la chose publicque de ce royaume. Mais il nous faut adviser de trois choses : premièrement à tenir les ungz aux autres ce qui a esté promis et convenancé, et distribuer à chascun sa part des logis, c'est assavoir, à monseigneur de Roqueton son quartier, comme il lui a esté promis ; à chacun des autres comme il sera advisé. Secondement faudra pourveoir à la manière de nous [94] entretenir et soustenir nostre estat le plus gracieusement et honnestement que faire se pourra et sans faire tort à autruy. Tiercement et finalement mettray en termes d'establiir et constituer ung chief qui puisse desoremais porter la paine et le travail de nos entreprises. Car en bonne foy je suis doresnavant viel, usé et lassé et fort debillité pour pourveoir à exercer les armes. Quant au premier point, monseigneur de Roqueton, je vous mercye pour tous les autres de vostre bonne ayde et secours, et aurez en ceste ville, pour vostre part et portion, le quartier du marchié avec la rue tirant à la porte du chastel. Foullières, Gallebrun et Jehan Hamon auront l'autre quartier à dextre devers l'eglise. Et l'autre moitié de la ville demourera au Jouvencel et à moy ; car nous en ferons bien ensemble. Au regart de Gervaise, il aura la charge et office de maistre portier ; et Jehannin l'archier sera clerc du guet. Vous, Mareschal, adfin que point ne faille changer vostre nom et vostre office, serez Mareschal de la ville. Et advisez se vous estes tous contens de cest appointment et s'il vous semble que j'aye bien divisé. » à quoy ilz respondirent tous qu'ilz estoient bien contens de cest appointment et qu'il procedast outre à dire ce qu'il luy plairoit. Par quoy il commença à parler et venir au second point, en disant ainsi : « Beaulx seigneurs, vous sçavez comment, par la grace et voullenté de Dieu, à l'aide de nos armes et à la paine de nostre corps, avons conquise et gaingnée ceste place sur [95] les adversaires de nostre souverain seigneur, le Roy. Et, puisqu'il a pleu à Dieu tant nous avancer, il est expedient et convenable nous y gouverner et entretenir en telle façon et manière que Dieu et le monde soient contens de nous ; c'est assavoir que, premièrement, justice soit gardée entre nous et loyaulté tenue tant à amys que à ennemys, en tant que touche les saulfconduitz et sceuretés, qui seront baillez de par nous ou à nostre assurance, adfin que les marchans et gens de labour puissent aller et venir entour nous sans destourbier. Car, se nous voullions destruire et desrober les marchans et bonnes gens allans et venans en ceste ville ou à l'environ ne ou país, nous destruirions nous - mesmes et mettrions le país à povreté, qui seroit nostre grant dommaige et deshonneur. Et pour ce, s'il plaist au Roy nostre sire nous bailler ordre de vivres ou souldée d'aucun payement pour nous soustenir, nous le servirons en tous ses affaires et obeyrons à ses commandemens, ainsi qu'il appartient et



faire le devons, sans lever ou exiger aucune chose sur les habitans de ce païs icy. Et, s'ainsi est que, pour avoir d'autres affaires ou moyennant le conseil d'aucuns, il soit troublé et desconseillé en manière qu'il ne nous puisse donner provision de payement ou de gaiges, il nous faudra lever de nous - mesmes vivres et finances, tant sur ceulx de nostre obeissance comme sur nos ennemys, [96] le plus raisonnablement que faire se pourra. Et prendrons tribuz et appatissemens sur nos adversaires le plus que nous pourrons ; et, sur ceulx de nostre party, ferons aucune cueillette la moindre et la plus douce que faire se pourra, en leur remonstrant comment par ce moyen nous les soustendrons contre tout le monde et garantirons envers tous ceulx qui riens leur voudront demander. Et ainsi passerons le temps jusques ad ce qu'il plaise au Roy nous faire aucune ordonnance. Et c'est quant au second point, qui est le principal de nostre fait. Advisés se c'est vostre plaisir qu'il soit ainsi comme j'ay parlé. » Adonc respondit le Jouvencel : « Vrayement, cappitaine, vous nous avez moult bien dit, et n'eusse - en pièce advisé ne pourpensé si grans et notables raisons ne telles manières de faire. Et pour ce est belle chose d'ouyr parler les saiges et ceulx qui ont experience. Aussi dit - on que, pour adviser et meurement deliberer, les anciens doivent preferer, et les jeunes gens sont pour bien dilligamment executer. Mais pardonnez moy se j'ay rompu vostre parolle, et vueilliez poursieuvyr et entretenir vostre langaige, lequel, comme il me semble, est à nostre grant prouffit et instruction. » Après que le Jouvencel eut ainsi respondu, le Cappitaine s'appareilla de parachever ce qu'il avoit commencé ; c'est assavoir, de leur dire et declairer le tiers point. Puis leur dist ainsy : « Messesseurs et compaignons, je vous ay dit cy - devant comme je suy ja viel pour traveiller. Aussi est monseigneur de [97] Roqueton ; et nous ne pourrons desoresmais executer les grosses entreprises de guerre. Vous voyez cy le Jouvencel, qui est jeune homme, courageux et bien instruit en armes ; et pour sa presence ne lesseray point à dire verité de ce qu'il m'en semble. Et, se je le loue devant lui, je croy qu'il ne s'en eslevera point en orgueil et presumption ; mais en sera plus humble et courtois. Car il puet bien et doit congnoistre que tous les biens et vertus, qui en lui sont, viennent de Dieu et non d'autre, et, se Dieu vouloit, autant en pourroit - il partir et donner ou mettre en ung autre homme comme en lui. Et, de tant comme Dieu lui a fait plus de grace, en le parfaisant et garnyssant de vertus, il en est plus obligié à le servir, aymer et ensieuvyr ses commandemens. Or est - il certain que, s'il s'enorgueillissoit pour louenge, il feroit contre les commandemens de Dieu ; mais je croy qu'il n'en fera riens. Ainçois en sera plus humble, et encroistra sa force et bonne voullenté ; car ainsi doit faire homme de bon courage. Pour ce ensieuvray et diray tout outre ce qu'il m'en semble. Vous scavés qu'il nous a fort aidés et en toutes nos entreprises a esté cause en partie d'en venir à chief. Vous avés veu et assès congneu comment, en toutes nos besongnes, il s'est vaillamment porté, et povés appercevoir evidamment qu'il sera ung vaillant homme pour ce mestier. Aussi est - il noble homme et de bon lieu extraict. [98] Et pour ce je conseille que nous le façons nostre bras droit et le chief de nostre guerre, en lui baillant l'honneur et les parties, et que nous le conseillons, secourons et servons à



nostre pouvoir. Et c'est en effect ce que j'en avoye proposé de dire quant au tiers point. » Terminées et acomplies les parolles du cappitaine, tout le monde commença à louer et consentir ce qu'il avoit dit, en disant que toutes les trois choses qu'il avoit mys en termes, estoient si bien dictes et pourparlées que on ne pourroit mieulx, et qu'ilz estoient prestz et appareilliez de tenir et ensieuvyr tous ses enseignemens, ainsi qu'il avoit dit et advisé. Et, [99] quant au tiers point, nous semble bien que, pour regir et gouverner, les compaignons n'auront point au monde [100] de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel et que soubz sa conduite voullioient ilz bien estre et demourer, puisque c'estoit le plaisir du cappitaine. Ainsi ordonnerent et constituerent le Jouvencel leur chief et gouverneur et lui promirent de le servir, amer et honorer comme leur chief et à toutes ses entreprises lui aider et secourir diligemment, dont il les mercia moult grandement en leur disant et remonstrant [101] que, se c'estoit leur plaisir, il estoit content de recevoir et prendre ceste charge, non pas comme leur seigneur, mais comme leur ministre et serviteur, en leur priant qu'ilz le vouldissent tousjours bien et loyalement conseiller en supportant les faultes et inadvertances de jeunesse. Et ainsi appert comment il a maintenant charge de gens et gouvernement de cité. Et en ceste manière passerent trois ou quatre jours en faisant grant joye et grant chière ensemble. Après quatre ou cinq jours, vindrent au Jouvencel le Mareschal et Gervaise Nardereau, et lui dirent : « Jouvencel, vous voyez comme le cappitaine et tous nous autres vous avons esleu pour nostre chief. Et, pour l'honneur de vous et de nous, il nous semble que devez vestir desormais parfoys quelque robe honneste et laisser ceste jacquette decouppée et ce petit mantelet, qui est bien fraiz pour ce temps yci. » - « Ha - a ! dist le Jouvencel, ne vous chaille de cela ; l'abit ne fait pas le moyne. Quant à moy, j'aimeroye mieulx à employer l'argent à recouvrer ung archier que à acheter une robe. N'estes - vous pas yci venuz pour aultre chose dire ? Vrayement vous en soulciez beaucoup. Je vous prie, n'en laissez point à dormir. Mais, se vous saviez aucune chose de nouveau touchant la guerre, si la mettez sur le mestier. » - « Certes, dit le Mareschal, nous estions venus yci pour vous remonstrer que, cependant que nous sommes grant compaignie en ceste ville, avant que le bruit soit divulgué et congneu de la prise de ceste ville par le pays, il seroit bon de chevaucher et d'aller [102] à nostre adventure. Car nous pourrons rencontrer aucun qui ne se doute de nous. Et me semble que, quant on a fait une prinse, on ne doit pas pourtant arrester ; mais doit - on tendre à une aultre ; car on peut beaucoup faire avant que les ennemiz et adversaires soient advertiz de leur fait. » - « Sans faulte, dit le Jouvencel, c'est très bien dit. Il nous fault appointer, quant viendra sur le tart, pour partir. Dittes à tous noz gens qu'ilz facent ferrer leurs chevaux, quant il sera heure ; et mettez gardes es portes, qu'ilz ne laissent nully passer après qu'on aura ferré, affin que on ne sache ne qu'il soit nouvelles de nostre partement. Et, quant vous aurez fait, si venez à mon logeiz et amenez avec vous Petit - Thomas, Jehannet et Gaigne - payz. » - « Bien, dit Gervaise, aussi ferons nous. Mais je hay ce ribault Gaigne - payz, pour ce qu'il est si couart. » - « Ne vous chaille, dit le Mareschal ; il est bonne guide et seur, et n'y a petit trou ne



venelle qu'il ne sache ou congnoisse. Mais il ne vous fault pas tenir ne plus fors ne plus foebles pour sa compaignie. Au regard des aultres, ilz sont bonnes gens et hardiz ; mais il ne sçavent pas si bien le payz comme il fait. » - « Or sus ! dit le Jouvencel. C'est du moins [?] Allez faire dilligence de vostre costé et je la feray bonne du mien. Et ne failliez pas à venir à quatre heures. » Et ainsi se despartirent et allerent faire ce qui leur estoit en charge, comme devisé avoient. Et semblablement le Jouvencel parla à ses gens et les fit appareiller. Et, quant quatre heures furent sonnées, le Mareschal [103] et Gervaise vindrent au logeiz du Jouvencel et amenerent Petit - Thomas, Jehannet et Gaigne - payz. Et là conclurent leur fait ; et dit le Mareschal qu'il avoit envoyé deux autres guides devant, qui devoient l'endemain revenir au devant d'eux au bien matin. « Vrayement, dit Petit - Thomas, je les congnoys bien, ilz sont bonnes gens et seurs, et parleront à cest homme que vous savez de tousjours ; car je leur ay enseigné où ilz le trouveront. » - « Adonc, dit le Jouvencel, parlons de nostre partement. » - « Vrayement, dist le Mareschal, il me semble que nous devons ancore annuyt partir à la porte fermant et que chascun repaïsse bien entre cy et là, afin que on puisse chevaucher toute la nuyt jusques au lieu que j'ay dit à noz guides ; et là nous repaïstrons ung peu et, selon ce que noz guides nous diront, nous besongnerons. Il est bon que vous dittes ceste entreprise au Cappitaine, au sire de Rocqueton et à Piètres, affin qu'ilz se donnent garde de la place, tant que nous soions retournés. » - « Il sera fait, dit le Jouvencel. Mais il me semble, Mareschal, que vous devez ancores ennuyt monter le premier à cheval atout dix lances et que vous comptez par nom et par surnom tous ceulx qui sauldront avecques vous, affin que, soubz ombre de vous, ne saille nulz qui puisse aller dire les nouvelles. Et puis mettez gardes à la porte affin que nul ne saille s'il n'est congneu. Et puis monterez sur ceste petite montaigne auprez de l'appendiz aux vignes pour garder qui sauldra. Et ainsi, s'il y avoit aucuns estradeurs, ilz s'enfuïroient et n'auroient point congnoissance [104] de nostre armée ne de nostre chemin. Me semble en oultre que vous devez avoir une des guides avecques vous et l'autre demoura avecques nous et avec l'estandart et la tierce sera avecques Gervaise, qui menera l'avant - garde. Si ne nous assemblerons point jusques au lieu de la repeue, où les deux guides qui sont partis nous doivent trouver. Et, quant au regard de vous, il m'est adviz que devez tousjours chevaucher quelque demy - quart de lieue devant nous. Et mettez deux de voz coustilleurs devant et en laissez trois ou quatre environ vous. Au regard de Gervaise, il me semble qu'il doit ordonner de la ville ceulx qui sauldront avec luy pour demourer derrière, faire l'arrière garde et saillir le derrenier de la porte sans approuchier de nous, lui ne sa compaignie, affin que gens du payz ne aultres ne puissent ouyr. Et ainsi chevaucherons sans arrester jusques au lieu de la repeue. Et, quant le Mareschal y sera arrivé, vous, Gervaise, et moy arresterons ung pou derrière tant qu'il ait repeu. Et, quant il aura repeu, il picquera oultre et yra sur les champs ; et vous et moy repaïstrons ensemble. Ainsi nous serons seurement et ne pourra aucun approuchier de nous sans nostre sceu. » Lors parla Petit - Thomas et dit ainsi : « Vrayement, messeigneurs, il me semble qu'il sera bon de vous teurdre environ de deux



lieues pour eschever et laisser à costé le chasteau d'Escallon ; et tendray [105] bien autre chemin. » - « Saint Jehan ! dit le Jouvencel, c'est bien advisé. Vous estes bon homme. Or ça, ne tenons yci plus de langaige. Faictes ainsi qu'il est deliberé, et vous en allez soupper, affin qu'on parte de bonne heure. Et je m'en voys au chasteau soupper avec le cappitaine et lui diray nostre entreprise. » Ainsi s'en allerent soupper. Et, après qu'ilz eurent souppé, chascun s'appareilla au mieulx qu'il peust. Et puis monterent à cheval, quant l'eure fut venue, et partirent de la ville et chevaucherent en l'ordonnance, ainsi que cy - dessuz a esté pourparlé, jusques au lieu de la repeue. Et là trouva le Mareschal les guides, qui estoient parties le jour devant, et les amena au Jouvencel, qui estoit demouré ung pou arriere, accompagné de Gervaise. Si lui dirent qu'il y avoit ung gros logeis de gens d'armes à bien douze lieues de là, qui ne se doubtoient point du Jouvencel ne de sa compaignie ; et n'estoient de lui nulles nouvelles sur le païs ; mais ilz estoient grosse compaignie et bien armez. « Ne peut chaloir, dist le Jouvencel ; tant plus y en aura, tant plus y aurons de gaing et de proffit, se nous les povons desconfire. Toutefois, se nous povons joindre à eulx, nous ferons beau bruit et les ferons bien esbahiz. » Et puis dit : « Qu'est - il de faire ? Que vous semble ? Repaistrions - nous ? » - « Oy, dit le Mareschal ; vous estes yci en une vallée loing de gens, et ne passe jamais homme par cy, [106] si ce n'est bien d'avanture. Ainsi passerons la nuit en repaissant, et puis, quant le jour sera venu, nous partirons ung peu tart, affin que nous ne puissions arriver sur eulx qu'il ne soit nuyt serrée. Et faudra qu'il soit nuyt, avant que nous approchions d'eulx plus près de demye lieue, adfin que les fourragiers ne nous sentent venir. » Ainsi repeurent le Jouvencel et ses gens tout à leur aise ; et, quant ilz eurent repeu, lors se mirent à chemin, ainsi qu'ilz avoient ordonné, et chevaulcherent tant qu'ilz arriverent en une grande lande, qui estoit loing du grant chemin ; et là firent leur ordonnance. Si prinst et choisit le Jouvencel cent hommes, c'est assavoir, XL hommes d'armes et soixante archiers et dist qu'il iroit arrester devant l'huys du cappitaine, adfin que leurs gens ne se puissent rallier ne retraire devers lui ; puis ordonna à Gervaise et au Mareschal qu'ilz feissent l'execution par les logis et qu'ilz envoyassent des menues gens, comme varletz et autres, faire grant bruyt par deux ou par trois lieux, sans departir les bons combatans d'ensemble. Et vraiment ceste ordonnance me semble bonne ; car souvent advient - il mal pour diviser les bons combatans. « Or ça, dist le Mareschal, je suys d'oppinion que Gervaise, qui cy est (car on doit avancer ses amys), prengne vingt hommes d'armes et tous les archiers avec soy, fors les soixante que vous retendrés, et qu'il voise devant entrer ou village ; et nous le sieuverons queue à queue, moy et mes gens, et passeray [107] tout au long de la rue, adfin que nul ne puisse passer sans estre rompeu. Et, se je voy que Gervaise soit rechassié, je lui viendray au secours et frapperay dedans. Et, pour chose que vous voyez, je vous conseille que vous ne desmarchiés point de devant l'huys du cappitaine. Car, se d'aventure nous sommes repulsez, nous nous retirerons là à vous, et vous les garderés de rallier ; car vous tendrés la place où ilz sont acoustumé d'eulx assembler. Car communement gens de guerre se ralient au logis et au lieu du cappitaine. Et là où vous serez, c'est



la plus large place et la plus aisée pour soy rallier et retraire ; et pour ceste cause s'i est logié leur chief et y ont mys leur estandart. » Après qu'ilz se furent ainsi ordonnés et appointez, ilz descendirent à pié et marcha Gervaise atout ses vingt hommes d'armes et ses archiers après lui, qu'il faisoit beau veoir selon le nombre qu'ilz estoient. Après marcha le Mareschal avec ses hommes d'armes bien serrez ; et sembloient bien gens qui avoient vouloir de trouver leurs ennemys. Après le sieuvoit le Jouvencel atout ses cent hommes en bel et plaisant arroy, qui bien sembloit avoir grant desir de bataille ou de faire aucun beau fait. Ainsi cheminerent au plus celléement qu'ilz peurent et tant firent qu'ilz arriverent au villaige, où estoient logiez leurs ennemys. Mais, pour le bruyt ou fraction du harnois ou autrement, furent ouys et apperceus de leurs ennemys, lesquels incontinent crièrent à l'arme, firent grant noise et [108] coururent à une petite barrière faible et mal emparée, laquelle incontinent fut ruée juz et gagnée par Gervaise. Et là s'entrerencontrerent lui et ses ennemis à grant coups et froisseys et grant hurtiz de lances, d'espées, de voulges et de guisarmes. Et se esvertuoient et employoient les archiers à tirer par telle façon d'un costé et d'autre que l'air estoit obscurcy et couvert par l'abondance des sayettes, des viretons et du traict, Qui vouloient sur les uns et sur les autres si espesement que à grant paine eust - on peu veoir la clarté de la lune reluire sur les harnois ; qui fut au grant grief et destourbement de ceulx qui là estoient logiés. Car les pluseurs n'estoient point armez. Par quoy il y en eut de navrez et de mors en très grant nombre. Si furent constrains à reculler. Et lors Gervaise et ses gens passerent outre au long de la rue et ne trouverent point de resistance. Si se mirent à pillier ; car ilz cuidoient avoir tout gaignyé. L'un prenoit ung cheval d'un costé ; l'autre ung harnois, l'autre une bouges, l'autre ung prisonnyer, et chascun ce qu'il trouvoit. Et cependant se rallièrent les adversaires et fut assailly de tous costez le Jouvencel, qui estoit devant l'ostel du cappitaine, et eut fort à souffrir ; car il n'avoit point d'ayde du Mareschal ne de Gervaise, pour ce [109] que leurs gens s'estoient mys au pillage et estoient bien aises de gaignier et de prendre partout ça et là sans debat et sans coup ferir. Toutefois, comme Dieu le vult, Gervaise rallia dix ou douze de ses gens à grant paine et vint secourir le Jouvencel au plus tost qu'il peut ; mais le Mareschal fist plus de trois tours environ la ville, avant qu'il sceust riens du bruyt et de la noise. Car il estoit environné de gens, qui là estoient entour lui, qui parloient à lui et lui rompoient toute la teste. Et en y avoit pluseurs qui eussent bien voulu estre tousjours arriere des horions, combien qu'ilz feissent grant manière de desirer le hustin. Neantmoins le Mareschal les fist taire et tellement qu'il ouyt et entendit le bruyt de la bataille. Si s'en vint tout droit au secours et trouva le Jouvencel et Gervaise si fort pressez que à paine se povoient - ilz deffendre ; car ceulx du logis se rallioient de toutes pars contre eulx. Mais le Mareschal et ses gens, qui se bouterent parmi eulx, rompirent la bataille et en emporterent par terre sans nombre. Ceulx qui povoient eschapper s'enfuyoient ça et là qui mieulx mieulx ; et leur cappitaine se retray au coing d'une maison et là se deffendit bien vaillamment. Mais neantmoins il ne se sceut si bien deffendre qu'il ne fust prins ; et se rendit à ung nommé Ambroise Jusel, qui le



mena au Jouvencel, qui lui demanda son nom ; et il respondi que on l'appelloit Guillaume Boucqueton. « Vous estes [110] chevalier ? dist le Jouvencel, car vous en portés les enseignes, ce me semble. » - « Il est vray, dist - il, sire ; je me recommande à vous. » Et adonc le Jouvencel le prinst par la main et lui dist : « Ainsi, sire chevalier, faites bonne chièrre ; car vous estes en mains où j'ay bien puissance. » Puis dist à Ambroise qu'il le menast hors de la presse pour le laisser reposer ; car il estoit moult lassé. Après demanda où estoit le Mareschal et Gervaise. à quoy ung archier, qui là fut, lui dist que le Mareschal estoit dessoubz ung ormeau moult fort blechié et que là estoit Gervaise, qui le faisoit habiller. Si tira incontinent celle part et demanda au Mareschal comment il se portoit. Et il lui respondi que bien, Dieu mercy ! et qu'il n'avoit garde au plaisir de Dieu. Puis lui dist qu'il retournast, lui et Gervaise, mettre leurs gens en ordonnance pour retourner en la ville de Crathor, et qu'ilz ne s'amusassent point à lui ; qui ainsi le firent. Et ordonnerent que le Mareschal fust porté par les archiers en une maison du villaige conquis, où l'en lui fist une lictière. Et, quant il fut couchié dedens, ilz ordonnerent leur retour en telle manière, c'est assavoir que on bailla à Gervaise quarante hommes [111] d'armes et tous les archiers ; après, le mareschal et tous les autres mallades et blechiés ou millieu, et puis les prisonnyers ; et le Jouvencel estoit derrière atout la grant bataille des lances. Ainsi s'en retournerent à Crathor sains et sauves à la mercy Dieu ! atout leur prinse. Et leur vindrent au devant le Cappitaine, le sire de Roqueton et ceulx qui estoient demourez en la ville avec eulx et qui les reçurent à moult grant joye. Et, quant ilz furent dedens la ville, le Cappitaine et le Jouvencel commanderent que messire Guillaume Boucqueton et tous les gens de bien de sa compaignie fussent bien et honnourablement traictiez. Et baillerent au Mareschal medecins, myres et barbiers pour faire garir ses playes. Et ainsi demourerent en la ville par une espace de temps et acreit leur renommée par tout le pays. Si n'estoit nouvelles que d'eulx et de leurs beaux fais d'armes. Parquoy ilz estoient amez et cheries de leurs amys, crains et redoubtés de leurs ennemis. Et tellement entretindrent la ville en paix et tout le país d'environ selon le conseil et bonne ordonnance du Cappitaine, comme dessus a esté recité, que, en bien pou de temps, le pueple multiplia et fructifierent les marchandises. Et s'entretindrent et gouvernerent bien et honnourablement. Ainsi appert ce qui est dit au commencement de ce chappitre, et comment quant on est venu à chief d'aucune bonne oeuvre, on ne doit pas estre reffroidy ; mais doit - on tousjours de plus en plus perseverer et en faire d'autres, en continuant et perseverant de mieulx en mieulx. Et en cecy est terminée la fin et conclusion de ce present chappitre.

[112]

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE VI.

Comment l'entreprise fut faite sur la ville d'Escallon ; comment les gens de guerre doivent sieuvre bonne querelle et eulx humblement conduire à leur pover ; et, qui vult faire bonne



conquête, doit fuyr trois principaulx vices, c'est assavoir : orgueil, envye et avarice, lesquelz sont bien deduitz en ce present chappitre par belles histoires et exemples. Tous orgueilleux se veullent aucunement comparoir à Dieu, en tant qu'ilz presument le bien et la vertu, qui est en eulx, s'aucune en y a, proceder d'eulx mesmes et non mye de leur souverain Createur. Parquoy à la parfin ceulx sont deceuz et puent recongnoistre leur outrecuidance, ainsi qu'il sera recité plus amplement es instructions et enseignemens, qui seront baillés et remonstrés au Jouvencel par le cappitaine de Luc et aussi par le Mareschal, duquel nous avons parlé pluseurffois par cy devant. Mais, premièrement et avant toute oeuvre, fault entrer en la matière principale et reciter comme après la rencontre faite par le Jouvencel et sa compagnie ou logis dessus dit, qui estoit à XII lieues ou environ loing dudit Crathor, après aussi que le chief des ennemis fut prins et mené en la ville prisonnyer, les nouveaulx victoriens firent grant joye et menerent grant feste et triumphe pour [113] cause de ceste destrousse. Car ilz véoient evidamment que Dieu et fortune leur favourisoit ; et c'estoit ce que de plus en plus accroissoit leur bonne voullenté et couraige. Et tousjours s'efforçoient d'acquérir et conquister à l'entour d'eulx sur leurs ennemys. Mais des petites rencontres, que faisoient aucuns de leur garnison, en saillant, puis six, puis dix, puis douze, n'en fault ici faire mention pour le present. Car ce ne seroit que prolixité de langaige sans aucune nécessité. Et aussi a esté faite cy - devant assès suffisamment mention de telles petites entreprinses en la première partie de ce livre. Parquoy suffist en ceste seconde partie parler et faire mention des moyennes entreprinses, en montant tousjours de plus en plus. Si nous fault arrester à celle qui leur estoit plus necessaire ; et ne sera traictié en ce chappitre fors seullement leur adviz en la manière de proposer leur entreprinse avec aucunes instructions pour les gens de guerre. Et ou chappitre ensieuvant sera recité et mys au long l'effect d'icelle entreprinse, qui fut faite contre les habitans d'une place prouchaine de la ville de Crathor, nommée Escallon, en laquelle prinse et desconfiture furent mys à mort, prins et desconfis pluseurs de la garnison. Si est ainsi que, après que le Jouvencel et ceulx de sa compagnie furent retournés en la ville de Crathor et eurent prins et destroussé messire Guillaume Boucqueton et ses gens, grand joye fut faite de ceste adventure parmy la ville. Et dirent les pluseurs que bien estoit digne ung tel homme [114] comme le Jouvencel de gouverner ung royaume et tout un pueple et que beneurez estoient d'avoir ung tel chief de guerre, qui à ses entreprinses a eu si belles adventures sur ses ennemys. Parquoy advint ung jour entre les autres que ceulx d'Escallon par fortune rencontrèrent aucuns marchans, qui alloient à Crathor. Si les destrousserent vilainement, tellement que les nouvelles en vindrent au Jouvencel et au Cappitaine, qui en furent moult desplaisant. Et une foys entre les autres ledit Jouvencel et le Mareschal adviserent qu'il seroit bon de trouver aucun expedient pour ruer juz leurs ennemys, qui tant les grevoient. Mais riens ne voullotent entreprendre sans le sceu du viel Cappitaine. Si s'adresserent à lui une après - disnée et lui commença à dire le Jouvencel en ceste manière : « Vray est que nous avons cy près de nous ceulx d'Escallon qui nous font beaucoup de desplaisir et destourbier ; il me



semble qu'il seroit bon de leur courre sus. Pour ce avons advisé, le Mareschal, Gervaise et moy, qu'il est expedient envoyer quinze ou vingt estradeurs courir sus les champs et qu'ilz passent par quelque lieu près d'Escallon, tellement que ceulx de la ville en oyent nouvelles ; et puis ilz sauldront sur eulx, et nous aurons nos embuches prestes d'assaillir de tous costés. » - « Or ça, dist le Cappitaine, n'avés - vous pas autre chose advisé ? » - « Vrayement, dist - il, nennyl ; car plus n'en avons voullu parler jusques à vostre presence ; et, s'il vous plaist, vous delibererés quant au surplus. » [115] Lors se prinst le Cappitaine à parler et à deviser la manière de leur entreprinse, en parlant ainsi : « Il m'est adviz, Jouvencel, que ce que avés ainsi advisé pourroit bien pou prouffiter. Car, quant noz ennemiz ne verront que vingt hommes, ilz ne pourront ou voudront saillir que quarante au plus et puet estre qu'ilz desconfiront ces vingt. Et prenés qu'ilz fussent desconfis, si ne seroit - ce que quarante hommes destroussez, et si seroit ung advertissement pour les autres. Mais il me semble que nous sommes en ceste ville aussi puissans que eux et gens pour les combatre à l'aide de Dieu et à nostre entreprinse. Et, pour ce, je suys d'oppinion que nous aillons jusques à leur porte, ainsi que je vous diray. Je congnois Escallon et y ay esté beaucoup de fois. Il y a ung fumier devant le boullvert, assés à costé du chemin, que je scay bien qu'ilz ne descouvrent point et n'y ont nul regard, comme ilz ont aux fossez et aux hayes, qui sont environ eulx ; car sceurement ilz descouvriront tout, excepté cela. Et pour ce nous mettrons de nuyt deux cens hommes dedens ce fumer, sans ce que personne s'en apparçoive. Et ja piéça ay bien advisé comme ilz seront couchiez et couvers du fumer legièrement et tellement qu'on n'en verra riens ; et lesquelz seront en bons et vrais habillemens. Et puis vous irés courre devant, à l'heure que les portes ouvriront, si roidement qu'ilz n'auront pas loysir d'eulx adviser du fumer. Mais leur suffira d'envoyer descouvrir leurs hayes et leurs [116] fossez, et du fumer jamais ne se doubteront. Item vous aurés trois cens hommes de cheval en une embuche vollant, que vous mettrés sur celle touche de bois qui est au hault des champs du costé que n'est pas le fumer et au plus près ; et chacun homme de cheval aura ung homme de pié derrière lui. Et, incontinent que vos coureurs auront couru la porte et que ceulx d'Escallon auront descouvert leurs fossez et leurs hayes, vous les verrez jusques enmy les champs bien avant ; vous tendrés l'escarmuche. Et, quant ilz seront aux champs, comme je vous dy, vostre embuche sauldra là où il y aura trois cens hommes, qui auront derrière eulx sur la croupe de leurs chevaulx autres trois cens hommes, que ceux de la place ne verront point. Ainsi seront VIc hommes : et les deux cens hommes du fumer, ce seront VIIIc hommes, qui seront, à la grace de Dieu, assés pour eulx renvoyer jusques à leur porte. Car pour cinquante et soixante coureurs et pour trois cens chevaulx qu'ilz verront venir après, ilz ne vous lesseront point à vous tenir escarmuche ne se doubteront point de ceulx qui seront ou fumer, ne de ceulx qui seront derrière ceulx à cheval. Ainsi vous leur porterés Vc hommes à leurs barrières plus qu'ilz ne verront. Et fauldra que ceulx qui seront ou fumer, se tiengnent tous ensemble et voisent marcher tout droit à la barrière bien vistement et se arresteront là sans partir, tant que l'exploit soit fait. Et les



trois cens hommes, que [117] vous porterés derrière vous, feront l'exploit. Car, dès que vous approucherés des ennemis, ilz sauldront à pié, et, eulx à pié et vous à cheval, chargerés sur eulx. Ainsi, se Dieu plaist, vous les desconfirés. » Après ce que le Cappitaine eut parlé, comme dessus est dit, fut parlé qu'il failloit que ceste entreprinse fust descouverte au sire de Roqueton, à Jehan Hamon et à Gallebrun, et conclurent que le lendemain tous s'assembleroient en la chambre du Cappitaine et du Mareschal et là parleroient de leurs besongnes plus au long. Et commanda le Jouvencel que on fist asçavoir aux dessus dictz qu'ilz se trouvassent en la dicte chambre ; et ainsi le firent. Et, quant vint le lendemain et ilz furent assemblés, le Cappitaine commença à racompter au long leur entreprinse, ainsi qu'elle avoit esté deliberée le jour devant et quelle avoit esté pourparlée cy - dessus. Et parla le premier ; car nul des autres ne voullut presumer parler avant lui, pour ce qu'il estoit le plus ancien, combien qu'il les en priast assez. Et, quant il leur eut racompté l'entreprinse dessus dicte et que tous eurent apointé et aprouvé sa parolle, il parla au Jouvencel en la presence de tous et lui dist : « Or ça, Jouvencel, vous voyez que par le commun assentement de tous voz amiz et compaignons, meismement de ceulx qui vous ont instruit et aidé à conduire en vostre jeunesse et en voz premiers faiz d'armes, estes esleu, par le bon sens et conduite de nostre guerre qui est en vous, à estre [118] nostre chief, pour ce que tous ont veu et apparçeu que vous avés le coeur et la voullenté et estes bon et convenable pour ce mestier. Et aussi à la verité la guerre est une friande chose pour ung jeune homme comme vous, quant il y a le coeur. Mais qu'il ait tousjours Dieu et son honneur devant les yeulx et qu'il ne s'entremette fors de soustenir bonne querelle ! Car je croy que tout homme qui expose son corps à soustenir bonne querelle et à secourir son souverain seigneur ou son prouchain en bonne justice et en bon droit, fait et accomplist le commandement de Dieu. Et la raison qui me meut est telle. Vous sçavés que la voullenté de Dieu est que on reprime et confonde les orgueilleux, en soustenant et supportant les doulx et les humbles. Or est - il tout nottoire que tout homme, qui entreprend sur autrui, est meü d'orgueil, de presumpcion et d'envye, et aucuneffois d'avarice. Et, selon ces trois manières d'esmouvemens et commencemens de guerre, voudray deviser trois points et par chacun point demonstrier que tout homme qui querelle a ou rancune contre autrui par l'un des trois vices dessus dictz, c'est assavoir orgueil, envye ou avarice, est à la fin mené à confusion totale et deshonneur. Et pour chacun point voudray baillier et assigner ung exemple. Parquoy, Jouvencel, et vous, messeigneurs, [119] qui estes cy presens, aucuneffois fait bon ouyr parler des matières ; car en parlant on reduit à memoire pluseurs bonnes instructions. Pour ce aussi que nous sommes après disner et que de present n'avons pas grant besongne à faire, s'il vous plaist, vous escouterez debonnairement et sans prendre ennuy ou desplaisance à ce que je vous diray. Car c'est tout sur le fait de la guerre et matière d'armes. Mais, se je pensoye qu'il ennuyast à aucun de vous, je ne voudroye pas occuper le temps en parolles, especiallement se elles ne vous estoient agreables et aussi prouffitables. Car vous sçavés que celui pert son temps qui parle et n'est ouy ne entendu. » Ces parolles dittes par le



Cappitaine, et après qu'il vit que tous estoient desirans d'entendre et escouter ce qu'il vouloit dire, et par especial le Jouvencel, il commença à parler d'orgueil, en remonstrant comment orgueil est commencement de tyrannie et est la rachine des autres pechiés, et qui plus nuyst et fait dommaiges à pluseurs gens et mesmement à gens de guerre, quant ilz en sont entechez. « Et vrayement, dist le Cappitaine, tout orgueilleux qui entreprennent sur autruy sans cause, par presumpcion de force, de lignaige, de richesse ou d'aucun autre bien de fortune, est bien à reprimer. Et, se ainsi est que par cas d'aventure il viengne au - dessus de ses besongnes, si doit - il mieulx estre [120] appelé tirant que victorien, et en la fin lui en meschiet. Si voit - on tousjours les orgueilleux estre deceux, parce qu'ilz entreprennent plus que leur povoir ne puet acomplir ; et par ainsi sont - ilz abusez ne jamais ne viennent à bonne fin. Et, combien que aucuneffois Dieu permette qu'ilz acquièrent et conquièrent injustement plus que de raison, si est - ce adfin qu'ilz soient uneffois plus soudainement et de plus hault trebuchiés, et que les autres, qui sont en disposition de grace, se reconnoissent à l'exemple et à l'enseignement d'eulx et par cela soient corrigiés. Car la pugnation des mauvais est faite à l'erudition des bons. Pour ce voullut Dieu demonstrer aux Phillistiens l'effect de leur folle et orgueilleuse entreprinse, quant, par presumpcion de force et de grant multitude de gens, ilz cuidoient destruire et mettre à neant le peuple de Judée, qui lors estoit gouverné soubz la main de Saul. Pareillement, ou temps de Judas Macabeus, le roy de Babillonne, qui s'estoit efforcé de destruire le petit pueple d'Israel, fut rebouté et convaincu et à la fin contraint de fermer alliances avec icellui Judas. N'est - il aussi evident par Holofernes, connestable du grant Nabugodonnosor, en son vivant roy des Assiriens ? Lequel Holofernes cuida subjuguier tout le monde et le mettre soubz la main de Nabugodonnosor. Mais il failly à ses entreprinses et eut la teste trenchée par une femme appelée Judich. à ce propos pourroye reciter histoires sans nombre escriptes tant es rommains et cronicques des anciens que ailleurs. Mais la chose seroit trop longue, et pour tant suffist - il assés des trois exemples dessus [121] dits, qui sont trouvés en la Sainte Escripiture. Par ce et par pluseurs autres raisons, il est tout notoire et evident que ceulx qui par orgueil si entreprennent guerre sur autruy, sont souvent frustrez de leur intencion. Pour ce dit - on en ung proverbe : Tost voyons - nous l'orgueilleux surmonté. Et, s'il advient par aucune adventure qu'ilz parviengnent à l'acomplissement de leur desir et qu'ilz soyent hault eslevés et exaulcés en grant estat, neantmoins tousjours leur advient - il quelque esclandre et en la parfin mal adventure. Nous lisons aussi d'Alexandre le Grant qu'il conquesta et subjugua tout le monde ou la plus part ; mais après il fut empoisonné par l'un de ses familiers et n'eut aucun enffant ou hoir de son corps à qui sa conqueste prouffitast. Jules Cesar, qui aussi, selon l'oppinion des saiges, vainquit et subjugua le vertueux Pompée plus par orgueil et advenement de fortune que de justice ou equallité de guerre, fut à la fin murdry ou Cappitolle de Romme par les greffes de Brutus et d'autres senateurs. Pour ce doyvent les gens de guerre ensieuvyr à leur povoir bonnes querelles ; et ce qu'ilz entreprennent, le doivent executer en grant



humilité et soubz la crainte de Dieu. Pourtant je le vous dy, Jouvencel ; car vous estes jeune et aucuneffois les couraiges des jeunes gens se eslièvent et enorgueillissent par ung pou de prosperité, comme par avoir or ou argent, richesses [122] ou parens puissans et autres dons de fortune, les autres pour vaillance, science, entendement ou force, ou autres biens de nature. Et certes ilz sont en grant dangier, quant ilz s'en tiennent trop fiers et orgueilleux, que Dieu ne leur monstre qu'ilz n'ont riens leur. Et, combien que ceulx de qui je parle, especiallement Alexandre, ait acquis grant renommée et grant los envers le monde, touteffois dit - on communement que la fin couronne ou advillist l'euvre. Et, en parlant veritablement, veu qu'il vouloit avoir le sien et l'autrui, on le pavoit plus amplement appeller persecuteur ou tirant que empereur ou triumphant. à ce propos est recitée une exemple ou tiers livre des fables des phillosophes et ou quart livre de la Cité de Dieu, fait par monseigneur saint Augustin, ou quatriesme chappitre : que le roy Alexandre prinst et apprehenda une fois ung piratte, autrement larron ou escumeur de mer, lequel il interroga et demanda pourquoy il frequentoit la mer si continuellement. Et l'autre lui respondit que pour telle cause, comme Alexandre frequentoit et serchoit le monde et la terre, par semblable cause il frequentoit la mer. Mais pour ce, dist - il, Alexandre, que tu as grant habondance de pueple et grant multitude de navires, on t'appelle empereur ; mais pourtant que je n'ay que une petite nef et n'ay pas [123] grant compaignie, on m'appelle larron. Touteffois tu scez que autant ay - je de droit en ce que je puis prendre et pillier parmy la mer en grant crainte et en grant povreté, comme tu as en tout le monde que tu vuelx conquerer en grant orgueil et prosperité. Saches que, se Alexandre estoit prins tout seul sur la mer, il seroit appelé larron. Et, se Dyomedes avoit grant habondance de gens et le monde me craindist et doubtast comme toy, je seroye appelé empereur. (Si avoit le larron nom Dyomedes.) Puis dist : Saches, Alexandre, que plus tu enffraincts et corromptz justice, en prenant l'autrui magnifestement et de force, que je ne fay, en desrobant secretement et prenant sur autrui ung pou de chose pour soustenir ma vye. Je suys aucunement à excuser ; car povreté et neccessité m'y constraint. Mais toy du tout es à blasmer et à acuser ; car tu t'en pourroies bien passer et le fais par orgueil et presumption. Et les lois que j'enfrains par crainte et par paour, tu les persecutes par outrecuidance. Tu n'es pas doncques empereur, mais persecuteur. Se fortune m'avoit donné de ses biens tellement que je puisse vivre honnourablement, j'auroye suffisance. Tu as tout et si ne puelx assez avoir. - Par ces parolles fut meu Alexandre à lui constituer estat et le fist chevallier ; puis vesquit bien et honnourablement. Pour tant appert, messeigneurs, que cellui [124] qui par orgueil entreprennent querelle ou guerre sur autrui, supposé qu'il vaincque et viengne au dessus, ne doit pas estre nommé victorien, mais tirant ou persecuteur. Et c'est quant au premier point que j'avoye proposé dire devant vous.

953. « Au second point, touchant la querelle qui est menée par envye, vueil proceder en brief, adfin que mes parolles ne vous ennuyent. Envye à proprement parler est la droite nourrisse de hayne, et



n'est autre chose fors ire endormye soubz dissimulacion. Et bien vous assure que la guerre, qui au commencement se engendre par envye, est la plus perilleuse, et s'en ensieut plus d'inconveniens que d'autres guerres. Par elle nous avons veu mainte noble maison desheritée et mise au neant ; par elle a esté la noble maison de France en si grant dangier qu'il n'est mestier du reciter. Et certes ceste envyeuse guerre a tousjours mauvaiz commencement, pire moyens et aussi très mauvaise fin et s'engendre entre les princes et seigneurs d'une mesme auctorité, et le plus souvent entre les parens. Car c'est sa nature de tousjours voulloir desjoindre ce qui est le plus joint et uny. Et, quant le deable veoit qu'il ne puet autrement ouvrir la voye de discention, il met en termes ceste furie infernale par le moyen de flaterie ou d'ambicion. Et vrayement ceux qui sont les plus fors en ceste querelle, sont en la parfin les plus pugnys, quant ilz ont tort et qu'ils ont commencé ceste guerre contre raison. [125] Et, à ce propos, il est trouvé que jadis un grant roy ou pays d'Asie prinst guerre contre deux freres, qui tenoient en leur seigneurie l'une des parties de Inde - la - Myneur et tant s'entre - amoient que jamais l'un n'eust beu ne mengié sans l'autre, ne ne fust allé l'un en quelque lieu que ce fust, sans la compaignie de son frere. Sy advint qu'ilz furent tous deux amoureux de deux belles et gratieuses damoyelles. Et, quant le roy dessus dit les eut assiégés, ilz lui demanderent jour de bataille, que voullentiers il leur octroya. Or vint le jour que la bataille fut assignée que ces deux freres saillirent en belle et plaisante ordonnance et tousjours chevaucherent coste à coste sans desemparer l'un l'autre. Si le feirent si vaillamment que, pour briefve conclusion, ilz gaingnerent la journée et leur adversaire s'enfouyt et retourna. Neantmoins, ou myllieu de la bataille, l'un des deux fut tellement pressé par une tourbe de ses ennemis qu'il fut porté par terre et en dangier d'estre mort ou prins. L'autre frere, qui l'amoit autant que soy - mesmes, aventura son corps et se boutta vaillamment parmy la flotte, tellement qu'il rescouyt et sauva son frere. Quant vint au soir et ilz furent retournés en leur maison, ilz firent grant chière. Et, en souppant, commencerent à parler de leurs victoires en la presence de leurs dames, tellement que l'une d'elles, c'est assavoir, la dame de celui qui avoit rescoux son frere, le commença à exaulcer et haultement le loer, en [126] disant qu'il avoit eu le priz et l'honneur de la bataille et que, se n'eust - il esté, il n'y avoit nul remede que son frere ne fust mort ou prins. Et tellement parla et aguillonna l'autre dame par son langaige qu'elle se prinst à dire qu'elle disoit mal et qu'il n'en estoit riens, mais avoit le moins fait et plus villainement que l'autre, qui, par sa hardiesse, s'estoit bouté et meslé parmy les adversaires. Et tant parlerent qu'elles vindrent au desmentir. Et adonc la moinsnée commença à dire à son amy : Me laisserés vous ainsi desmentir et villenner pour soustenir vostre honneur ? Et tant le flatta qu'il fust esmeu de dire à l'autre qu'elle se teust ou que il la courrouceroit. Adonc son frere respondit qu'elle ne laisseroit pas à dire verité pour lui. - Comment, dist le moinsné, vous me voullés donner blasme pour vous attribuer louenge ! Je vous ose bien dire que je me y suis aussi bien porté comme vous et suys prest, quant vous vouldrés, d'esprouver de mon corps qui sera le plus vaillant de nous deux. L'autre ne le daigna reffuser et baillerent leur gaigne de bataille,



tellement qu'ilz combattirent le lendemain. Et puis, par cas de fortune et d'aventure, l'ainné percha l'autre de sa lance soubz la visièrre et entra jusques au cervel ; si le tua. Et, quant il vit son frere mort, il eut si grant desplaisir qu'il ne sçavoit comment se vengier synon sur lui - mesmes. Et, en la fureur où il estoit, s'en retourna et fist brusler les deux damoyselles, par qui ceste envye et ceste guerre estoit [127] meu entreulx. Quant il eut ce fait et il congnut qu'il avoit tué son frere et fait mourir sa dame, qu'il ayroit autant que soy meismes, il entra en si grant frenesie et desplaisir de cueur que il se desespera et se tua lui - meismes. Or ces deux damoyselles pevent avoir nom l'une ambicion, et l'autre, c'est - à-dire la moinsnée, se peut nommer flaterie. Ainssi appert à quelle fin furent menées ces deux damoyselles et ces deux freres, qui estoient si beaulx, si bons et vaillans, et par envye. Appert aussi comme ambicion et flaterie, qui en estoient cause, en emporterent la paste au four. Par envye tua Caym son frere Abel, qui fut la première guerre du monde. Par envye ont esté puis pou de temps les princes de ce royaume en grand dissimulacion et discention. Pour ce il est conclud que tout homme qui prend guerre ou querelle par envye est deshonnourablement diffamé et destruit à la parfin. Et c'est quant au second point touchant ceste matière. Le tiers point et darrenier sera de la guerre et discention, qui se commence par avarice ; et je le feray court et le prouveray par exemples. Il est assavoir que avarice est rachine et commencement de tous maulx et celle qui plus adveugle les yeulx de l'homme. Et par elle ont esté, ou temps passé, maintes guerres et maintes querelles perdues villainement, comme il est recité en la Bible d'un des roix d'Orient qui vint assaillir Jherusalem pour avoir les joyaulx et les richesses du Temple. Il est aussi trouvé es hystoires de la fondacion de Romme que [128] jadis, une espace de temps après que le roy Eneas eut subjugué les Ytalies et prinse la fille du roy Latin en mariage, après aussi que son fils Jullius eut regné trente ans ou païs, advint que deux freres furent nez à Romme, qui pour lors estoit dicte Neufve - Troye, dont l'un fut nommé Remus et l'autre Romullus. Si furent nourris aux champs et allaictiés du laict d'une loupve. Mais, pour abregier, il advint, comme l'istoire le porte, que en leurs mains escheut la seigneurie et gouvernement de la cité. Si partirent entreulx lequel auroit le gouvernement. Le premier an, le sort advint à Romullus ; et, quant il se vit au - dessus de son frere, il se pourpensa de le faire mourir, pour usurper la seigneurie totale et adfin que, l'an ensievant, il ne fut destitué du gouvernement. Ainsi prist - il guerre contre son frere par grant avarice et le fist mourir. Mais après il morut meschamment. - J'ay aussi ouy reciter l'exemple d'un nommé Jugurte, roy des Numidiens, lequel estoit bastard, lequel avoit pluseurs vertus et biens, comme racompte Salustes. Neantmoins il fist mourir les deuz enffans legitimes de son pere et en desconfit l'un en bataille, qui estoit nommé Iampsal, par avarice d'avoir le royaume. Mais en la fin il fut desconfit par les Rommains. L'istoire en est belle, mais trop longue seroit à racompter. - Pareillement [129] recite Stace, en son livre de Thebes, de deux freres qui, par avarice d'avoir le royaume de Thebes, eurent guerre l'un contre l'autre, dont le pere eut telle desplaisance que lui - mesmes se creva les yeulx ; et en la fin furent tous deux destruits, ainsi comme l'histoire le racompte plus amplement. -



Par avarice Judas trahy son maistre ; et aussi il est assés commun et notoire que mal lui en advint. Ainsi appert, messeigneurs, que ceux qui commencent la guerre par avarice, par envye ou par orgueil, dechéent, en la parfin, de leur intencion. Et pour ce, Jouvencel, que nous vous avons mys et ordonné pour le chief de nostre guerre, pour Dieu ! je vous prie pour tous les autres que ne soyés deceu ou surprins par aucuns de ces trois pechiés et mauvais vices. Car, se ainsi estoit, vous seriés aisé à desconfire et tourneroit à la fin vostre fait à neant. Et me pardonnerés, se tant j'ay parlé ; car la bonne amour et affection que j'ay à vous, me constraint de vous amonnester à bien faire. » Ainsi parla le Cappitaine, dont le Jouvencel et tous les autres le mercièrent moult grandement. Et en cecy est terminée la fin de ce present chappitre.

[130]

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE VII.

Cy parle comment l'entreprinse faicte par le Jouvencel et autres sur la dicte ville d'Escallon fut executée, et comment saignement entreprendre fait bien executer. Saignement entreprendre fait bien executer. Car le principal point de toute la guerre, c'est après Dieu la discretion du chief. Car, se le chief n'est discret et moderé, à paine fera - il chose qui vaille, ne lui, ne ceulx qui sont en sa conduite. Mais, pour venir à propos, après les parolles precedentes, le Cappitaine commença à racompter l'entreprinse que le Jouvencel avoit devisée. Si fist appeller le sire de Rocqueton, Jehan Hamon et Gallebrun, et leur dist : « Messeigneurs, vecy le Jouvencel, qui a advisé une entreprinse sur Escallon, qui est bien faisible et en laquelle nous pourrons avoir grant honneur, ce me semble, et [131] aussi prouffit. Et, pour abregier, je vous diray l'entreprinse adfin que, se elle est bien, que chacun se dispose de executer sa charge. Premièrement vous congnoissés tous Escallon et sçavés que devant il y a pailles et fumyers, qui sont boutez hors des estables des cureurs de chevaulx ; et là vous povés mettre deux cens hommes, sans ce que personne les voye ne apparçoyve ou sente. Car jamais ne les descouvriront. Et le Jouvencel et Gervaise seront atout trois cens hommes à cheval en la tousche du hault, que vous sçavés, et se vendront mettre après ma queue. Car je iray devant atout soixante hommes courir jusques à la barrière au matin, et ne faiz point de doubte que je ne les tire à l'escarmouche jusques aux champs bien avant ; et chacun fera son personnaige, ainsi que le Jouvencel vous dist ersoir, comme je croy. » - « Vous dittes bien, dist monseigneur de Rocqueton, Cappitaine. Mais encorres ay - je pensé une chose plus avant ; car il y a une barrière à l'entrée du grant chemin, qui vient à l'entrée de la porte, qui est fossoyée de deux costés, là où ilz se pevent retraire ; et, s'ilz gagnent celle barrière, vous ne leur feriez jamais mal. Mais j'ay advisé sur ce une subtilité que vous diray. Il me semble que, quant nous nous yrons mettre ou fumyer, qu'il sera bon que je y aille avec une lyme sourde, qui soit emmanchée de plomb, pour sayer ceste barrière. De cire la ressouldray ; puis recouvrerai la cire de terre tellement que nul ne s'en



apparcevra. Et, quant le Jouvencel, Gervaise et les gens de cheval vendront hurter à ceste barrière, ilz la rueront juz et entreront pesle - mesle avecques les ennemys, et [132] nous d'autre costé. Ainsi nous les defferons, se Dieu plaist. » - « Vous dittes moult bien, dist le Cappitaine. C'est moult bien advisé. Vous y avez pensé ; vous estes du mestier et de tout temps vous l'avez experimenté. Il fait bon de parler souvent des choses, quant on en a à faire ; car tousjours en parlant y aprent l'en quelque chose. Vecy la tierce fois que nous avons parlé de ceste entreprinse et tousjours y avons trouvé quelque chose meilleure que devant. Or, allons ! De par Dieu, nostre entreprinse est bien entendue, ainsi qu'il me semble. Le Jouvencel dist qu'il est seur des guydes. Partons demain au soir et ne le faisons plus long, puisqu'il est parlé ; car, par la longueur, la chose pourroit estre ventillée. » Puis dist chacun : « Vous dites bien, Cappitaine. à demain le vous mets. » Et le lendemain allerent ouyr la messe ; puis se trouverent ensemble et dirent ainsi : « Nous parlammes hier très bien de nostre entreprinse ; mais nous ne conclusmes point qui garderoit la ville jusques à nostre retour. » - « Adonc, dist le Cappitaine, le Mareschal est blecié et est ou lict. Qui vous semble qui doyve demourer ? » Lors dirent les compaignons : « Nous en avons parlé ensemble et sommes tous d'opinion que Piètres et Foulliers garderont [133] bien la place par le conseil du Mareschal, aussi que Piètres se congnoist en eschielle, comme vous sçavés. » Finablement tous furent de ceste oppinion ; puis conclurent tous d'une oppinion de monter à cheval à la porte fermant et faire partir leurs gens à pié devant et mettre gardes aux portes, que nul ne saillist par quoy les ennemys peussent sçavoir leurs nouvelles. à l'heure de la retraicte, devers le soir, que les portes furent fermées et les gardes mises, ainsi l'esmeulte du partement se fist en la ville. Et mirent le sire de Roqueton et leurs gens à pié devant, qui povoient bien avoir gaignié deux lieues de terre avant que ceulx de cheval partissent. Après le sire de Roqueton mist trois cens hommes à pié pour monter derrière les hommes à cheval, quant ilz seroient en embusche, ainsi qu'il avoit esté devisé. Et tant firent que le sire de Roqueton arriva, ainsi qu'il devoit, et saya la barrière bien et subtilement. Puis mist les gens ou fumyer, ainsi que appointé avoit esté. Et d'autre part partit le Cappitaine et entra en son embusche ; et le Jouvencel avec toute leur route ung pou devant ; et ne sejourna gueres le Jouvencel, que le jour ne poingnist. Et atant les portes de la ville ouvriront et saillirent hors paiges, femmes et chiens, et allerent veoir les fossez, les hayes, les buyssons, les caves, de devant la place, sçavoir s'ilz trouveroient riens ; et point ne se prenoient garde du fumyer ; et rapporterent qu'il n'y avoit riens. Et sur ce tantost [134] après chascun envoya ses chevaulx boire ; chascun alla à son esbat. Le cappitaine de Crathor, qui estoit bon homme d'armes et subtil, dist au Jouvencel : « Je croy qu'il est temps que je coure ; tout est aux champs. Je voy toutes ces prairies toutes plaines de gens, de chevaulx et de bestiail. Si je musoie plus, nos gens pourroient estre descouvers. Faites monter tous ces compaignons à pié derrière ceulx de cheval ; car il fault que vous ne arrestés gueres après moi ; et sceurement vous verrés tantost bon esbatement. » - « Croyés, Cappitaine, dist le Jouvencel, que nous ferons nostre dilligence, tellement que en nous n'aura point de deffaulte, se



Dieu plaist. » Ainsi partit le Cappitaine avec ses soixante compagnons, et vint au plus couvert qu'il peust jusques à la barrière. Et puis remonta contre le pré, là où estoit la multitude des chevaux et des gens, et se fourre parmy et prent à dextre et à senestre. Chascun qui le vit des ennemys, sault à pié et habandonne son cheval. Qui veist varlets et pages fuyr, femmes crier, à qui il n'eust rien cousté, en eust voullentiers ri. Tantost l'eschauguete sonna atout ; chacun saillit à la barrière pour rescourre son cheval. Le cappitaine de Crathor, qui fut rusé et saige, fist semblant d'avoir grand paour et hastoit ses gens à ce qu'il povoit, et laissa courre deux ou trois chevaux, faignant qu'il ne les povoit emmener de haste qu'il avoit. Ainsi furent plus chaulx ceux d'Escallon de saillir, et tant qu'ilz [135] vindrent à pié et à cheval bien grant nombre jusques encontre le cappitaine de Crathor, tant qu'il lui sembloit qu'il deust estre perdu ; et, comme par une grant constraincte, tourna ung coup, puis se remist en fuitte, comme celui à qui il ne tenoit pas semblant fors de soy sauver. Ainsi ceulx d'Escallon estoient tousjours plus chaulx de sieuvyr le cappitaine de Crathor, qui estoit moult subtil homme. Et advisa bien l'heure qu'il estoit de faire saillir les embusches, fist sonner sa trompette certain son, qui estoit enseigné au Jouvencel et au sire de Roqueton. Et adonc dist le Jouvencel à Gervaise : « Oyez la trompette du Cappitaine qui sonne ; j'entens moult bien qu'il est temps de saillir. » - « Aussi est - il, dist Gervaise. Vecy tous nos gens montez. Si saillez quant il vous plaira. » Ainsi saillirent le Jouvencel et Gervaise à cheval et les compagnons de pié monterent derrière eulx et n'oublièrent riens de ce qui avoit esté appointé. Ainsi [136] vindrent et chargerent sur ceulx d'Escallon, qui ne véoient que trois cens chevaux et ne véoient point les [137] trois cens hommes de pié, qui estoient derrière yceulx ; ne aussi point ne veoient le sire de Rocqueton et sa [138] compagnie, qui estoient ou fumier. Pourquoi ilz furent fiers et se retirèrent ensemble, pas pour pas, jucques à [139] la barrière, et là se tournerent vers le Jouvencel et dirent en eulx - meismes : « N'y a il que cecy ? Ainsi ne demourra il pas qu'il n'y ait ennuyt hutin. » Et adonc le cappitaine de Crathor vint et dit au Jouvencel : « Hurtons de poitrine de cheval à la barrière ; car vous savez bien qu'elle ne tient point. Et que ces compagnons saillent tous à pié, qui derrière vous sont. Et, se Dieu plaist, vous verrés tantost beau jeu. » Ainsi le fist le Jouvencel ; et vindrent tous de grand couraige droit à la barrière. Et les compagnons qui estoient derrière eulx, saillirent à pié.

1082. « Quoy dea ! dist ung de ceulx d'Escallon, ilz sont deux à deux sur ung cheval ! Veez les cy venir de grant force et fureur ; il y a quelque chose. » Et sur ces parolles arriva le Jouvencel à la barrière ; et la trompette du cappitaine de Crathor sonne encor une foys ung son d'autre façon que celluy qu'elle avoit [140] premier sonné. Et le sire de Rocqueton l'entendist moult bien et dist à Jehan Hamon et à Gallebrun : « Il fault saillir. Veez - là l'enseigne du Cappitaine. » Ainsi saillirent de ce fumier à grant diligence. Et ceulx d'Escallon les advisent, qui tournent les visaiges pour les regarder. Adonc le cappitaine de Crathor, le Jouvencel et Gervaise heurtent la barrière de poitrine de cheval et la portent par terre et entrent pesle - mesle sur ceulx d'Escallon, et leurs gens de pié



quant et eulx, et le sire de Rocqueton d'autre part, qui faisoit grant diligence. Ainsi tournerent ceulx d'Escallon en fuite et furent chacez tuant et prenant jusques au bollevard. Que vous dyrai - je ? Toute la garnison fut morte ou prise à ceste entreprise. Et s'en tournerent le cappitaine, le Jouvencel et leurs compaignons à grant joye à Crathor, où ilz furent moult grandement repceuz du Mareschal, de Piètres, de Foulliers et de tous ceulx de la ville, tant gens de guerre que gens de ville. Et tantost aprez fut grant renommée de ceulx de Crathor, tant entre amiz que ennemiz. Par ces choses est esprouvé ce que dit est au commencement de ce chappitre, c'est assavoir, que saigement entreprendre fait bien executer. Et en cecy est trouvée la fin de ce present chappitre.

[141]

SECONDE PARTIE, CHAPITRE VIII.

Comment le Jouvencel et la compaignie de Crathor, qui estoient pou de gens, leverent par subtilité le siège de Sardine et mirent en fuite leurs ennemys, lesquels estoient en plus grant nombre qu'ilz n'estoient ; et d'aucune aventures de guerre qui advindrent au Jouvencel. Ung pou de temps après que le Jouvencel et la compaignie de Crathor furent reposes et eurent parti le butin de la gaigne qu'ilz avoient faicte devant Escallon, leur vindrent nouvelles que le siège estoit devant une place remparée par les gens du parti du Jouvencel, nommée Sardine. Et sur ce debatirent ceulx de Crathor avecques le Jouvencel de lever le siège, et tellement que la chose fut entreprinse, ainsi que orrez cy - après. Le Jouvencel manda à tous ses voisins et à tous ceulx de son party d'eulx trouver à lever le siège, et finalement ne peust assembler que huit cens combattans. [142] Si estoient ilz au siège bien sept mille, qui estoit près d'autant de milles que de cens. Adonc chacun dit au Jouvencel : « Jouvencel, que veux - tu faire ? Nous ne sommes pas gens pour combatre ces gens icy ne pour lever ce siège. » Adoncq le Jouvencel dit : « Il y a beaucoup de manières de lever ung siège, sans combatre tous ceulx qui sont devant. Et peut l'en beaucoup donner de aide et de secours ou confort à ceulx qui sont assiégez, sans de tous points combatre ceulx du siège, sinon à son avantaige. Et pour ce je suis d'opinion que nous mettons tous peine de secourir noz gens ; et pour riens ne les nous fault habandonner. » Et ainsi chacun fust de ceste opinion ; et conclurent d'aller frapper au point du jour sur le siège et de laisser grosse embusche derrière eulx, et que ceulx de la place sauldroyent où ilz estoient, une bonne compaignie. Et pourroient trouver, à la grace de Dieu, les ennemiz en tel derroy qu'ilz pourroient lever le siège, ou destrousser ung guet, ou gaigner l'artillerie, ou encloer les bombardes, retirer les gens malades et blechiez et en mettre de frais, et ce peu de vivres qu'ilz auroient mettre dedans ; et quelque mal feroient - ilz à leurs ennemiz et verroient leur convine ; et se retireroient par le moyen de l'embusche qu'ilz laissoient derrière ; et, eulx retraiz, chevaucheroient sur le siège tellement qu'il ne leur vendroit plus nulz vivres et que [143] nulz de ceulx du siège n'yroient plus aux champs ; et par ce moyen se pourroit



lever le siège, ou cognoistroient tellement la convine de leurs ennemiz que, se Dieu leur envoioit quelque renfort de gens, ilz les pourroient legièrement combatre et, au piz faire, feroient ilz avoir composicion à leurs amy ; et ce sont droix exploitz de guerre, qu'on doit tousjours faire, posé ores que l'en soit le plus foeble. Car, par force de travaillier et diligence faire, on se trouve souventeffoys le plus victorieux. Ainsi donc on se doit tousjours exploictier au fait de la guerre ; car faultes y sont exploits. Et se doit - on tousjours mettre à son devoir ; et qui ne peut par force, quière par subtilité ; et tousjours la guerre requiert exercite et souvent veoir ses ennemiz. Or est ainsi que le Jouvencel et sa compaignie chevaucherent jucques à trois lieues prez du lieu où estoient leurs ennemiz au siège. Et là se logièrent sur une rivière, où il y avoit une tour fortifiée tenant le party du Jouvencel. Et avoit en celle tour de bonnes gens de guerre, qui leur monstrerent et aprindrent beaucoup de la convine de ceulx du siège, et firent au Jouvencel et à sa compaignie le meilleur recueil que possible leur fut ; et offrirent au Jouvencel de le loger dedans la tour ; ce qu'il ne vult faire. Car [144] il ne chiet pas à ung chief se mettre en seurté et laisser ses gens en dangier. Si demoura avec ses compaignons. Et, pour ce que le logeis estoit petit, fut appointié qu'il en passeroit la moittié outre la rivière et yroient logier à ung quart de lieue de là, où il y avoit ung beau villaige, là où ilz pourroient bien demorer pour la nuit passer. Ainsi passa la moittié de la compaignie du Jouvencel par dessus ung petit pont, qui là estoit. Et le Jouvencel demoura en son logeiz attendant l'eure de son partement pour aller courir sur le siège. Et, ainsi qu'il vint contre le point du jour, arriverent bien cent chevaulx des ennemiz du Jouvencel à son logeiz et firent moult grant bruit. Et le Jouvencel, qui avoit son cuer et son esperit esveilliez à bien conduire son oeuvre, courrut, sa lance au col, où estoit le bruit de ses ennemiz, et là congneust qu'ilz s'en retournoient et ce qu'ilz avoient fait n'estoit que pour le amuser tant que leur puissance aloit combatre l'autre logeiz. Et sus piedz demande son cheval en disant : « Tout le monde à cheval ! Car seurement ces gens yci vont combatre noz gens, et, pour ce petit bruit qu'ilz ont fait yci, nous cuident amuser. Sus ! tost ! faictes dilligence et passons le pont. » Adoncq le Jouvencel monte sur son cheval et passe le pont au plus tost qu'il peut, et chascun après luy. Et, quant ilz furent dela le pont, chascun lui cria et lui dist : « Jouvencel, que veulx - tu faire ? Tes gens sont desconfiz. Ne les voys - tu pas ? Veez - cy ceulx qui en viennent. L'un a un coup d'espée au travers du visaige ; l'autre est tout effrayé et dit que tout est mort ou priz, et que tes ennemiz sont une très grant [145] puissance. Que veulx - tu plus ? Il te vauldroit mieulx repasser le pont et le faire rompre aprez toy et t'en retourner droit à Crathor que toy perdre avec ceulx y a qui sont perduz. » Et adonc respondit le Jouvencel et dit : « Vous n'y entendez riens. C'est à ceste heure que nous avons tout gaignié. Noz ennemiz sont si orgueilleux qu'ilz ne prisent ne Dieu ne homme. L'ung tient un prisonnier par la main ; l'autre tient un cheval en leisse ; les autres ont trois arcs ou poing, et l'autre trois espées par faulte d'une et deux lances sur le col de son cheval ; et tel deux sallades, qui n'a que une teste, l'une a en sa teste, l'autre à l'arçon de sa selle. Chascun est chargé et empesché. Que vous dirai - je ? S'ilz avoient cent



cappitaines, ilz ne les sauroient mettre en bataille ne en ordonnance de combatre. Allons dilligemment sur eulx serrez et ensemble, et que l'ung ne passe l'autre. Mettez vos lances devant et les archiers à vostre queue et me laissez ung petit aller le premier pour choisir leur party. Et à l'eure que vous verrez que je vous seigneray, venez tous droit aprez moy et ne vous desroyez point. Et à l'endroit que vous verrez que je chargeray et que je donneray dedans, venez tous après moy et me suivez de bien prez. Je vais devant sur vostre sceureté. Et, quant nous serons pesle - mesle avec eulx, que chascun face dilligence de leur serchier les aisselles et la gorge et le descouvert. Et ne vous amusez point à prendre prisonniers, ne chevaulx, ne pillage, ne à chacer personne [146] pour fuitte que vous voyez, pour paour du raliement, tant que vous voyez bien que soyez les maistres. Et, en ce faisant, à la grace - Dieu, le jour est nostre. » Ainsi partit le Jouvencel devant ses compaignons, en se contenant au plus bel et mieulx qu'il peut, visa ses ennemiz et les vit, peu plus, peu moins, en l'estat qu'il avoit dit, et ung peu mieulx ; car ja avoient avisé le Jouvencel et sa compaignie et miz quelque ordre à leur fait, et tellement qu'ilz estoient en bataille, combien qu'ilz fussent empeschiez de leur proye que à peine se povoient aider. Ainsi donna le Jouvencel le premier, et tous ses gens après, qui bien le suivirent et de prez, tellement qu'ilz rompirent la bataille de leurs ennemiz et les mirent en deulx parties. Et lors le Jouvencel et les siens tournerent à grant dilligence sur la partie qu'ilz véoient la plus appareillée de combatre et tantost les ruèrent juz. Et, celle partie desconfite, l'autre eust grant paour, tellement qu'elle tourna en fuite. Ainsi desconfit le Jouvencel ses ennemiz par la congnoissance qu'il eust de la guerre. Car seurement touteffoys que gens ont fait une destrouse, c'est l'eure qu'ilz doivent craindre de rencontrer leurs ennemiz et c'est l'eure que l'en doit assaillir. Et fut bien congneu au Jouvencel. Les ennemiz estoient trois fois plus que le Jouvencel, qui tous furent mors ou priz par la volenté de Dieu, dont il voulut faire le Jouvencel executeur. Ainsi le siège fut levé ; et s'en retourna le Jouvencel à Crathor, lui et sa compaignie. Et moult y eut rescoux [147] de gens de bien celluy jour, qui firent grant service à la besongne, et les aucuns mors ; Dieu leur face pardon ! Quant le Jouvencel fut retourné à Crathor, ses ennemiz murmurerent fort contre lui, et meismement ses amy et ceulx de son parti, pour l'envye qu'ilz avoient de ses bonnes fortunes que Dieu lui envoyoit. Mais tousjours son recours fut à Dieu et y avoit sa seulle fyance et esperance. Il n'avoit point d'orgueil et ne reputoit jamaiz les choses venir de soy et ne pensoit jamaiz avoir bien fait ; mais disoit tousjours en son cuer que Dieu lui avoit fait grant grace. Il advint par une espace de temps que les ennemiz firent une grosse entreprise sur Crathor, et dirent qu'ilz rueroient jus le Jouvencel et sa compaignie. Et, ainsi qu'ilz chevauchent droit à Crathor, rencontrèrent le Jouvencel, qui, tantost qu'il les advisa, donna des esperons, lui et les siens, au travers d'eux, tellement que, par la voullenté de Dieu, il les desconfit. Et est vray que le Jouvencel ne mettoit jamaiz nulz coureurs devant, sinon gens desarmez, qui alloient en tappinaige et en façon qu'on ne les appercevoit point à leur povoir. Et, se on les véoit, ilz alloient par telle manière que leurs ennemiz ne se effraioient point. Et, se



d'aventure en avoit aucun priz, on lui deffendoit [148] de jamaiz dire mot de luy. Et disoit qu'il vouloit estre celluy qui porteroit la première nouvelle à ses ennemiz ; s'ilz estoient les plus foibles, ilz s'enfuioient ; et, s'ilz estoient les plus fors, il les en desconfiroit plus aisé. Et disoit qu'il pavoit bien mettre guetz et garder entour sa compaignie sans advertir ses ennemiz et leur faire savoir sa venue, et qu'on doit tousjours mener ses gens ensemble jusques au combatre ; et, quant on est à combatre ses ennemiz, on peut bien avoir alles et les doit - on avoir et gens devant, selon la faculté et puissance qu'on a. Les alles doivent estre aux costez et les gens qu'on met devant doivent estre devant l'enseigne, affin qu'elle ne soit portée par terre et que l'on n'y puisse joindre dès le premier coup. Mais il s'entend que les gens qu'on met devant, et aussi les alles, doivent estre si prez les ungs des aultres qu'ilz s'entresecourent et s'entrevoient, voire de si prez qu'ilz se puissent secourir en ung moment, « bien, dit le Jouvencel, que l'en doit avoir derrière la bataille ancores quelque petit nombre de gens, qui doivent regarder là où est le besoing pour y secourir ; et que, selon la puissance des gens que l'on a, se doit - on gouverner. Car il y pourroit avoir si petit nombre de gens qu'ilz ne pourroient faire tant de batailles. Ains auroient besoin d'estre tous ensemble. Mais je vous di bien que, quelxconques gens qu'il y ait, grans ou petiz, il n'est nul besoing faire savoir sa venue, ne d'avoir courreurs, sinon là où sont les grans puissances, qui sont contens qu'on saiche leur venue et qui ne se pevent celer. Ceux - là ont besoing d'avoir gens devant, derrière et de tous costez pour eulx garder et pour [149] savoir de la convine de leurs ennemyz ; et proprement n'ont - ilz pas nom courreurs, mais ont nom gardigeurs. Car ilz sont miz pour garder l'ost et pour regarder la convine de leurs ennemiz. Courreurs sont gens qui courent payz pour aller au gain et non pas pour combatre, sinon sur eulx deffendant ; ceux - là doivent courre et racourre. Aussi est - il une autre manière de coureurs, que l'on envoie courre devant une place pour faire saillir ceulx de dedens dehors ; ou sur ung ost, quant il est fortiffié ; ou sur gens qui sont les plus fors, pour eulx faire chasser ; ou en une escarmouche, pour mettre ses gens en desarroy ou pour charger à leur advantaige, quant ilz le treuvent ; ceux - cy sont nommés coureurs. Mais je vous dy que, quant vous allés deliberer de combatre ou lever ung siège sur vos ennemys, fors ou foibles, vous devez aller vous - mesmes porter la nouvelle, et ne devés point faire sçavoir vostre venue par coureurs ne autrement que vous puissiés. » Après ceste destrousse et grace que Dieu eut faite au Jouvencel, il s'en retourna à Crathor plus envyé d'amys et d'ennemys que il ne fut oncques. Et, quant le Jouvencel eut fait son butin et ses hommes et ses chevaulx bien reposes, le sejour lui ennuya et dist à lui - meismes et puis à ses compaignons : « Pourtant se Dieu nous a donné de bonnes et grandes fortunes et que nous soyons bien à nos aises et que nous ayons gagné de l'argent, si n'est - ce pas pourtant pour [150] nous reposer ; ce n'est pas que nous devons lesser faire nostre mestier aux aultres. Nous l'avons aprins à grans paines et grans travaulx et dangiers et à la sueur de nos corps. Maintenant, quant nous sommes clers en la science, devons - nous lesser l'euvre ? Que vouldroit ce que nous aurions aprins à si grant peril, se nous n'en faisons l'exercite ? Nous l'oublierions et



apparesserions nos coeurs, qui maintenant prisent petit une grant chose et feroient de une petite grant. Car par l'usance de la guerre, que nous avons menée, nous sommes coustumiers de gaingner et ne craignons rien fors Dieu. Et j'ay grant paour que, se nous sejourbons plus, nous pourrons changier coustumes. Et pour ce, messeigneurs, je vous prie, pensons d'aller dehors et de travailler. J'ay ouy aujourd'huy une bien grande nouvelle, et me a l'en dit qu'il y a une praerie en la vallée de Vausselle, là où tous les gens d'armes tiennent leurs chevaulx, et n'en y a pas si pou qu'il n'en y ait plus de deux mille chevaulx, qui se herbent ; et y a de quatre à cinq cens hommes pour les garder. Je vous diray que nous ferons : nous irons tous d'une belle traicte, et enverrons deux ou trois cens chevaulx legièrement habilliez pour courre la praerie et prendre les chevaulx ; et ceux - là ont nom coureurs. Et nous irons là où sont les gens d'armes logiés, et ferons une grande traicte et, à la grace de Dieu, nous les surprendrons et les destrousserons. » [151] Ainsi fut conclud entre lui et ses compaignons ; et partit le Jouvencel de Crathor en belle compaignie, et envoya ses guettes pour sçavoir nouvelles de ses ennemys et pour parler à ses guydes qu'il avoit sur le payz. Et, à bien entendre, ces guides sont vraies espies, qui estoient à ses gaiges, demourans en l'obeissance de ses ennemis. Et ainsi que le Jouvencel chevauchoit, lui et ses compaignons, lui vindrent nouvelles, par l'une de ses guettes, que ses ennemys chevaulchoient droit à Crathor et qu'il n'yroit point là ou il pensoit. Ainsi souventeffois advient que l'en ne va pas où l'en cuide ; et, quant on cuide faire une entreprinse, on en fait une autre pire ou meilleure. Pour ce dit - on que les gens de guerre vont à l'adventure ; car, quant ilz partent de l'ostel, ilz ne scevent qu'ilz doivent trouver en chemin. L'adventure fut telle au Jouvencel qu'il lui convint arrester, pour les nouvelles qu'il avoit ouyes. Et, ainsi qu'il parloit à ses gens en ung país estroit, lui vint soudainement dire l'un de ses serviteurs : « Veez cy nos ennemys. » Et tout à coup le Jouvencel dist à ses gens de pié : « Il ne fault pas reculler d'icy ; car en recullant, se l'on chargeoit sur nous, nous serions [152] desconfitz ; et pour ce tost à pié. » Ainsi saillit à pié le Jouvencel et toute sa compaignie à très grant dilligence et fist marchier son estandart au long d'une haye ; et là se mist en bataille, son estandart ou millieu, avec la plus grosse turbe de ses gens de guerre ; et aux deux bouts de la haye envoya deux petis tropelets de ses gens d'armes, c'est assavoir, des deux costez, les uns à dextre et les autres à senestre. Et, entre son enseigne et ses deux tropeletz de gens d'armes, estoient ses archiers bien arrengiés. Et derrière lui, en ung petit marrais, mist tous ses chevaulx et paiges, ou lieu où ses ennemys ne les povoient gaingner. Et tantost si arriverent les ennemis beaucoup en plus grant nombre qu'il n'estoit, qui sus piés l'adviserent et dirent l'un à l'autre : « à ceste fois est nostre le Jouvencel et tous ceulx de Crathor. Veez les là. Fy ! ilz ne sont riens auprès de nous. Sus à pié ! Or y perra (?) » Ainsi descendirent les ennemis du Jouvencel à grant orgueil et marcherent le grant pas droit à lui ; et le Jouvencel les attendit de pié coy sans bougier ; et tellement marcherent les ennemys que, quant ilz arriverent au Jouvencel, ils estoient en la grosse alaine et marcherent les ungs après les autres. Car tous n'estoient pas d'une force. Les premiers, qui arriverent, furent renversez et mors ; et, quant



ceulx de derrière l'adviserent, tournerent en fuyte à qui mieulx mieulx, chacun pour recouvrer son cheval ; et ainsi furent desconfitz et gaigna le Jouvencel la victoire et tousjours Dieu conduisit son oeuvre jusques à la fin. Et lors dist le Jouvencel à ses compaignons : « Messeigneurs, vous avés veu comme ces gens, qui [153] estoient plus que nous la moittié, se sont desconfitz par deffaulte de conduite, et comment ilz sont venuz marchant de loing contre nous, sans attendre l'un l'autre. Et pour ce je vous dy pour maxime que toutes et quanteffoiz que gens à pié marchent contre leurs ennemys front à front, ceulx qui marcheront perdront, et ceulx qui demeureront pié coy et tiendront ferme, gaigneront. Et ceulx de cheval tout au contraire ; car ceulx qui assaillent et marchent à cheval, gaignent, et ceulx qui demeurent et actendent, perdent. Je ne dy pas que sur cecy n'y ait des praticques, tant à ceulx de pié comme à ceulx de cheval, lesquelles je vous declaireray cy après. »

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE IX.

De pluseurs bonnes praticques de guerre pour combatre ses ennemys estans en bataille à pié. « Et premièrement pour combatre à pié, se vous trouvés gens en une bataille rengée sans fortiffication, il est force que leur bataille soit longue ; et par raison doivent mettre la puissance de leurs gens d'armes ou millieu, et aux esles leurs archiers et autres gens de traict, s'ilz en ont. Et, pour garder leurs gens de traict, fault qu'ilz aient au bout de leurs esles quelque nombre de gens d'armes selon la puissance qu'ilz seront. Et, se c'est de tous points une grosse puissance, encores doivent - ilz avoir à leur dos une petite bataille de gens, adfin qu'on ne [154] leur donne par derrière, et pour marchier là où ilz verroient que besoing seroit. Et pour ce vous dy que, se ces gens ne sont bien ordonnés et en lieu avantageux comme gens, choisissent champs et places les plus avantageux qu'ilz pevent pour combatre. Car on y gaigne le solleil, on y gaigne le vent pour envoyer la pouldre droit à ses ennemys. S'il y a point de haye ou de fossé (pou petit qu'il soit il fait grand bien ;) ou quelque mollière, ou païs, pré ou champ mol, ou rivière, ou bois fort, par où on ne puisse marcher pour abreger, on doit sercher voullentiers tous les advantaiges qu'on y puet trouver. Et, quant gens sont en tel estat, vous ne les devés pas aller combatre ne marchier contr'eulx. Mais vous devés aller logier près d'eulx, et non pas si près qu'ilz vous puissent surprendre, au lieu le plus fort et le plus avantageux que vous pourrés recouvrer. Et, s'il y a point de rivière près, vous la devez gaingner à vostre pouvoir ; car une rivière sert à merveilles à ung ost, tant pour sceurté que pour l'aisément des vivres ; on y abreuve les chevaulx et tout le bestial de l'ost ; on passe d'un costé et d'autre ; on s'en arme quant on veult ; on garde que ses ennemys ne s'en puissent aider. Se c'est rivière qui porte navires, on en recouvre des vivres. Pour ce dy je que l'ost, qui a la rivière à son commandement, a de grans advantaiges. Si la recouvre qui pourra. Se vous avez la rivière, vos besongnes en vallent mieulx ; se vous ne l'avés, si ne cesserez [155] vous pas à grever vos ennemis par les moyens qui s'ensieuvent et autres, de quoy on se puet tousjours adviser. Vous devés



chevalcher entour ces gens, qui sont en bataille, tellement qu'il ne leur viengne nulz vivres et, s'ilz en ont, les tenir si longuement qu'ilz les menguent ; parquoy leur soit force qu'ilz marchent devant vous. Et, se ainsi est qu'ilz marchent une fois, vous devés mettre toutes vos paines de les trouver en marchant. Car force leur est, s'ilz marchent, de vous tourner le dos ou le costé ou qu'ilz viengnent tout droit à vous. S'ilz viennent tout droit à vous, vous avés ce que vous demandés ; car ilz marchent et vous les attendés, qui est l'avantage que vous serchez. Vous me povez debatre que, s'ilz s'en vont et ne viennent à vous, qu'ilz pourroient avoir une grosse arrière - garde ; je vous dy que, depuis que une puissance tourne le dos devant une autre, qu'elle pert le cuer ; et en icellui cas vous ne devés point faindre à les assaillir. Je dy bien que, se leur retraite est loing, que vous les devés assaillir en lieux les plus avantageux que vous pourrés, et le plus près de leur retraite, vos batailles, vos esles et vostre arrière - garde bien ordonnées. Et tousjours, quelque nombre de gens que vous ayez, ou grant puissance ou petite, quant vous besongnerés, aiez tousjours vostre renforce selon le nombre que vous serés ; qu'ilz ne facent riens sinon secourir là où ilz verront que besoing sera. [156] Et, se vous voullés dire : se nous trouvons gens de moins de nombre que nous, qui aient leur retraite près, parquoy les peussions perdre, et soient en bataille à pié, les laisserons - nous pour faulte de marchier contr'eulx et de les aler combatre ? Nenny, vous ne les laisserés pas ; mais aussi ne marcherés vous pas contre eulx. Et veyz que vous ferez : vous viendrez mettre une turbe de gens d'armes à cheval viz - à-viz de leurs enseignes, et non pas si près que le traict les puisse batre, et une esle sur le costé où ilz seront les plus forts ; et de l'autre costé, où vous verrés qu'ilz seront les plus foibles et le plus à vostre avantage pour les assaillir, vous ferés marchier le surplus de vostre puissance à pié par ce bout là, qui assembleront et combatront avec eulx ; et tendrez ferme la bataille, qui sera devant les enseignes et la puissance des ennemys, et semblablement l'esle, sans assembler avec eulx. S'ilz marchent pour aller courir sus à vos gens qui combatent, en cellui cas, quant vous les verrés bransler, vous devez marchier, et vostre esle pareillement, à grant dilligence et assembler à vos ennemis. Et vous dy qu'il est de necessité que en toutes les trois parties il y ait bons chiefz et hardis et qu'ils sachent bien congnoistre l'heure de marchier. Car c'est une chose là où il ne fault pas dissimuler, quant l'heure est venue. Et pour ce je vous dy que tous les gens de bien ne doivent pas estre en l'une des batailles seulement ; mais doivent estre partis en toutes trois. Car, se l'une des batailles failloit à faire son devoir, ce seroit pour tout perdre. [157] Et dy que, quant vous ferez vos ordonnances pour combatre, ne les faites pas si près de vos ennemis qu'ilz vous puissent assaillir en donnant ordre à vos batailles. Et dy encores plus que une compagnie, grande ou petite, ne doit point approuchier de ses ennemys, se n'est à l'heure qu'ilz doivent combatre. Et aussi je dy, par les raisons devant dictes, que vous combatrés ces gens icy sans marchier front à front droit à eulx ; et en despit d'eulx il faut qu'ilz marchent ou qu'ilz se laissent tuer l'un après l'autre ; et que vous devez amener vos trois batailles tout d'un costé et vous presenter devant vos ennemis faignant de joindre de tous costés à l'heure



que vos gens vont combattre la plus foible partie. Mais la bataille ne l'esle pour riens ne doit assembler tant qu'ilz voient marcher l'autre bataille des ennemys, ainsi comme devant ay dit ; et par ce moyen vous les ferés marchier et ne marcherez point contre eulx. Et c'est quant à combattre gens de pié. Et, en quelque manière que vous combatés gens de pié, gardez que vous les amusés tousjours par ung bout et par le lieu où ilz seront tousjours les plus fors, et les assaillés par là où ilz seront les plus foibles et leur laissiés le derrière ouvert pour eulx enfouyr. Car il y en aura tousjours de couars qui s'en iront et espovanteront les hardis ; et pour eulx enfouyr ilz ne seront pas sauvés ; mais chacun n'a pas cest entendement. Or, avons parlé de ceulx de pié, reste aux [158] maistres de dire par dessus ce qu'ilz verront bon estre à faire ; et parlons ung peu de ceulx de cheval comment ilz se doivent conduire. »

SECONDE PARTIE, CHAPITRE X.

De pluseurs bonnes praticques de guerre pour combatre ses ennemis estans en bataille à cheval, en passaiges estroits et ailleurs. « Quant à ceulx de cheval, en quelque manière qu'ilz treuvent leurs ennemis à cheval, ilz les doivent assaillir furieusement et doivent tousjours avoir une bataille ferme selon la puissance qu'ilz seront et à qui ilz auront à faire. S'ilz sont puissance contre puissance et ilz soient en pays qu'ilz s'entrepussent veoir, ilz doivent avoir leur bataille bonne et puissante et deux esles des deux costés ; ou front, devant les enseignes, une bataille petite, sans les escarmoucheurs, qui doivent estre devant ; derrière, une arrière - garde qui doit tenir ferme et ne doit bougier ne se mouvoir pour riens, sinon pour aller au secours de ceulx qui en ont besoing. Et doit tout le jour soy tenir ferme sans soy departir, et tousjours doivent à leur pover assaillir ceulx de cheval leurs ennemis et donner au gros de la bataille le premier et aux esles, puis venir aux enseignes, et finalement [159] faire tout le contraire de ceulx de pié. La bataille doit faire l'exploit après la petite bataille, qui est devant et les escarmoucheurs. L'arrière - garde doit estre puissante et tenir ferme, adfin que chacun se recueille, touteffois s'ilz n'avoient à besongner par derrière ; ou quel cas, la bataille les devroit recueillir et tenir ferme et faire l'office d'arrière - garde, comme dessus est dit. Et pour ce dy je que l'arrière - garde soit puissante. Les esles sont pour donner sur les costez et pour chargier là où ilz verront que bon seroit. Le gouvernement des ennemis aprent beaucoup en ceste matière. Mais touteffois est - il neccessité qu'en une bataille à cheval, là où il y a puissance, il y ait des descouvreurs de païs et des escarmoucheurs par ordonnance non pas à voullenté, une bataille petite que on appelle avant - garde après les escarmoucheurs, et les deux esles des deux costez, la grosse bataille après, et puis l'arrière - garde, et après l'arrière - garde aucun nombre de gens assez suffisans pour soustenir aucuns coueurs, s'ilz venoient par derrière pour faire crier alarme, et pour garder que bruyt ne viengne en vostre bataille. Vous devés tenir vos gens serrez en toutes vos batailles tant que l'un ne passe l'autre fors ceulx qui y sont ordonnés. Vous devés garder que nul ne soit soubz autre enseigne que sous la sienne. Et devez faire crier que



chacun soit soubz son enseigne. Et sert cecy aussy bien pour gens de pié que pour gens de cheval. Les gens en combattent mieulx et en [160] sont plus obeissans aux chiefz, et en fine l'en mieulx quant on a à faire. Se tu chevaulches à cent ou à Vc ou à mille, à l'adventure, sans sçavoir proprement que tu dois trouver, sinon que tu vas ou païs de tes ennemys sur esperance de rencontrer ou d'estre rencontré, tu dois avoir gens devant, derrière et aux costez pour garder que tu ne soyes surprins. Aussi pour sçavoir des nouvelles ; car tu vas pour sercher nouvelles. Mais, se tu estoies sceurement adcertené de trouver gens en ung logis ou en chevauchant, ne envoie nulles gens devant, sinon en tappinaige, et fay, se tu pues, que tu leur portes la nouvelle de ta venue toy - meismes. Tousjours est - il besoing que gens assaillent les premiers, s'ilz puevent, sinon en ung cas : s'ilz treuvent leurs ennemys en ung païs estroit ou en ung passage, ilz doivent mettre paine de les en tirer, s'ilz pevent, par coureurs ou autrement. Et le doit - on bien prendre froidement, car, se les premiers sont rebutés, maishuy on n'y fera beau fait. Et beaucoup de gens desirent assaillir leurs ennemys en ung passage, et est la chose bien raisonnable voire bien froidement prinse et conduite. Et croyés que en guerre c'est l'une des bonnes vertuz qui y soit après hardiesse ; (car sans hardement nul n'aura ja bonne conduite ;) c'est d'estre froit et pourveoir avant la main aux inconveniens qui pevent advenir, qui le puet faire. Car il y en vient de si soudains aucuneffois que à paine puet - on [161] avoir loysir de penser à riens. Mais ung bon homme de guerre doit tousjours penser aux choses qui lui pevent sourvenir. Et, en ce cas de neccessité, il doit faire ces choses chauldement. Mais ceste challeur vient de froideur ; car il doit estre tout deliberé et de froit sang, avant la main de ainsi le faire, quant le cas y eschiet. Ainsi c'est ung propos deliberé et de froit sang. Pour ce je dy que ceste challeur est de froideur et ne doit pas proprement estre ditte ne nommée challeur, mais dilligence, qui est bien requise en guerre. Les causes pourquoy je dy qu'en ung passage on doit saignement et froidement assaillir ses ennemis, est pour ce que voullentiers les passages sont estroits et mauvais et ne y puet on pas assembler à ses ennemys à son aise. Et pour ce, quant les premiers sont rebutés, maishuy on n'y fera pour l'heure plus riens pour le mauvais passage. Les couars ne s'en puent fuyr ; et, s'il y a bonnes gens devant, ilz retourneront et aideront aux derreniers, et garderont les autres d'eulx enfuyr ; et, au tourner qu'ilz feront, trouveront leurs ennemis voullentiers meslez parmy leurs gens. Et ceulx qui sont desja dedens le pas ne craignent plus à y [162] entrer ; mais fault qu'ilz se deffendent. Ainsi communement ceulx qui y assaillent, en sont reboutez. Mais que les premiers passez aident aux derreniers et qu'ilz soient bonnes gens ; car, sans bonnes gens, ne les assaillieurs ne les deffendeurs ne font riens. Ainsi je dy que ce n'est pas tout advantaige que d'assaillir gens en ung passage ne en ung pas estroit, quant ilz ont voullenté d'eulx deffendre. Et vous dy que gens à cheval ne doivent point chargier ne entrer dedens gens, s'ilz ne véoient qu'il y ait bonne issue par derrière. Ces choses sont fort experimentées ; car maint grant nombre de gens ont chargé sur petit nombre que, quant les premiers estoient reboutez, le surplus ne y faisoit jamais beau fait. » Ainsi a devisé le Jouvencel, après ceste besongne



faitte, de la guerre bien à son aise. Mais il y puet advenir beaucoup de choses, tant à pié comme à cheval, qui ne sont pas icy escriptes. « Et pour ce, dist le Jouvencel, je suis d'opinion que nous en aillons à Crathor ; car nous avons assez repeu et icy assez sejourné ; et là ferons la guerre, et verrons les experiences là où on apprend plus que à ouyr dire. » Ce que en adviendra vous le [163] pourrés bien aisément sçavoir par ce qui sera declairé en ce chappitre cy-après.

SECONDE PARTIE, CHAPPITRE XI.

Comment le Jouvencel, après ses bonnes fortunes, fut assiégé de ses ennemis dedens la ville de Crathor et tenu par aucun temps en grande subgection ; comment, à l'aide de Dieu et du Roy, il fut secouru, tellement que le siège fut levé, où furent prins plusieurs prisonniers, de quoy sourdit grant debat entre deux hommes ; comment la sentence fut donnée par les chiefz de guerre selon l'usage du logeiz. Et ainsi s'en part le Jouvencel et sa compagnie et s'en vont à Crathor pour recommencer de plus belle. Mais assez remaint de ce que fol pense. Car le Jouvencel a pourparlé de ceste matière, pensant assaillir ses ennemiz. Mais, ainsi que j'entens, homme propose et Dieu dispose. Car les ennemiz font un grant amas de tout ce qu'ilz pevent finer, tant de gens que d'artillerie, pour mettre le siège à Crathor, ainsi que cy aprez pourrez plainement ouyr raconter. Vray est que le Jouvencel arriva à Crathor, lui et sa compagnie, en grant courraige de guerroyer ses ennemiz, [164] qui bien en avoient la congnoissance. Le huitiesme jour d'aoust, qui fut aprez que le Jouvencel fut entré avec sa compagnie dedans Crathor, les ennemiz se logerent en trois lieux devant la place, non pas si prez que le canon leur peust faire guerre. Et, au milieu de leur trois sièges, firent un champ pour eulx retirer, quant ilz penseroient avoir la bataille. Et, aprez le champ fait, firent une fortification prez de la ville là où leur sembla estre plus guerroyable, tant de bombardes que d'aprouches. Et, en ce faisant, y eust maint beau debat. Car le Jouvencel fit une saillie par les fossez et vint au couvert jusques sur ses ennemiz, tellement qu'il les rebouta et en print et tua, tant que les ennemiz furent plus d'ung moys avant qu'ilz peussent venir à leur intencion et là où ilz cuidoyent venir dès le premier jour ou dès le second. Et y eust de moult belles appertises d'armes faites. Toutesfois la faulx paist le pré. Et, (car ilz estoient moult grant puissance devant ;) en la fin ilz mirent tout leur effort et firent tant qu'ilz approucherent la ville et fortifièrent leur guetz contre leurs saillies ; et se mirent en seurté, au mieulx qu'ilz peurent, contre ceulx de la ville. Et adonc descendirent leur grosse artillerie et commencerent fort à battre, et firent mines couvertes, qui entroient dedans les fossez, tellement que le Jouvencel et ses compagnons se sentirent fort pressez, et tindrent conseil et adviserent qu'il estoit de necessité [165] envoyer devers le prince querir secours. Ainsi conclurent, comme il me semble, d'y envoyer le Mareschal ; car il failloit qu'il y alast homme saige et eloquent et qui sçeut bien remonstrer leur cas, et aussi la convine des ennemiz, et la forme et manière comme le secours leur viendroit et par où, et comme le siège se pourroit lever. Et pour ce fut leur deliberacion d'y envoyer le Mareschal de Crathor, qui



estoit homme bien entendu et cognoissant en tel cas plus que nulz autres guerres qu'on eust peu trouver pour le temps, combien qu'ilz eussent bien à besongner de lui en la place. Nonobstant demouroit - il beaucoup de saiges hommes et vaillans, comme le viel cappitaine de Crathor, qui avoit beaucoup veu, le sire de Rocqueton et autres, et meismement le Jouvencel, qui ne se faignoit pas. Si est la conclusion prise du parlement du Mareschal. S'ensuit après comme il doit amener son secours, et en quelle manière il doit faire, et les signes qu'il doit donner à ses gens, comme puis aprez pourrez savoir par l'execucion du fait. Car aultrement ce seroit le vous dire ou narrer deulx foys. Le Mareschal s'en partist au changement du guet, lui troisieme, sur les trois meilleurs chevaux de la place, sans que nulz des guetz de ceulx du siège le [166] apperçussent ; et chevaucha par ses journées tellement qu'il arriva devers le Roy et fit son rapport bien et saigement comme il en estoit bien aisé, en disant : « Sire, se vostre plaisir est de secourir vostre ville de Crathor et voz gens qui sont dedans, il me semble que je vous ouvreray moyens de par eulx ; par quoy vous pourrez avoir honneur et grant recouvrement de vostre seigneurie. Sire, veez - cy unes lettres que le Jouvencel, le vieil cappitaine de Crathor et le sire de Rocqueton vous envoient ; et se recommandent très humblement à vostre bonne grace ; et aussi font tous les autres compaignons avec tous les habitans de vostre ville. Je vous certiffie, Sire, qu'ilz ont tous ensemble grant voulloir de deffendre bien vostre ville et la vous garder à leur povoir. Et outre, Sire, leur est adviz que, si vous voulliez faire diligence de leur aider, qu'ilz seront cause, par la grace de Dieu, du recouvrement de toute vostre seigneurie. Sire, tous ceulx qui y sont, ont hault et bon voulloir et sont gens de bien. Et sans faulte le bon homme, le cappitaine de Luc, qui est ancores cappitaine de Crathor, et le sire de Rocqueton monstrent bien leurs sens et leur vaillance. Et, quant au Jouvencel, je croy que vous n'avez en vostre royaume homme pour mieulx servir à la guerre que lui. Et ilz l'ont tous fait leur chief pour le sens et la vaillance qu'ilz ont trouvé en luy. Et aussi est il en fleur de guerrier, et les deux autres sont meshoan vieulx et ne pevent pas tant de peine comme lui ; mais leur conseil est bon et grant, [167] et encore tiennent ilz bien lieu. Et j'ay esperance, Sire, o la grace de Dieu, que tous à ceste besongne vous serviront si bien que vous en serez tenu à Dieu et à eulx. » - « Or ça, dit le Roy, Mareschal de Crathor, nous avons très bien entendu tout ce que vous avez dit quant au fait du Jouvencel, du cappitaine de Crathor, du sire de Rocqueton et generally de toute la compaignie qui est à Crathor, aussi des habitans. Nous ne faisons point de doubte, o l'aide de Nostre - Seigneur, qu'ilz ne facent leur honneur et leur devoir, ainsi que gens de bien doibvent faire. Et avons bien en eulx celle fiance. Et demain au matin, se Dieu plaist, aprez la messe, je assembleray mon conseil, et vous y serez ; o l'aide de Dieu, nous conclurons quelque chose, de quoy vous et ceulx de Crathor et tout le royaume serez contens. » - « Sire, dit le Mareschal, Dieu vous en doint force et povoir ! » - « Par saint Jacques ! dit le Roy, on dit beaucoup de bien du Jouvencel ; si fait l'en de vous tous. Et sans faulte chacun qui a veu le Jouvencel, dit bien que c'est ung homme pour soy faire une foys grant homme à la guerre. » Et le Mareschal respondit : « Sire, c'est ung



homme d'or pour ce mestier. » La deliberacion du Roy en son conseil. Au matin, aprez la messe, le Roy assembla son conseil, là où il y avoit aucuns prelatz et des seigneurs de son sang et autres chevaliers et conseillers. Et entre ceulx du sang y estoit le conte de Parvanchières, lieutenant du Roy, qui estoit vieil homme et ancien et [168] avoit beaucoup veu. Aussi y estoit le chancelier. Maiz, pour ce que c'estoit matière de guerre, le conte de Parvanchières parla et demanda au Mareschal de Crathor, par le commandement du Roy, les choses qui s'ensuivent. Et dist ainsi : « Mareschal de Crathor, le roy m'a commandé vous demander combien il y a que le siège est devant Crathor, et quelle puissance il y a devant, et la manière de leur logeiz et de leur convine et gouvernement ; et aussi de ceulx de Crathor pareillement, quelz gens et quelle puissance il y a dedans, et des neccessitez de la place, tant en vivres que en artillerie, aussi quelle guerre ilz vous font, et si vostre cas est hastif. » « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, nostre cas est hastif et non hastif. Il y a une bonne compaignye dedans et beaucoup de vaillans gens. La ville est bien artillée et bien garnie de vivres, Dieu merci ! et n'est encores à nulle neccessité. Pourquoi le Roy peut faire son armée à son plaisir et à son aise. Mais, Monseigneur, il y a un point pour quoy le Roy se doit haster ; car ces gens - cy ne sont pas encore grant puissance et ne sont point encores fortiffiez. Pourquoi je dy que l'on se doit haster le plus tost que l'on pourra ; et c'est la cause pourquoi je dy que nostre cas est hastif et non hastif. Monseigneur, quant ad ce que vous demandez combien il y [169] a que le siège est devant Crathor, il y avoit cinq semaines le jour que je partis, et j'ay mis quatre jours à venir. Et, quant je partyz, ilz estoient logez en trois lieux et avoient fait au mylieu de leurs trois logeiz un champ pour eulx retraire, quant ilz en auroient besoing. Mais encores n'est - il point fort. Ilz commençoient, quant je partiz, à fortiffier contre la ville et rompre les saillies là où ilz descendoient leur artillerie ; et de là pensoient à batre la ville. Ilz ont myz un mois tout entier à approcher, jusques là où ilz sont, celle fortification ; mais encores n'y est riens fort, et l'un des sièges ne peut gueres aider aux deux autres. Leur manière est que, aussitost qu'ils crient alarme, ilz se vont tous rendre ad ce champ, excepté un groz guet qu'ilz envoient là où ilz descendent, à garder leur artillerie. Leur champ, là où ilz se mettent en bataille, est en un lieu où on les peult batre de la ville par artillerie. Et si pevent bien de leur champ secourir leur guet et leur artillerie par le moyen d'un fossé qu'ilz ont fait à aller de l'un à l'autre. Et la première chose qu'ilz ont faicte, ce a esté de fortiffier leur guet et de faire leur fossé, que je vous ay dit ; et maintenant je sçay bien qu'ilz fortifient leur champ. Le Jouvencel a fait deux ou trois saillies ; mais à toutes les saillies il les a foullez et reboutez. Et me semble, ad ce que j'en ay peu veoir, qu'il y a beaucoup herpaille et meschans gens. Et pour ce, Monseigneur, dy - je, que on se devroit haster ; car j'ay ouy dire qu'il leur doit encores venir des [170] gens que ceulx qui y sont de present, qui montent de VII à VIII mille hommes, à tout estraindre. Monseigneur, je vous ay respondu, ce me semble, à tout ce que vous m'avez demandé. » - « Or, dit le comte de Parvanchières, Mareschal, saillez un peu dehors et ne vous eslongnez pas ; car on vous appellera



tantost. » Ainsi saillit le Mareschal. Et puis dit le comte de Parvanchières au Roy : « Sire, vous avez ouy tout ce que vous a dit le Mareschal de Crathor. » Dit le Roy : « Beau cousin, demandez en. » Adoncques demanda le conte de Parvanchières à ung Maistre d'arbalestriers, qui fut là, et lui dist : « Debatez encores avec le Mareschal de Crathor ; et puis dittes vostre oppinion. » Et tantost on fit appeller le Mareschal de Crathor. Et, quant il fut entré, le Maistre des arbalestriers luy demanda ainsi : « Monseigneur le Mareschal de Crathor, vous avez dit, ce me semble, que ces gens - cy sont en trois parties logiez, et que l'une des trois parties ne peult aider aux deulx autres. Pensez - vous qu'ilz demeurent ainsi qu'ilz sont ? Ces trois logeiz que vous avez dit, les tenez - vous pour trois sièges ? Car aucuneffoys on se loge, et desloge - l'en de devant une place pour approcher plus prez. Et on ne tient pas telz logeiz pour sièges, jusques ad ce qu'ilz [171] soient de tous poins demourez ; et les dit on sièges, quant ilz sont de tous poins arrestez sans desloger. » - « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, sans faulte ilz ne bougeront plus de là ; car ilz se y logent et rompent les chemins et venues de tous costez et nous gardent noz trois portes. Et est la cause pourquoy ilz se sont miz en trois parties. Mais nous avons advisé ung lieu en nostre ville par où nous povons faire percer ung trou en nostre muraille pour saillir, quant le secours nous vendra, ou pour y mettre gens, si nous en avons, à besongner. » - « Or ça, dit le Maistre des arbalestriers, je vous entens bien. » Et dit au conte de Parvanchières : « Monseigneur, il me semble que le Mareschal de Crathor ne doit bouger d'icy pour ouir nos opinions ; car tousjours nous advertira - il de quelque chose. » - « Vous plaist - il, Sire ? dit le conte de Parvanchières. » - « Ouy, dit le Roy, car je me delibere de les secourir. » - « Or dittes, monseigneur le maistre, dit le conte. » Adonc le Maistre des arbalestriers commença son oppinion et dit : « Il me semble que, o la plus grande dilligence que possible sera, vous devez secourir ces gens - cy, puisque c'est vostre plaisir de le faire. Et ce que vous povez faire aujourd'uy, vous ne devez pas attendre à demain. Vous avez voz gens prestz. Et pour ce je seroye d'oppinion que vous en envoyesiez le Mareschal de Crathor, qui est icy, o toute dilligence, pour dire au Jouvencel, au viel cappitaine de Crathor et au sire de Rocqueton vostre venue, et non que à ces trois, s'il luy est possible de rentrer dedans. » - « Ouy, dit le Mareschal [172] de Crathor, je rentreray bien sans nulle doubte. » Lors dit le conte de Parvanchières : « Je suis d'oppinion doncques que vous en aillez o la plus grant diligence que possible vous sera ; et dittes à ceulx à qui le devez dire, que sans nulle doubte le Roy vous secourra, comme vous avez oy ; et de là vous ressaillez dehors, se possible vous est, ou envoyez autre homme seur, par qui vous mandez ce que vous aurez trouvé en la place et l'oppinion de vous et autres gens de bien, qui serez là. Car vous trouverez beaucoup de nouvelletez ; et n'est pas que ceulx qui sont demourez n'aient apriz beaucoup de choses puis vostre partement. Et le Roy fera sa diligence d'envoyer son armée le plus tost qu'il pourra. Et, avant vostre partement, vous saurez le temps que vostre secours sera prest, quant le Roy, nostre souverain seigneur, qui est icy, sera conclud et deliberé. Je croy bien qu'il fauldra que nous saichons de voz nouvelles à Luc. Et, selon voz nouvelles et la puissance que le Roy pourra trouver, nous



besongnerons. Car icy on ne peult conclure telles choses ; et fault qu'elles se concluent sur les lieux et selon ce que on treuve. Et tous ceulx qui en veullent autrement parler, fault qu'ilz devinent. Car les dispositions des choses donnent le conseil ; et icy on ne les peut savoir. Et en ce cas n'y a que une seulle chose : s'il plaist au Roy, nostre souverain seigneur, deliberer de lever ce siège, o la grace de Dieu, il se conduira ce que possible en est à faire aux hommes. Le surplus en est en Dieu. Et pour ce fault remettre la manière de la conduite à Luc, là où nous orrons de voz nouvelles. Et, quant plus avant yci en parlerons, il [173] nous faudroit changer propotz et n'en seroit pas nostre fait si secret. Et pour ce je dy par mon oppinion qu'il n'y a à dire, sinon que le Roy veulle deliberer et conclure vostre secours. Je say qu'il a le voulloir, le savoir et le pover de ce faire, quant il lui plaira. Et des diligences qui sont à faire en ceste matière, vous n'avez besoing, monseigneur le Mareschal de Crathor, d'en savoir riens. Et n'avez affaire, sinon de vous en aller, affin que ne perdiez temps. Et pour ce je suis d'oppinion que le Roy vous secoure en toute dilligence et qu'il n'y espargne riens. » - « Monseigneur, dist le Mareschal au conte de Parvanchières, c'est bien dit. Et, quant aux diligences et ad ce qu'est necessaire à faire et il vous plaira m'en demander, j'en diray ce que en sauray. Et pour l'execucion faire, quant nous serons à Luc et aurons ouy les oppinions et rapport de ceulx de Crathor, j'en diray mon oppinion au mieulx que le pourray. » Puis demanda le conte de Parvanchières l'oppinion aux aultres ; et demande aux deux Mareschaulx, l'ung après l'autre, qui tous deux furent de ceste oppinion ; à l'Admiral, puis à tous les chevaliers et conseillers qui la furent ; à deulx prelatz, qui y estoient ; et ad ce qu'il y avoit des seigneurs du sang, pareillement par ordre ainsi qu'il leur appartenoit. [174] Puis dit le conte de Parvanchières : « Il a esté dit en ceste matière tout ce qu'on peut dire. Il n'y a plus, sinon envoyer le Mareschal de Crathor o toute diligence et prendre le jour que nous saurons de ses nouvelles et là où il pourra savoir des nostres. Et il me semble, pour abreger, que c'est à Luc. » - « Or demandez courramment, dit le Roy, du jour. Monseigneur le Maistre des arbalestriers, qui avés parlé, dittes le temps. » - « Il me semble, dit le Maistre des arbalestriers, que dedans ung moys nous y serons ou jamaiz. Et pour ce nous sommes aujourd'uy au commencement du moys ou au moins nous n'en avons que deux jours ; sans nulle doubte nous serons à Luc à la fin de ce moys pour tous delayz. » Et chacun dit aprez : « Fiat ! c'est bien dit. » Et sur ce fut envoyé le Mareschal de Crathor. Puis dist le Roy de rechief : « Je les veulx secourir. Ilz sont des meilleurs gens que j'aye ; et pour rien ne les laisseray perdre. Mais je vueil bien conseiller la manière et comment. Et pour ce je vueil que, à trois heures après disner, vous ressoyez tous devers moy, affin que on baille à chascun sa charge pour faire diligence en ceste matière. Or allons disner ; car j'ay ouy maistre Alinot le medecin, qui dit qu'il est temps de crier aux queulx. » Ainsi chascun se leva. Le roy s'en alla à son retraits ; et tous s'en allerent au menger, chascun chieux soy, comme il est de coustume, et les ungs avecques les [175] autres. Et fut grant bruit parmy la court du siège de Crathor. Et à trois heures aprez mydi le Roy tint conseil ; et là furent tous les seigneurs du grant Conseil. Et, quant le Roy fut assiz en sa



chayère, il dit : « Beau cousin de Parvanchières, faites appeller le Mareschal de Crathor, affin qu'il prengne son congïé et qu'il s'en voise, et qu'on baille à chascun sa charge. » Dit le conte de Parvanchières à ung huissier qui fut là : « Faites appeller le Mareschal de Crathor. » Tantost vint le Mareschal. Et, quant il fut en la presence du Roy, le conte de Parvanchières lui dit ainsi : « Mareschal de Crathor, vous avez bien ouy et entendu le bon et grant vouloir du Roy. Car il vous a dist et bien monstré ce qu'il avoit sur le cuer, et a dit, present son conseil et devant vous, qu'il est deliberé de secourir ceulx de Crathor, quelque chose qui luy doye couster. Et sa coustume est telle que jamais il ne delibere chose, que grandement et meurement elle ne soit debatue, avant que la conclurre. Et toutesfoyes il vous a dit, dès ce qu'il vous a ouy parler, qu'il vous secourra. Par quoy povez congnoistre l'affection et grant courraige qu'il a à vous. Et pour ce ne devez pas faire doubte en vostre secours, Dieu devant ; car là gist tout. » Et puis le Roy parla et dit : « Mareschal, faites bonne diligence ; car je la feray bonne de ma part ; et me saluez le Jouvencel et tous mes bons serviteurs de Crathor et leur dittes sceurement que je ne les obliray point. » Adoncques le Mareschal [176] s'agenouilla et dist : « Sire, je ne vous sauroye plus recommander la besongne ; car je voi bien que vous l'avez assez à cuer. Et à vostre congïé, Sire ; s'il me vient aucune fortune, je me recommande à vostre bonne grace. » - « Ne vous soulciez, Mareschal, dist le Roy ; je ne vous abandonneray point en tant que touche mes biens ; de la vie je ne vous pourroye restituer. » - « Sire, dit le Mareschal, les gens meurent, quant il plaist à Dieu. Et la longue vie et la briefve est tant comme il lui plaist. Mais aux biens temporels il vous a donné telle puissance, la sienne mercy et grace ! que vous y povez bien pourveoir. Et adieu, Sire. » Apres que le Mareschal fut party, le Roy commanda au conte de Parvanchières demander qu'il estoit de faire. Le conte demanda aux Mareschaulx, lesquieulx respondirent qu'il failloit que le Roy commandast de bouche à tous ceulx qui estoient là, que chascun s'en allast faire diligence d'estre à la fin de ce mois à Luc, ainsi qu'il avoit esté dit, et que monseigneur le conte de Parvanchières s'en allast devant pour recueillir tout le monde. Bien estoient d'oppinion que l'assemblée ne fut pas à Luc, pour ce que les ennemiz en pourroient ouyr nouvelles ; mais que on feust le XXVe jour du dit moys sur la rivière de Faire, là où se prendroit la conclusion de passer ; et que on feust à Luc dès le soir devant. « Car, dès l'eure que vous partirez de Luc, il vous fault avoir la sallade en la teste et la lance ou point et estre deliberez de ce [177] que aurez à faire. » Chascun fut de cette oppinion. Je ne vueil pas perdre temps à escrire les oppinions ne l'ordre du conseil du Roy ; car ce n'est pas ma vocacion et me souffist d'escrire l'execucion de la guerre. Que pleust à Dieu que je le sçusse si bien faire que vous y peussiez entendre quelque chose qui vous feust agreable et proffitable ! Or est ainsi que chascun s'en part et prent congïé du Roy pour faire sa diligence au mieulx qu'il peut. Et tant firent par leurs journées que ung chascun se rendit sur la rivière de Faire, ainsi que appointié avoit esté en la presence du Roy. Et là se trouverent monseigneur le conte de Parvanchières, lieutenant du Roy, au passaige à une petite ville, nommée Fleure, qui grandement les recueillist. Car il estoit homme honorable et



vaillant et qui bien savoit faire ce qu'il avoit à faire. Au lieu de Fleure sejournerent quatre jours pour attendre toute l'armée. Et, quant l'armée et la puissance fut assemblée, ilz marcherent jusques à Luc, au moindre bruit qu'ilz peurent, et ilz y arriverent à la fin du mois. Et là trouverent le Mareschal de Crathor, qui avoit fait la dilligence si grande et si bonne qu'il en fut loué de tous. Et y fut premier que l'armée de plus d'ung jour entier. Et incontinent vint au - devant des seigneurs aux champs et leur dist : « Messeigneurs, toute la compagnie de Crathor se recommande à vous plus de cent mille foys et sont bien joyeux de vostre venue. Et croyez seurement qu'ilz mettront peine de faire plaisir et service au Roy et [178] à vous autres, Messeigneurs, honneur et proffit. Ilz m'ont dit que je vous die que vous ne sejournez point yci et, incontinent que vous aurez repeu, que vous montez à cheval, et ne repaissiez entre cy et Crathor que une foys, ancores bien peu et au long d'une haye, il y a quinze lieues d'ici. Vous ne povez pas mener ceste puissance de nuit. Et pour ce regarderons l'eure que vous arriverez là, que vous pensissez les surprendre. Et si soyez bien sceurs et advisez que aucunement vous ne les surprendrez point, pour ce qu'ilz sont gens de guerre. Mais tant plus tart qu'ilz sauront vostre venue et mieulx vaudra. Vous povez partir d'ici au matin et chevaucher tout le jour, et vous en yrez repaistre à ung petit villaige, nommé Hardain, là où on ne peult venir sur vous que par deux guets. Il n'y a que cinq ou six maisons ; et tant mieulx vault, affin que vos gens ne s'i admusent pas. Et aussi il ne fait pas ancores de froit ; une nuit est tost passée. Dès le point du jour vous monterez à cheval pour aller faire vostre exploit. Et, dès ce soir, il fault que chascun ait sa charge, mais que vous soyez descenduz et à voz logeis et ordonné vostre guet et voz escoutes, je vous diray tout ce que messeigneurs de Crathor ont advisé. » Ainsi marcherent les seigneurs, chascun en son quartier, et se logièrent doucement, sans ce qu'il feust bruyt ne cry parmy l'ost. Le conte de Parvanchières avoit une moult bonne façon de faire en cela, et si [179] avoit - il en tous fais de guerre, et estoit saige et vaillant. Ceste façon touchant les logeiz estoit que, en toutes ses compagnies, chascun avoit ung maistre - logeur. Et ce maistre - logeur portoit une petite bannerette comme d'ung pié et demy en carré, en quoy estoit la livrée de son cappitaine. Et, incontinent qu'ilz partoient des batailles pour aller prendre les logeiz, il ne fut osé partir ung chevauteur pour aller au logeiz sur peine de la mort, sinon ceulx qui avoient une bannerette au poing. Ainsi n'y alloit que les logeurs, et n'avoient point les cappitaines de peine à tenir leurs gens. Et, quant les logeurs estoient arrivez au logeiz, fut - en en ville, villaige ou aux champs, chascun mettoit sa bannerette, qui estoit en ung baston ou en une petite gaullette, à la fenestre de son logeiz ou sur ung buisson, si aux buyssons estoit. Et, quant la puissance arrivoit, chascun regardoit amont et aval, et, là où ilz véoient l'enseigne de leur logeur, ilz y alloient tout droit, et leur logeur leur monstroient où ilz se devoient bouter. Ainsi n'y avoit cry ne hu, ne homme n'appelloit son paige ne son varlet, ne huchoit Gauthier ne Guillaume. Mais tous se logeoient où il leur estoit ordonné, et, par ce moyen, n'y avoit bruit ne tempeste. [180] Et, quant ilz furent tous ainsi logez et leur guet ordonné, les seigneurs se tirerent tous au logeiz du conte de Parvanchières,



où ilz trouverent le Mareschal de Crathor qui leur dit : « Messeigneurs, je vous ay dit aux champs la manière de vostre logeiz pour aller d'icy à Crathor. Mais de ce que vous avez à besongner et à faire sur le siège, je ne vous en ay point voullu parler ; car je ne sçay qui vous voulez qui y soit. Et, pour ce faites appeller Connin, qui est bonne guide et seur, et au surplus ceulx qu'il vous plaira, et je vous declareray vostre entreprinse et tout ce qui est possible que faciez sur ceulx du siège de Crathor. Et, pour Dieu ! qu'il n'y ait gens de qui vous ne soyez bien seurs et secretz. Car ung mauvais garçon seroit tantost courru de cy à Crathor pour dire vostre convine, si elle n'estoit bien secrette. » - « Mareschal, ne vous soulciez ; nous n'y appellerons gens qui ne soient pour ce faire. Vous savez bien qu'il fault que les cappitaines y soient appelez et tous ceulx qui ont charge, affin qu'ilz s'en sachent mieulx conduire. » - « Messeigneurs, dit le Mareschal, je ne le dy pas pour ceulx là. Je sçay bien qu'il fault qu'ilz y soient et qu'ilz ne vous encuseront mye. Je ne le diz que pour beaucoup de menuz gens, qui vous suivent entre vous, [181] Messeigneurs, et entrent plus hardement en voz chambres que ne feroient voz cappitaines ne que je ne feroie. » Ainsi se tira à part le conte de Parvanchières en une chambre et fist appeller les deulx Mareschaulx, le Maistre des arbalestriers et l'Admiral, les barons et les cappitaines qui là estoient, et aucuns chevaliers et escuiers en petit nombre, et Connin, pour ce qu'il estoit du payz et estoit bon et homme de bien et gentilhomme de bon estat et bon pour la guerre, et aussi le Mareschal de Crathor, auquel le conte de Parvanchières demanda, en la presence de tous, dire ce qu'il savoit. « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, par le commandement du Roy j'ay parlé au Jouvencel, au cappitaine de Crathor, au sire de Roqueton et à toute la compagnie, et dit le grant et bon voulloir du Roy, et vostre venue aux trois seulement, ainsi que m'avoit esté enchargé. Ilz ont debatue avec les compagnons, si le secours leur venoit, qu'ilz avoient à faire et aussi ce que on pourroit besongner sur les enemyz. Monseigneur, ilz ont tous esté d'oppinion que vous devriez venir passer une petite rivière, qui est par où je vous meneray, et prendre vostre chemin par derrière une abbaye, qui a nom l'abbaye de Bonne - Grace, et gagnerez le hault de la montaigne. Et vendrez, quant vous aurez gagné [182] ce hault, tous en belle bataille jusques devant la ville, là où il y a ung siège devant une de noz portes, qui s'appelle la porte de Bonne - Grace ; et là descendrez à pié et marcherez en despit de tout le monde jusques à nous, et nous jusques à vous. Car ce siège là n'est point fortifié, et m'est advis qu'ilz n'ont point voullenté de tenir ferme ; car ilz n'y sont fortifiés ne barrez, ne riens n'y ont que menue artillerie. Ilz ont fait aucunes barrières contre nous ; mais ce n'est riens. Et croy fermement que, incontinent qu'ilz vous verront, ilz se retireront à leurs gens et à leur champ fortifié, qui est ou bas de la valée. Et, si vous voulez debatre pourquoy ilz n'ont logié au hault le groz de leur puissance, c'est pour ce qu'ilz ne nous povoient gueres battre du hault ne faire guerre, et eussions eu tout le paiz à nostre commandement, si nous eussions eu le bas vuyde. Et pour ce je dy que ceulx qui sont logiez devant la porte de Bonne - Grace, n'y sont seulement que pour nous tenir encloz, que nous ne puissions saillir aux champs ne mettre gens dedans nostre place. Mais, la



merci Dieu ! vous estes si belle, si grande et si bonne puissance que vous y entrerez en despit de leur visaige, s'il plaist à Dieu. Et, se vous y entrez une foys, vous les combatrez, s'il vous plaist ; et, s'il ne vous plaist, si les ferez - vous lever et partir de delà. Car vous fortifierez le hault, par où vous entrerez, qui est avantaigeulx contre le bas. Vous estes gens de cheval plus qu'ilz ne sont, qui yrez tousjours au - devant de voz vivres, et aussi au - devant des leurs, qu'ilz n'en auront point. Le payz est vostre du derrière ; par quoy vous aurez tousjours [183] vivres mieulx que eulx ; et par adventure les pourrez trouver en tel parti que vous entreprendrez plus avant. J'ay esperance, o la grace de Dieu, que au moins vous ne fauldrez point ad ce que je vous dy. » - « Dea ! dist le conte de Parvanchières, il fault debatre ung peu avecques vous. Nous n'avons ancores icy vivres ne marchans avecques nous ; et, quant nous serons là, nous mengerons tout quanqu'il y a en la ville en quatre jours ; et faudroit que nous vuidissions, si ainsi estoit ; et par ce tout seroit perdu. » - « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, non ferez pas en ung moys. Mais faites vostre dilligence d'envoier hastivement à Fleure et par tout le paiz derrière, pour faire venir vivres à force. » Lors dit le conte de Parvanchières : « Vous ne nous disiez pas cecy, quant vous feustes devers le Roy. Car nous feussions venuz garnyz de vivres et de tout ce qui nous estoit neccessaire. » - « Monseigneur, je ne le vous povoye dire ; car je ne savoye pas la convine des ennemiz, comme je faiz de present ; et n'avoient point fortifié leur champ, que je fuz devers vous, ce qu'ilz ont fait maintenant ; et on ne peult deviner. Et se plus avant vous eusse dit que je ne fiz, je eusse deviné. » Dit le conte de Parvanchières : « Nous nous attendions à les combatre dès l'arrivée. » Or dit lors chascun : « Monseigneur, vous ne le povez faire. Prenez les choses ainsi qu'elles sont et faites [184] une dilligence prompte. Car les choses sont bien encores, Dieu merci. » - « Messeigneurs, dit le conte, que vous semble - il qu'il est à faire en ceste matière ? Dictes nous en quelque chose, monseigneur l'Admiral ; vous n'en avez encores point parlé. » - « Monseigneur, dit - il, il fault et convient que vous prenez la chose ainsi que elle est, qui est très bien, comme il me semble. Car vous avez le choix de combatre ou de ne combatre pas ; et est grant chose que d'estre sur le lieu ; car nul ne vous sauroit si bien conseillier, comme fera la veue de vos ennemiz. Et en cecy ne avez à faire que grant diligence. Je suis d'opinion que vous envoyez hastivement monseigneur le Prevost des mareschaulx, qui est dilligent et homme d'entendement, à Fleure - sur - Faire, et escripvez à tout le monde que on envoye par tous costez faire venir marchans et vivres. Et escripvez à maistre Gerard, à maistre Bertin et à monseigneur le Tresorier, qui est là, qu'ilz facent grant dilligence de vous envoyer vivres. Et vous envoyez gens, qui les iront recueillir jusques à my chemin. Et leur escripvez qu'ilz avancent l'argent ; car vous ne trouverez nulz marchans qu'ilz se mettent en ceste peine ne en ce danger, s'ilz n'ont l'argent contant. Et, pour Dieu ! qu'ilz n'espargnent pas l'argent du Roy en ce cas. Car là où le Roy adventure vous autres, Messeigneurs, qui estes sa puissance et son bras dextre, il ne doibt pas espargnier argent. Et suis d'opinion que demain au matin, Dieu devant, vous montez à cheval et que monseigneur [185] le Mareschal de Crathor, qui est yci, se



mette le premier, et que nous le suivions tous et que nous facions tout ce qu'il a dit. Car il me semble qu'il a dit tout ce qui se peut dire en ceste matière. Mettez Connin devant, qui scet bien le payz, et lui baillez quelque XXX chevaux, qui ira tousjours trois ou quatre lieues devant vous. Et qu'il demeure à repaistre quelque deux lieues oultre là où vous repaistrez, où ilz adviseront, monseigneur le Mareschal de Crathor et lui. Et vous servira d'escoutes. Et qu'il renvoye à la repeue vers vous deux ou trois hommes, dont il en y ait ung bien entendu, qui vous rapporte des nouvelles de ce qu'ilz auront trouvé sur le paiz. » Chascun fut de ceste oppinion. Et adoncq dit le conte de Parvanchières : « Monseigneur l'Admiral, puisque vous avez commencé, je vous prie de parler de la manière de nostre chevauchée de demain. » - « Monseigneur, dit l'Admiral, je suis d'oppinion que Connin s'en aille devant atout ses XXX chevaux, comme j'ay dit, et après le Mareschal de Crathor atout quarante lances, et tous voz logeurs aprez, affin que vous n'ayez point de hu ne de bruit à vostre logeiz, quant vous y viendrez ; et aprez messeigneurs les Mareschaux avec leur avant - garde ; vous et vostre bataille aprez ; monseigneur le Maistre des arbalestriers o tout son traict en une bataille à part quant et vous. Mais je ne suis pas d'oppinion qu'ilz soient entre vous et l'avant - garde, mais qu'ilz viennent aprez la bataille. Et messeigneurs, qui ont la charge de l'arrière - garde, chevaucheront après vostre traict. Monseigneur, je ne viz oncques jour de ma vie que, quant on chevalche [186] et le traict est devant, que le traict ne fut cause de rompre la bataille ; car, se ilz treuvent les ennemiz, ilz ne sont pas puissans pour les attendre ne pour endurer le faix des lances ; et reviendroient tous fuyans contre vous et vous romproient, sans ce que vous y sceussiez mettre remede. Et pour ce je diz que, quant vous allez droit à voz ennemiz, vous devez mettre le traict derrière vous. Et, quant vous retournez, vous le devez mettre devant et les lances derrière, tant que vous estes à cheval. Et, quant vous allez à pié, tout le contraire : vous devez mettre votre traict devant avec quelque peu de gens d'armes ou front, pour leur tenir pié et soustenir le faix. Encores dy - je que à pié le traict doit estre sur les aelles, si le paiz est assez large pour le porter, jusques ad ce que les derreniers les puissent secourir. Et si fault que le traict à pié soit tousjours devant ; car ilz ne tireroient pas par dessus les gens d'armes. Et, quant on se retire à pié, il fault que le traict soit derrière, tout à l'opposite de ceulx à cheval. Et, pour retourner à notre entreprise, je vouldroye bien savoir si le payz est large ou estroit. » Sur ce point respondirent le Mareschal et Connin, qui estoient là : « Il y a assez beau chemin et beau paiz jusques à Nostre - Dame de Bonne - Grace, et de là tout paiz large jusques à la porte de la ville, exceptées aucunes ruettes, qui sont à venir sur la main gauche du costé où est le siège à bas. Et tout cela n'est que à nostre avantage. » - « Or sus doncq ! dist l'Admiral. J'ay dit ce que me semble de nostre [187] chevauchée de demain, sauf à messeigneurs de me corriger. » Tous dirent : « Vous avez bien dit. » Ainsi fut conclud le partement de Luc pour s'en aller à Crathor. Et chevaucherent jusques au petit villaige, nommé Hardan, qui estoit sur la petite rivière, que le Mareschal de Crathor leur avoit dit. Et, tandiz qu'ilz se logerent, le conte de Parvanchières envoya l'Admiral, atout cinquante lances, passer la rivière droit à



Crathor, pour là faire le guet, tant que toute la compagnie fut logée et apaisée. Puis s'en retourna l'Admiral au logeiz. Et, quant tout fut logié, le conte de Parvanchières fit repaistre ses escoutes, puis les envoya aux champs, chascun là où sa charge lui avoit esté ordonnée. Puis fit descendre l'Admiral et le fit soupper et les Mareschaulx aussi. Et aprez soupper manda querir tous les cappitaines, pour savoir ce qu'ilz avoient affaire. Et, quant ilz eurent souppé à grant joye et grant liesse, comme la guerre le requiert (car elle hait gens tristes et paoureux), le conte de Parvanchières se tira appart en ung petit champ loing de toutes gens, voyant que nul ne pouvoit approucher de lui pour l'escouter, fors seullement ceulx qu'il appelloit à son conseil. Et lors dist ainsi : « Messeigneurs, je vous pri, devant toute euvre, que chascun die à ses gens que tous se mettent en bon estat aujourd'uy et se confessent et appellent Dieu en nostre aide. Car nous pensons avoir demain bataille. Nous avons bonne querelle, et, se Dieu plaist, nous recouvrerons ceste seigneurie pour nostre souverain seigneur, et mettrons le peuple et la chose publique en paix, qui tant a travaillé. [188] Mareschal, dit le conte de Parvanchières, vous savez le paiz ; mettez vous devant demain avec voz quarante lances, messeigneurs les Mareschaulx aprez vous o toute leur avant - garde, le Maistre des arbalestriers sur la main dextre o tout le traict, et l'arrière - garde aprez la bataille. Et vous, Admiral, nous serons en la bataille, vous et moy. Connin sera sur la gauche, qui est du costé devers les ennemiz, et servira de descouvreurs, affin que nulles gens ne puissent approucher de nous que nous ne le sachons. Et, quant nous aurons passé Nostre - Dame de Bonne - Grace et nous serons tous sur le hault de la montaigne, messeigneurs les Mareschaulx et le Maistre des arbalestriers, avec tout son traict, descendront à pié et là tiendront pié ferme et envoyrons leurs chevaux derrière, bien loing, tout oultre de l'arrière - garde et en la garde de l'arrière - garde. Nous vendrons o nostre bataille, aprez que serez descenduz et bien disparez de voz chevaux, qui n'y aura plus riens qui maine noise ne qui nous puisse nuyre. Et descendrons à pié de costé vous, et pareillement envoyrons noz chevaux derrière l'arrière - garde, et puis vendrons nous joindre à vous. Et le Mareschal et Connin seront tousjours à cheval du costé devers les enemyz pour rebouter leurs escarmoucheurs, affin qu'ilz ne nous puissent veoir ne congnoistre nostre convine. Et, se ainsi est que le siège d'amont tienne ferme, nous marcherons et le irons combatre, et ferons faire le signe à ceulx de la ville qu'ilz saillent pour nous venir aider. Et l'arrière - garde marchera ung peu sur la main gauche en avant, droit aux deux sièges, pour les [189] garder de venir secourir leurs gens. Et, se ainsi estoit qu'ilz marchassent pour y vouldoir venir, à l'eure qu'ilz seront prestz d'assembler avec nous, l'arrière - garde donnera dedans eulx, et Connin et le Mareschal, qui seront dedans une petite asle, et ceulx de la ville, qui sauldront de l'autre costé. Ainsi me semble que nous leur donnerons bien à besongnier. Car, avant qu'ilz soient venuz jusques à nous pour secourir leurs gens, ilz seront bien hors d'alaine. Car nous tiendrons pié coy à nostre avantaige et ne marcherons point. Car tous ceulx qui marchent à pié, se desordonnent et se mettent hors d'alaine et communement sont desconfitz. » Et ainsi alerent à la messe au plus



matin. Aprez la messe et que chascun se fut myz en bon estat, alerent, en la manière que j'ay dit, jusques à Crathor. Et, quant ilz eurent chevauché jusques à la veue de la ville en l'ordonnance que vous avez ouye, les ennemiz, qui estoient devant la porte de Bonne - Grace, se retirèrent à leurs gens et n'oserent attendre le conte de Parvanchières et ses batailles, pour ce que bonnement leurs gens ne les povoient secourir. Et tantost le Mareschal de Crathor et Connin vindrent au conte de Parvanchières et lui dirent : « Monseigneur, seurement le siège de la porte par où vous entrerez en la ville se leve et s'en vont à leurs gens au champ fortifié. Nous sommes venuz pour le vous dire, affin que vous marchiez vostre beau petit pas jusques devant la porte de la ville. Et le Jouvencel et tous ceulx de Crathor sauldront au - devant de vous, qui vous conseilleront [190] tout ce que vous aurez à faire. Et, si Dieu plaist et Nostre - Dame de Bonne - Grace, vous aurez aujourd'hui grant honneur et ferez ung grant service au Roy et à tout le royaume. Nous avons desja fait le signe à ceulx de la ville, qui ont bien congnoissance de vostre venue et sont desja plus de cinq cens hors la porte aux champs et escarmouchant de bien prez ceulx qui se retirent au grant siège. Et ne veistes oncques le bruit ne le hu, qui est là devant, si grant comme il y est. Toutes les cloches de la ville sonnent ; tous crient : Parvanchières ! Sur mon âme, vous auriez grant plaisir, se vous les oyez. Marchez tousjours ; et nous en allons au bruit et vous rapporterons des nouvelles. » - « Or tost, dit le conte de Parvanchières, Mareschal, nous nous en allons là où vous nous avez dit, le plus dilligemment que nous pourrons. Je vous pry que executons chaudement ce que nous avons à faire. » Le Mareschal lui respondiit : « Monseigneur, pour Dieu ! ne rompez point l'alaine de voz gens ; et n'entreprennez riens tant que vous ayez parlé à ceulx de Crathor, qui bien vous conseilleront et guideront en vostre affaire. » - « Mareschal, dit ung compaignon qui fut là, despeschez vous ; car il y a le plus grant bruit que vous veistes oncques : canons petent terriblement ; tout crie, tout hue, tout bruit ; trompettes sonnent ; tout sonne ; et les cloches de la ville sonnent mesmement ; tout maine telle noise qu'il semble que tout doive fondre. Pour Dieu ! avancez - vous. » - « Adieu, dit le Mareschal, Monseigneur, Dieu nous doit bien faire. » [191] Ainsi s'en alla le Mareschal à son affaire. Et le conte de Parvanchières marcha le petit pas en moult belle ordonnance droit en la ville. Et marcha tellement qu'il vit devant lui la ville et la pluspart de ceulx de dedans aux champs à pié et à cheval. Il regarda dans la vallée sur sa main gauche et voit le siège et ses ennemyz en ordonnance de bataille. Et vit clerement que tout se retiroit ensemble au champ, là où le Mareschal lui avoit dit, et qu'ilz avoient tout deseparé entre lui et la ville et qu'il n'y avoit plus riens. Et moult lui pesa que encores ne les avoit trouvez. Touteffoys il marcha jusques devant la porte de Nostre - Dame de Bonne - Grace, et là retourna à luy le mareschal de Crathor, qui lui dit : « Monseigneur, veez - cy venir le Jouvencel, le viel cappitaine de Crathor et le sire de Rocqueton vous faire la reverance. » Et tantost le conte fit ung peu arrester sa bataille et marcha au devant d'eulx. Ilz n'estoient pas loing, et tantost les rencontra. Lors le saluèrent et le vindrent accoller par les jambes ; et parla le viel cappitaine de Crathor et dit ces motz : « Monseigneur, vous



soyez le très bien venu. Je prie à Dieu et à Nostre - Dame de Bonne - Grace qu'il vous vueille remunerer la paine que vous avez prise. Se Dieu plaist, vous et tous messeigneurs, qui sont venuz en vostre compaignie, serez bien recompensez, avant que vous retournez de ce payz. » - « Or, dit le conte, cappitaine de Crathor, je vouldroye faire service au Roy et au royaulme et à vous tous autres, [192] Messeigneurs, se je povoye et savoye. Et si sçay que aussi feroient tous mes freres qui sont en ceste bataille. Pour abregier, est il riens que nous puissions faire sur ces gens yci promptement ? » - « Monseigneur, dit le viel cappitaine de Crathor, ilz sont fortifiez en leur champ. Je ne conseille pas que les y assalliez. Entrez dedans la ville ; et passerez dela la rivièrre et logerez, vous et vostre puissance, en ung gros bourg, qui s'appelle le Bourg - Neuf, et sont les faubourgs de la ville. Vous serez entreux et leur paiz ; ilz n'auront jamaiz nulz vivres ; et faudra en despit d'eulx qu'ilz se lièvent et qu'ilz desemparent leur fortification. Et, au despartir, vous en aurez beau marché. » Or sur ce dist le conte : « Allons parler à messeigneurs les Mareschaulx, au Maistre des arbalestriers, à l'Admiral et aux autres seigneurs, cappitaines et gens de bien, qui sont illec, pour conclure ce que nous avons à faire. Mais, s'il vous sembloit que nous peussions aucune chose exploicter aujourd'ui, le jour est grant et nous sommes bien acompaigniez pour faire beaucoup de bien, ce me semble. » - « A ! Monseigneur, dit le Jouvencel, Dieu vous doint bonne vie ! car vous dictes moult bien. » - « Monseigneur, dit le Mareschal de Crathor, c'est le Jouvencel. » Puis le conte l'embrassa et dit : « Jouvencel, j'avoye grant envie de te veoir pour les grans biens que j'avoye ouy [193] dire de toy. » Et dist ancores : « Il fault faire ung coup aprez ho. » - « Sur mon ame ! dit le Jouvencel, il est encores assez du jour, s'il vous plaist, pour faire beaucoup de choses. » Puis dist le conte : « Il fault parler à noz compaignons, et puis nous verrons qu'ilz diront. » Ainsi marcha le conte et sa compaignie, le Jouvencel le viel cappitaine de Crathor, le sire de Roqueton et le Mareschal de Crathor droit aux autres seigneurs, qui estoient en la bataille ; et là assembla les deulx Mareschaulx, le Maistre des arbalestriers, l'Admiral et autres seigneurs et cappitaines, pour conclure brief ce qu'ilz auroient à faire. Ainsi que ilz estoient ensemble, arriva Connin, qui venoit de devers le siège et dit au conte : « Monseigneur, et voz aultres, Messeigneurs, je vous assure que ces gens illec sont en belle bataille et en belle ordonnance, et ont eu volenté deux ou trois foys de saillir hors leur parc. Je ne scay si c'estoit pour venir courrir sur nous ou pour eulx enfouyr ou pourquoy ce est. » - « Pourquoi que ce soit, dit le conte, avant que nous departons, on verra qu'ilz ont sur le cuer et nous aussi. » Après les parolles de Connin, le conte racompta les parolles que luy avoit dictes le cappitaine de Crathor, et lui dit : « Cappitaine, dictes ce que vous semble que avons affaire, franchement, devant tous ces seigneurs yci. » Et le Cappitaine respondist : « Monseigneur, il n'en fault point faire la petite bouche en leur fortiffication. Vous ne leur mesferez ja ; et seroit très grant folie à vous de les y assaillir ; ne jamaiz ne seray de ceste oppinion pour les raisons que je [194] vous ay dictes et que vous dy encores. Et, pour vous dire brief, vous n'avez party que celui que je vous ay dit, qui est si grant et si bon qu'il me semble que vous ne le devez pas refuser. Et Dieu vous a donné cest



avantaige sur eulx ; si vous le reffusez, il vous en pourroit bien mal prendre. » - « Messeigneurs les Mareschaulx, dit le conte, qu'en dictes vous ? Et vous, monseigneur le Maistre des arbalestriers, et Admiral et vous autres, messeigneurs ? » Chascun respondi : « Il dit bien, Monseigneur. C'est le party que vous devez prendre et non aultre. » Adoncques ilz marcherent et entrerent en la ville, les sains et trompettes sonnans à grant joye et à grant hu. Les seigneurs s'en allerent à Saint - Symphorien, qui estoit la grant eglise, dire leurs devociions et regracier Nostre Seigneur des biens que tousjours leur faisoit. Et, ce fait, ilz marcherent oultre et allerent logier au Bourg - Neuf, ainsi que conseillié avoit esté. Et, quant ilz furent là, ilz visiterent le logeiz et se barrerent et fortiffierent contre ceulx du siège, neantmoins qu'il y avoit une rivière entre eulx et leurs ennemyz. Mais il y avoit ung pont qui estoit jusques encontre le champ de leurs ennemyz, et en estoient seigneurs les adversaires et povoient passer, quant il leur plaisoit. Et neantmoins avoient ung gué à leur commandement au - dessoubz du pont. Pour [195] quoy estoit de neccessité que le conte de Parvanchières fist bon guet. Il estoit homme diligent et vaillant et en peu de heure il eust fortifié son logeiz tellement qu'il fut en seurté. Et, pour la première nuyt, il y eust deux cens hommes à cheval, la lance au poing, qui furent jusques à mynuit encontre le bout du pont en ung petit boys, qui y estoit, pour savoir s'il sauldrait homme, et grosses escoutes jusques sur le bort du pont et trois cens lances, qui y furent depuis mynuyt jusques à hault jour, sans le guet, qui estoit au logeiz, où ilz estoient, en habillemens prestz à recevoir leurs ennemyz. Ainsi passa celle nuit le conte de Parvanchières, et le lendemain il fut tellement cloz et barré qu'il n'eust plus besoing, fors d'escoutes aux champs et grotz guet en son logeiz ; car il avoit grant foison mennouvriers amenez quant et luy. Ce jour eust une grosse escarmouche commencée par ceulx de Crathor ; et puis saillist grant nombre de gens du logeiz du conte de Parvanchières, qui y vindrent par la ville. Le conte avoit deffendu que nul ne allast droit au pont ; car ce jour il vouloit deliberer bien arreement ce qu'il avoit à faire. Et tandiz qu'il tenoit conseil là, où estoient les chiefz, les seigneurs de son armée et tous les gens de bien de Crathor, les compagnons commencerent l'escarmouche du costé de Crathor, si oultraigeuse qu'ilz vindrent jusques au champ charger leurs ennemyz. Et, quant le duc Baudouyn, le conte [196] d'Orte et messire Guillaume Boucqueton, qui estoient chiefz du siège, vidrent cest oultraige, dirent les ungs aux aultres : « Ces gens yci nous mengeront, qui leur voudra souffrir. Il faut leur monstrer que nous n'avons point perdu le cuer. » Et adonc saillirent de leur champ à puissance, les banières au col. Et vindrent charger les gens au conte de Parvanchières, tellement que à peu ilz n'entrerent dedans la ville de Crathor. Et y en eust beaucoup de mors et de priz. Et sur ce on vint huchier au conte de Parvanchières, où il tenoit son conseil, et dire le cas tel qu'il estoit. Mais il n'en fit pas grant compte et dit : « Les folz font les folies. Qui a les coups, si les boyve. Si n'y fussent pas alez sans congé. Encores avoye - je deffendu que on ne fit riens ou peu ennuyt. Et en de telz qui sont pris ou mors, ainsi que je entens, que, s'ilz fussent revenus, ilz en eussent esté pugniz. » - « Monseigneur, dit le Jouvencel, ilz estoient allez à la ville et ne pensoient



en riens à l'escarmouche et, quant ilz ont veu le bruit, ilz sont sailliz et n'entendoient vostre deffence sinon decy au pont. Car, par la ville, il leur sembloit qu'ilz ne povoient periller. Et noz gens ont commencié ceste folie pour le courraige qu'ilz ont de vostre venue. » - « Or ça, dist [197] le conte, il ne fault plus ramentevoir des choses passées, sinon chastier ceulx qui ont commencié la folye, s'il y a aucuns qui y aient fait faulte. Et revenons à parler de ce que avons à faire pour le temps advenir. Or ça, cappitaine de Crathor, vous estes le plus viel et le plus expert et congnoissez la convine de ces gens icy ; c'est raison que vous nous mettez en besongne. » - « Monseigneur, dit le cappitaine de Crathor, pardonnez moy, s'il vous plaist ; car il fault que je vous responde pour les raisons que vous avez dictes. S'il y avoit hommes qui deust parler le premier, ce seroit vous. Mais pour obéir à vostre commandement comme vostre serviteur, Monseigneur, je ne voy pas que vous puissiez ne devez entreprendre sur ces gens icy, sinon une chose seullement. Faictes chevaucher voz gens et gardez qu'il ne leur viengne nulz vivres de leur païz, et que voz gens chevauchent si puissans qu'ilz les puissent garder d'avoir vivres ; ce qu'ilz feront bien, ce me semble, o l'aide de Dieu. Mais que vous leur baillez tousjours bons chiefz, quant ilz iront dehors, et que homme ne chevauche sans congé, affin que on ne soit point rué juz follement. Ilz ne sont point si puissans de gens à cheval que vous estes, et estes entre eulx et leur païz. Et, vostre chose, bien conduite, comme vous le saurez bien faire, n'auront ilz secours ne de gens ne de vivres. Et en despit d'eulx il faudra qu'ilz desemparent legierement de là où ilz sont. Faictes bon [198] guet qu'ilz ne partent point que vous ne le sachiez. Il y a cinq lieues d'ici à Escallon, qui leur a esté delivré, qui est le plus près et prochain retraict qu'ilz aient. S'ilz se mettent au chemin pour eulx en aller, et ilz vous ayent une foys le doz tourné et vous leur donnez au doz, les premiers ne tourneront jamaiz pour aider aux derreniers. Et encore attendrois - je qu'ilz fussent prez de leur place, avant que les assaillir, si entre cy et là vous ne trouvez quelque tendrière. Car à l'eure qu'on voit son parti sur ses ennemyz, on le doit prendre. Car il vient à une heure ce qu'il n'avient pas à cent. La guerre est de telle condicion, qu'on y doit avoir bon pié et bon oeil. Et vous les pourrez veoir en telle desordre que, dès le partir d'icy, vous les pourrez bien assaillir. Mais, si vous les voyez, au partir d'icy, en belle ordonnance, comme je doubte que si ferez (car ilz ont bons chiefz), je diroye que vous attendissiez qu'ilz fussent prez de leur retraict. Car seurement, quant genz sont prez de leur retraict, ilz se desordonnent tousjours, et est impossible qu'on les puisse tenir. L'ung est las, l'autre son harnoyz le casse ; [199] ilz voient leur retraict prez ; l'ung a paour, l'autre desire estre à sauvetté. Il y en a bien pou qui veullent tenir ordonnance. Les chiefz de guerre sont laz de les avoir combatuz toute la journée ; ilz ne pevent plus parler de force de crier. On ne les oït plus ; et, si on les oït, si n'en fait l'en point semblant. Les chiefz n'ont pas à faire à ung homme seul ; ilz ont à faire à toute la compaignie. Et sont les ungs parmy les autres ; chacun se muce et boit sa part de la honte et dit : Ce n'est pas moy. Et s'efforcent de dire trestous : Demourez, demourez ; tenez ordonnance ; tenez. Mais il n'y a cellui qui ne voulsist estre à l'ostel. Monseigneur, quant une puissance desmarche et



elle sent que elle a une autre puissance au doz, croiez seurement que elle est tousjours en effroy. Ilz ne voient point leurs ennemyz ; ilz leur ont le doz tourné ; ilz cuident de chascun hu estre assailliz. Oultre ilz ne pevent tenir ordonnance en allant ; ilz trouveront tant de hayes, de passages, de chemins, par quoy il fault que les premiers soient les derreniers. Et chascun craint cest article, soit petite compaignie, soit grosse. Il fait perilleux marcher devant ses ennemiz. Et, en quelque manière que ce soit, on doit tousjours tascher que son ennemy marche devant soy ; car on y apprend moult. Si ung homme lutte et il entre le premier à la lutte, communément il est abatu. Se c'est ung homme qui parle et il parle le premier, son adversaire y apprend beaucoup. Or regardez [200] donc d'une bataille, qui est ung peuple et où il y a tant de testes qu'ilz ne se puent toutes entendre, ce que c'est quant il fault qu'ilz marchent devant leurs ennemiz, en telle manière qu'ilz ne pevent aller l'ung quant et l'autre, et n'y voient goutte par derrière ; qu'il y a à dire de ceulx qui les voient et vont aprez et concevent à l'oeil leur aller et leur marcher et, si faulte y a, ilz la congnoissent et est en eulx d'assaillir, quant il leur plaist, ou de n'en faire riens. Et par ce ilz sont assurez et ont leurs sens avecques eulx et ne sont point troublez et choisissent leur parti, quant il leur plaist. Pour ce je di, Monseigneur, que vous devez laisser partir et aller devant ces gens icy. Se vous voyez à l'oeil que vous leur doyez courrir sus dès le despartir, vous le ferez, ou en chemin, si vous voyez qu'il soit affaire. Quant ilz arriveront à leur place, pareillement. Et povez choisir tel parti qu'il vous plaira ; mais communement à l'arrivée de leur retraicte est le meilleur. Car, comme je vous ay dit, homme ne les sauroit tenir en ordonnance. Et, pour ce, je suis d'opinion que vous attendez au derrenier à les assaillir, si vous voiez chose, qui vous plaise entre cy et là. Et faictes, comme j'ay dit, vostre dilligence qu'il ne leur viengne riens. Et vous avez cest avantaige qu'il fault en despit d'eux qu'ilz marchent devant vous, dont vous estes grandement tenu à Dieu ; et en guerre on doit cercher tous les avantaiges qu'on peut. Car communement on dit : Qui a le prouffit [201] de la guerre, il en aura l'honneur. Monseigneur, pour ce que j'ay dit que on doit communement voir, qui puet, la contenance de son ennemy, il est vray ; mais je n'entens pas que aucuneffoys on ne mette peine de surprendre son ennemy, comme en ung logeiz, en chevauchant ou par une embuche. Et en joue l'en à quitte ou à double ; car, qui fault à les surprendre et ilz vous voient venir, je dy pour ce qu'ilz sont arrestez, qu'ilz ont de grans avantaiges. Et pour ce, Monseigneur, quant on va en guerre, on doit chevaucher deliberé d'arrestez et tenir ferme, quelque chose qu'il adviengne, sinon on ressemble à aucuns larrons de guerre, qui vont pour embler ung homme en sa maison, ou pour guetter ung chemin, ou pour prendre ung cheval à l'abrevoir, ou pour courre et racourre. Encore, Monseigneur, je dy bien que ung homme, qui a affaire à ung aultre homme seul à seul, fera que saige de fraper le premier, s'il peut. Monseigneur, laissons partir ces gens icy et deffendez que on ne face nulles escarmouches, si vous ne le faictes saigement et par grant deliberacion. » Lors dist le conte de Parvanchières à tous : « Le cappitaine de Crathor a grandement et notablement parlé. Et pour ce, je vous prie, dictes s'il y a que corriger. Car l'eure tarde et il fault



que nous allons mettre ordre en noz guetz et à noz gens et à tout nostre fait, chascun à son endroit. » - « Monseigneur, dist tout le monde, homme ne pourroit mieulx parler que a fait le cappitaine de Crathor, [202] et ne fault pas que nous perdons temps à dire riens aprez luy. Besongnez à savoir qui chevauchera et à la police de voz vivres et de vostre guet, et faictes crier les choses que vous voulez qui soient tenues entre voz gens. » Ainsi fut conclud et se tindrent à l'oppinion du cappitaine de Crathor. Et firent leur ordonnance, ainsi que plus à plain verrez. Aprez demande le conte qui chevauchera sur le paiz des ennemyz, affin que vivres ne leur viengnent. Tous furent d'oppinion que ce seroit monseigneur l'Admiral, avecq lui le mareschal de Crathor, qui savoit le paiz des ennemyz, affin que vivres ne leur viengnent ; et bien seroient puissans. Ainsi fut conclud et ainsi fut fait. Et ilz firent si bien leur devoir, que vivres ne secours ne vindrent aux ennemiz. Aussi estoient ilz bien gens pour ce faire. Aprez fut baillée la charge et police de despartir les vivres au Maistre des arbalestriers et au viel cappitaine de Crathor. Et puis fut ordonné que le sire de Roqueton auroit la conduite de faire les escoutes en tous les logeiz et de les ordonner par toutes les venues. Puis fut baillé au sire de Roqueton ung jeune homme entre les autres qui avoit grant voulloir et bon desir d'apprendre et faire ce que on lui commanderoit, nommé Guyon de Perrouse, lequel fist au sire de Roqueton plusieurs questions pour savoir qu'il avoit à faire au quartier, dont il avoit la charge de [203] faire le guet. Le sire de Rocqueton print plaisir en ses questions et entendist bien qu'il avoit bon voulloir de faire son devoir et d'apprendre. Et entre autres questions lui demanda : « Monseigneur, que doy - je faire, quant je seray encores nuyt là où je devray aller ? Vous me baillez X ou XII hommes, qui sont aussi jeunes comme moy ; et eulx et moy n'avons riens veu et ne savons que nous devons faire. Pour Dieu ! dictes moy ce que nous avons à faire. » Adoncq lui respondi le sire de Rocqueton : « Mon filz, je vous pri, ayez ung peu de pascience que je despesche ces gens icy, et puis je vous diray tout ce que vous aurez à besongner. » Tantost le sire de Rocqueton despartit à tous ceulx qui devoient faire les escoutes, le payz où ilz devoient aller, et leur bailla guides pour ce faire. Et luy voulloit estre guide de Guyon de Perrouse, pour parler à lui et l'instruire au mieulx qu'il pourroit. Et le mena es lieux qu'il pensoit estre les plus dangereux. Il achemina tous les autres ; et lui sembloit bien que c'estoit gens assez instruitz à ce qu'ilz auroient affaire, et pour ce ne leur dit riens. Mais prist son chemin avecques Guyon et s'en allerent aux escoutes. Et tant allerent qu'ilz vindrent en ung carrefour où se despartoient trois chemins. Et là le sire de Rocqueton dist à Guyon : « Guyon, mon amy, veez - ci ces trois chemins par où les ennemyz pevent venir. Vous avez XII hommes ; en chascun chemin vous en mettrez quatre, deux bien avant et deux [204] yci au carrefour ; ainsi seront six hommes en ce carrefour, et les six aultres seront es trois chemins. C'est en chascun chemin deux ; de quoy de chascun des deux il en ira ung bien avant, et l'autre demourra my chemin entre vous et le premier qui va devant. Et, si le premier oit riens, il reviendra à son compaignon et lui dira ce qu'il aura ouy pour le vous venir dire ; puis retournera escouter. Et puis vous irez en personne, vous et ung de voz six, pour savoir que c'est, et



renvoyez devant celui qui vous sera venu dire la nouvelle, pour reserchier son compaignon et pour savoir s'il a riens ouy depuis. Et, se vous trouvez, quant vous serez là, qu'il y ait quelque bruit et que vous le sachiez bien au vray ; car aucune foys une beste fait bruit, ou les oreilles cornent ou ung homme seul ou deux, qui passent païz, ou cinq ou six hommes qui vont pour gagner à pié ou à cheval, ou le vent qui souffle, donne aucuneffoys entendre aux gens qu'il y a quelque bruit où il n'y a riens, et y a gens qui se effraient de pou de chose. Et pour ce ne devez riens mander, se vous ne estes bien acertainé ; car ce n'est pas peu de chose d'effraier ung ost. Mais, si le cas y avenoit que vous ouyssez quelque bruit de gens et que en fussiez bien assuré, vous en devriez aller en personne au logeiz devers le chief doucement et sans effroy luy dire à part : Monseigneur, sans faulte j'ay ouy gens. Et, cependant que vous yrez, laissez voz compaignons bien advertis de venir l'ung aprez l'autre dire tousjours ce qu'ilz auroient oy, coyement. Et vela, Guyon, ce que vous avez à faire ; je vous ay monstré le payz. » - « Ha ! Monseigneur, [205] dit Guyon, pleust à Dieu que vous demourassiez meshuy avecques nous pour nous compter de belles choses touchant la guerre ! » - « Guyon, dist le sire de Rocqueton, vouldes - vous que je demeure ? » - « Ouy, Monseigneur, dit Guyon, s'il vous plaist. » Ainsi demoura le sire de Rocqueton. Et, comme ilz parloient de plusieurs choses plaisantes et d'armes et d'armours, veez - cy venir une de leurs guettes au carrefour, qui leur dit : « J'ay esté jusques encontre le siège, et vous dy qu'ilz font ung très grant bruit, et cuide qu'ilz vueillent venir pour entreprendre quelque chose sur noz gens. Car j'ay ouy passer sur le pont des gens à pié et à cheval ; et en est venu deux à pié tout celément le long d'une haye me cuider prendre à la bride. Et j'en ay veu en ung chemin creux plus de XL ; et incontinent j'ay picqué et m'en suis venu à vous pour vous le dire. » Et le sire de Rocqueton lui respondi : « N'a tu pas laissé ton compaignon pour escouter tousjours ? » - « Oil, dit - il, mais il a esté d'opinion que je venisse, pour ce que je les avoye veuz en personne, pour le vous dire. » - « Or retourne, dist le sire de Rocqueton, et escoute bien ; et ne vous tenez pas ensemble vous deux, et non pas si loing que vous ne puissiez bien entre - ouyr. Gardez bien qu'on ne vous mette la main à la bride. Vecy qui yra quant et vous pour nous rapporter des nouvelles. » Et quant les compaignons furent partiz, le [206] sire de Rocqueton dit à Guyon : « Allons, vous et moy, après ces compaignons, pour savoir si nous orrons riens. » Ainsi partirent le sire de Rocqueton et Guyon ; et tant chevauchèrent qu'ilz vindrent à trouver le premier de leurs escoutes, qui leur dist : « Mes compaignons m'ont dit que je demeure icy et vont eulx deux plus avant. » - « Vrayement, dit le sire de Rocqueton, nous vous avons ouy de bien loing cliqueter ; et escoutes ne doivent avoir riens qui clicque. » Ainsi passerent plus avant le sire de Rocqueton et Guyon ; et tant allerent qu'ilz trouverent les deux escoutes, qui estoient approchées prez du pont. Ilz savoient le cry de la nuyt. Quant ilz ouyrent leurs gens, ilz demanderent : « Qui vive ? » Et ilz responderent : « Sainct Michel ! Parvanchières ! » qui estoit le cry de la nuyt. Puis assemblerent ensemble et se congneurent et demanderent : « Avez - vous riens ouy ? » - « N'oyez - vous pas, dient les deux, quel bruit il y a au siège ? » - « Or escoutez, dit chascun.



» Ainsi escouterent et puis le sire de Rocqueton dist : « Je oy bien gens qui sont entre cy et le pont ; je vouldroye bien qu'ilz ne nous soubprissent point et que nous ne fëissons point la beste. Escoutez tousjours, l'ung ça et l'autre là, au coing de celle haye, affin que ne soyons surpriz ; et nous laissez, Guyon et moy. » Ainsi escouterent le sire de Rocqueton et Guyon ensemble ; et, comme ilz escoutoient, [207] le sire de Rocqueton dit : « Guyon, seurement ces gens - cy veullent desloger ; je l'entens bien. Ilz chargent leur artillerie. Or escoutons encores ung peu et nous approchons plus prez pour mieulx en savoir la verité au vray. Car il ne seroit pas raison de nous en aller et dire nouvelles aux seigneurs, se nous ne les savions bien. » Ainsi se approucherent ung peu plus près, tant qu'ilz vindrent sur le bort de l'eaue, pas pour pas, tellement qu'ilz congneurent veritablement que ilz se mouvoient au siège pour partir. Lors dit ainsi le sire de Rocqueton : « Guyon, il fault que nous en allons devers le conte. Et laissons tousjours ces compaignons pour escouter. Et puis qu'il viengne l'ung de vous à la croix au carrefour, où nous avons fait nostre ordonnance ; et là prenez ung des compaignons, qui y sont, pour venir escouter icy avec vous. Et l'ung de vous trois qui aurez ouye la besongne, viengne jusques au Bourg - Neuf devers monseigneur le conte pour dire ce que vous aurez ouy. » Ainsi partirent le sire de Rocqueton et Guyon, et vindrent au Bourg - Neuf, au logeiz du conte de Parvanchières et luy dirent : « Monseigneur, seurement le duc Baudouyn desloge. » - « Comment ! dit le conte, il n'est pas encores jour. Je ne croy pas que ung tel homme desloge avant le jour ; ce ne seroit pas honneste chose à

lui. Et, se ainsi estoit, nous le defferions. Et faudroit faire dilligence ; car, quant une puissance meut avant le jour, il n'y a point [208] d'arroy ne d'ordonnance. Il faudroit bien peu de gens à les deffaire. » - « Monseigneur, dit le sire de Rocqueton, ne vous esmouvez point pour cela ; car seurement le duc Baudouyn ne partira pas qu'il ne soit grant jour. Mais de vray ilz se esmeuvent et font le plus grant bruit du monde en leurs logeiz. Et est pour partir demain. » - « Il fault mander, dist le conte, que chascun soit prest. Et fault mander au Jouvencel à la ville ces nouvelles ; mais qu'il ne saille pour riens. » - « C'est bien dit, Monseigneur, dit le sire de Rocqueton ; envoyez - y. » Ainsi fut fait : le conte commanda à ung sien serviteur y aller ; et demanda au sire de Rocqueton quelle heure il estoit. Le sire de Rocqueton dist : « Il est jour ou autant vault ; envoyez querir ces seigneurs et vous en allez à la messe, et mandez que chascun soit prest. Car, si ces gens doivent tirer aux champs, ilz commenceront bien matin. » Le conte manda querir chascun et s'en alla au lieu où la messe estoit appareillée, qui estoit en ung carrefour, au large, au pié d'une croix, affin que chascun la ouyst. Et là chascun se rendist à luy ; et là ouyt - il la messe. Et, quant la messe fut dicte, il fut grant jour. Chascun s'aproucha de luy pour savoir des nouvelles, et il racompta ce que le sire de Rocqueton et Guyon lui avoient dit. Et, ainsi qu'ilz parloient ensemble, arriva le Jouvencel de la ville, qui dit au conte et aux seigneurs, qui estoient là : « Seurement les nouvelles que le sire de Rocqueton vous a dictes ceste nuyt, sont vrayes ; car ces gens - là [209] sont tous armez et tirent



aux champs ; et pour ce faictes dilligence. » Adoncques le conte demanda à chascun qu'il estoit de faire ; et chascun fust d'opinion qu'il tirast aux champs de sa part. Et, ainsi que les oppinions se achevoient de dire, vedy venir ung hérault, nommé Estance ; car le duc Baudouyn estoit duc d'Estance ; mais on l'appelloit communement le duc Baudouyn. Et sur ce vint ung compaignon, qui dit : « Messeigneurs, vedy ung herault qui vient devers vous o sa cotte d'armes et desire parler à monseigneur le conte. » - « Qu'est - il à faire, dit le conte ? » - « Monseigneur, dient tous les seigneurs, il le fault ouir. » Et le conte dist : « Il nous amusera de quelque chose, tandiz que ses gens tireront aux champs. C'est la cause de sa venue. Mais ouir le fault. Faictes lay venir. » Adoncques vint Estance le herault et dit ainsi : « Mon très redoubté seigneur, monseigneur le conte de Parvanchières, et vous aultres, mes très honnorez seigneurs, mon très redoubté seigneur monseigneur le duc d'Estance et mon très honoré seigneur monseigneur le conte d'Ortes et messeigneurs, qui sont en [210] leur compaignie, me envoient icy par devers vous pour vous dire et faire savoir que, si vostre plaisir est d'envoier douze hommes des vostres aux champs, ilz enverront douze hommes des leurs pour eslire ung champ, qui ne sera avantaigeux d'une part ne d'autre, et là vous offrent la bataille. Car les lieux où vous estes, et ceulx où ilz sont, sont trop avantaigeux ; pourquoy les ungs n'ont cause d'y aller requerir les aultres. Et pour ce est prest monseigneur le duc d'Estance, mon maistre, de sa part, de se trouver en champ non avantaigeux ne d'ung costé ne d'aultre. Et vous certiffie que si vous feussiez en lieu où il peust estre venu devers vous, il y fut venu. Aussi croist - il que si feussiez - vous devers luy. Car il scet bien que vous n'estes pas venu pour autre esperance, et il veult acomplir vostre voulloir et ne veult pas que vous perdiez voz peines ; et vous prie que ce soit ennuyt plus tôt que demain. » Sur ce le conte de Parvanchières dist au herault : « Estance, tirez - vous ung peu à part et tantost vous aurez responce. » La responce que fit le conte de Parvanchières, fut telle qu'il s'ensuit, et fut faite par le conseil de tous les nobles et les plus notables de sa compaignie. Le conte lui dist : « Estance, vous en irez devers monseigneur le duc Baudouyn, duc d'Estance, vostre maistre, et au conte d'Orte et à tous ceulx de leur compaignie ; et leur direz ainsi qu'il y a ung proverbe commun, que chacun dit de toute ancienneté, que on ne doit riens faire à l'entreprise de son ennemy. Et pour ce nous ne sommes pas deliberés de faire riens à l'entrise ne requeste de voz maistres ; et ne sommes pas [211] icy venuz pour cela faire. Nous sommes venuz pour les desloger de là où ilz sont, et pour entreprendre sur eulx à nostre requeste et non pas à la leur. Et pour ce, s'ilz sont bien aise là où ilz sont, si se y tiennent. Et, au regart de nous, nous sommes bien logez et bien forniz de tout quanqu'il nous fault. Et autre responce pour ceste heure vous n'aurez de nous. » - « Bien, dit le herault, Monseigneur ; je oy bien que vous dictes à vostre congïé. » Ainsi s'en partit Estance le herault et retourna devers son maistre et lui fist la responce telle que vous avez ouye. Sur quoy le duc Baudouin d'Estance, le conte d'Orte et les autres seigneurs, chevalliers et barons, qui furent là, dirent que le conte de Parvanchières estoit saige, et qu'ilz congnoissoient bien qu'il prendroit son



avantaige là où il le pourroit trouver ; et qu'il failloit penser de partir. Car plus ne povoient ilz demourer pour ce qu'ilz n'avoient plus que mangier. Et ainsi ordonnerent leur partement comme il s'ensuit. Premièrement, ilz mirent une avant - garde, en laquelle fut messire Raph Bizet et messire Hemon de Rivières. Aprez ceste avant - garde mirent tous leurs gens de pié et leur artillerie. Aprez leurs gens de pié fut le duc Baudouin et toute sa bataille. En l'arrière - garde fut le conte d'Orte et Guillaume Boucqueton. Ilz avoient leurs archiers et tout leur traict meslé parmy eulx ; car ilz estoient deliberez de combatre à pié pour ce qu'ilz avoient peu de chevaulx avecques eulx. Car [212] communement, en ung siège, on envoie tous les chevaulx. Et prindrent le chemin droit à Escallon, qui estoit la plus prouchaine retraicte qu'ilz eussent ; et s'en alloient par le plus fort payz qu'ilz povoient trouver. Ainsi partist et s'achemina le duc Baudouyn et sa compaignie. Tantost vindrent les nouvelles au conte de Parvanchières comment le duc Baudouyn s'acheminoit à s'en aller. Et tantost tira aux champs avec toute sa compaignye et puissance. Et, quant ilz furent aux champs, ilz virent le duc Baudouin et les siens bien ordonnez, dont fort le priserent. Et aussi estoit - il fort à priser ; car il estoit en moult bel arroy et avoit belle et grosse compaignie avec lui. Quant le duc Baudouin vit le conte de Parvanchières aux champs, il envoya de rechef Estance le herault devers luy, lui mander que moult lui desplaisoit d'estre parti sans coup ferir, et que, là où ilz estoient, ilz les attendroient, s'il les vouloit combatre. Et le conte de Parvanchières respondist qu'ilz allassent tousjours leur voye et qu'encores n'estoient ilz pas à l'ostel. Ainsi marcha le duc Baudouin et les siens en belle ordonnance, pas pour pas, droit à Escallon ; car aultre chose ne pouvoit - il faire, dont moult lui desplaisoit. Le conte de Parvanchières fist son ordonnance et bailla au Jouvencel la garnison de Crathor et le renforça de deux cens lances et les archiers, et lui dit qu'il fut tousjours au doz du duc Baudouin et de ses gens. Et ainsi le Jouvencel partist et ordonna de cent [213] à VIxx chevaulx, pour escarmoucher tousjours à leurs doz et pour veoir leur convine ; et en eut la charge le sire de Rocqueton et Connin. Après le Jouvencel en sa petite bataille, qui avoit bonne volenté d'y mordre, s'il povoit, messeigneurs les Mareschaulx eurent l'avant - garde. Le conte de Parvanchières, l'Admiral avec lui, demourerent en la bataille. Le Maistre des arbalestriers conduisit le traict sur la main dextre, ainsi qu'il avoit fait au venir. Le conte ordonna au viel cappitaine de Crathor et au Mareschal estre sur la main gauche en une petite alle, où il y auroit environ six vings lances pour envoyer dilligemment en aucuns lieux, s'il en estoit besoing. Et apreuz, l'arrière - garde, ainsi que tousjours, que conduisoient messire Broquet de la Motte et messire Hermel de la Haye. Ainsi chevaucha le Jouvencel sur le doz du duc Baudouin et du conte d'Orte. Et allerent tant qu'ilz vindrent à l'entrée d'une petite broce, là où il y avoit ung pas, qui estoit maulvailz et effondré de la compaignie qui estoit là passée. Et là messire Guillaume Boucqueton se mist en my ces broces à part avecques ung petit troppellet de lances, si au couvert que nul ne le vit. Et Connin, qui fut ung peu chault et estoit homme qui avoit voulloir de faire quelque bien ce jour, se avança. Car il luy sembloit qu'il n'y avoit plus riens, fors ung peu de gens



qui passoient au pas [214] à très grant paine. Vint et chargea parmy eulx et aucun nombre de gens avecques luy jusques au nombre de quarante ou cinquante, que lances que archiers et coustilleurs. Et messire Guillaume Boucqueton, qui estoit à son guet, vint par derrière et les serra en my le pas si estroit qu'ilz ne peurent plus reculler. Et ceulx qui estoient devant tournerent tellement que Connin et sa compaignie furent tous priz et mors et destroussez. Connin fut donné à messire Guillaume Bouqueton, pour ce qu'il avoit esté prisonnier à Crathor. Tantost vindrent ces nouvelles au Jouvencel, qui fut courroucié de la prinse de Connin et de ses compaignons et dit que Connin ne devoit pas charger sans commandement et qu'il y fust et qu'ilz eussent tous advizé le temps de ce faire. Souvent advient, quant on cuide gaignier, que on pert. Mais touteffoiz on doit penser, quant on chevauche une grande compaignie, qu'il en demeure tousjours derrière ; et doit l'en tousjours descouvrir tout le païz couvert avant que on passe passage, ne gué, ne boys, ne chemin creux, ne [215] riens là où gens se puissent musser. Touteffoiz le Jouvencel n'en fit pas grant compte et chevaucha bien et roydement aprez. Et tant allerent par leur continuacion qu'ilz approucherent d'une lieue d'Escallon, sans que le Jouvencel ne homme de sa compaignie y peussent riens mordre, tant estoient serrez et alloyent en belle ordonnance. Mais y demoura Connin, comme vous avez oy. Et, quant le Jouvencel vit qu'ilz approuchoient de la ville, pensa qu'il estoit temps de faire quelque coup ou jamaiz, et envoya ung courrier au comte de Parvanchières luy prier qu'il lui envoyast le vieil Cappitaine et le Mareschal de Crathor, et qu'ilz renforçassent ung peu leur alle ; et lui manda que Connin estoit prins, mais pour cela ce n'estoit que du moings. Aprez que le messaige eust parlé au conte de par le Jouvencel, le conte, o toute dilligence, fist à la requeste du Jouvencel et fist avancer ses batailles. Et pensa bien que le Jouvencel vouloit faire coup, et dit au Cappitaine et au Mareschal de Crathor : « Allez ; car je me fie bien en vous deux. Gardez que le Jouvencel ne fasse point de folye, que vous puissez. » - « Monseigneur, dirent - ilz, nous le garderons qu'il ne fera que bien, se Dieu plaist. Et de lui meismes il est assez saige pour ne faire rien que bien à point. » Et ainsi partirent le Cappitaine et le Mareschal de Crathor et furent dilligemment devers le Jouvencel. Et, quant le Jouvencel les vit, il eust moult grant joye et leur dist : « Messeigneurs, vous soyez les très bien venuz. Je vous assure que ces gens icy tirent fort à [216] la ville et semblent qu'ilz aient grant desir d'y estre. Leur arrière - garde se esclarcist fort et est bien loing de leur bataille, comme vous pourrez veoir. » - « Je vous diray que nous ferons, dit le vieil cappitaine de Crathor. Je sçay ung chemin, par où nous yrons tout le couvert trancher le chemin à ceste arrière - garde et donnerons parmy eulx en revenant droit à nostre avant - garde. Et, si leur bataille tourne et leurs gens viengnent pour les secourir et nous chargent, nostre avant - garde vendra au - devant de nous, qui nous recueillira. Et, s'ilz desroyent, nous sommes bien dignes de desconfire tout ; maiz il nous fault mander à messeigneurs les Mareschaulx qu'ilz s'avancent et qu'ilz entendent à nostre entreprinse, et pareillement à monseigneur le conte de Parvanchières. » Ainsi le firent et envoyerent chevaucheurs devers les Mareschaulx et devers le conte. Puis



prindrent leur chemin, ainsi que le vieil cappitaine de Crathor avoit dit. Si fut fait ; et furent si bien guidez et menez que, au propre lieu que leur avoit dit le cappitaine de Crathor, ilz vindrent rancontrer barbe à barbe ceste arrière - garde et donnerent dedans et en prindrent, tuerent et destroussèrent une partie ; et l'autre partie se retira à la bataille. Et là le duc Baudouyn descendit à pié et le conte d'Orthe, qui s'estoit retraict de l'arrière - garde, et avecques luy messire Guillaume Boucqueton, qui belle l'eschappa ; car il fut porté à terre et se sauva à pié par ung marais qui y estoit. Tantost arriverent messeigneurs les Mareschaulx et [217] le conte de Parvanchières et toutes leurs batailles. Et virent l'occision et la desconfiture qu'avoit faite le Jouvencel, le Cappitaine et le Mareschal de Crathor et ses compaignons. Et d'autre costé regarderent le duc Baudouyn, qui avoit prins place à leur avantaige et avoit ralié tous ses gens. Et estoient venuz tous ceux d'Escallon à son secours. Et, quant le conte de Parvanchières et les siens l'adviserent, se mirent en bataille d'autre part ; puis demanderent qu'il estoit affaire. Chascun dit qu'ilz estoient en ung maraiz et avoient la ville à leur doz, dont ilz povoient avoir vivres et tout ce qu'il leur failloit, et de les combatre là qu'il n'y avoit point de remede, et pour ce failloit aviser ce qu'il estoit de faire. Sur ce respondirent tous qu'il seroit tantost nuyt et qu'il n'y avoit lieu là où ilz peussent loger, et n'avoient que boire ne que manger pour eulx ne pour leurs chevaulx ; et n'y avoit lieu là où ilz peussent logier avantaigeux ; et faudroit qu'ilz feussent toute la nuyt en bataille ; pour ce ne conseilloyent pas qu'ilz demourassent là pour meshuy ; et puisque remede n'y avoit de les combatre, que le mieulx estoit de s'en retourner à Crathor, et qu'il n'y avoit que quatre lieues. Ainsi furent tous de ceste oppinion. Mais bien desplaisoit au conte de Parvanchières qu'il ne faisoit mieulx. Mais force lui feust de le faire ainsi. L'escarmouche estoit grosse entre les deux batailles ; le conte ordonna à l'Admiral et au Jouvencel en sa compaignie de demorer o tout trois cens lances derrière et de faire retirer tous les escarmoucheurs. [218] Ainsi se achemina le conte de Parvanchières et ses batailles et s'en retourna à Crathor. Et, quant il fut à Crathor, il envoya querir ung chevalier, qui estoit au conte d'Orthe, nommé messire Henri Buret, qui avoit esté priz à ceste besongne et l'avoit priz ung archier, qui au Jouvencel estoit. Et le arraisona le conte et lui demanda des nouvelles à son plaisir. Puis le fit boire et manger et l'en envoya au logeiz de son maistre. Et se retira le conte et tous les seigneurs jusques à l'andemain. Et au matin chascun dist au conte que le sire de Rocqueton avoit priz, quant messire Buret fut priz, ung nommé Guillaume Bernard, qui estoit au duc Baudouyn et bien prouchain de luy et savoit beaucoup de ses secretz et par lui pourroit savoir des nouvelles. Tantost le conte envoya querir le sire de Rocqueton et lui manda qu'il amenast quant et lui Guillaume Bernard, son prisonnier ; lequel le fit incontinent. Et, quant il fut devers le conte, le conte lui demanda : « Sire de Rocqueton, comment fut priz Connin ? » - « Monseigneur, dit le sire de Rocqueton, ce fut le plus tost fait que vous veistes oncques ; car il me dist que je contre - attendisse ung peu et que je feisse serrer noz gens, pour ce que nous approachions prez d'ung fort payz, sur esperance de faire quelque pointe sur eulx ; et ainsi le fis. Et cependant il les alla veoir atout cinquante ou soixante chevaulx,



comme vous savez. Et, quant il fust là, il s'eschauffa en escarmouchant et chargea, dont il luy est mal prins, [219] ainsi que vous voyez ; de quoy je fuz bien esbahy ; car Connin est saige homme et froit ; mais il n'en est nul qui en tel cas ne s'eschauffe. Et ne fit sinon ce qu'il devoit faire ; car il les véoit au pas. » - « Ha ! nostre maistre, dist le conte de Parvanchières, vous estes ung viel regnart, ne savez - vous pas bien que tousjours aux passaiges on met volentiers quelque embuche pour attraper les compaignons ? » - « Il est vray, dist le sire de Rocqueton. » Puis dist : « Monseigneur, vecy Guillaume Bernard. Que vouldrez - vous dire ? C'est ma foy ung fort baveur. Ne le croyez pas de tout ce qu'il vous dira. Car c'est ung tel menteur que ce jouvenceau qui fut à l'amiral de Bueil. » Adoncques demanda le conte au sire de Rocqueton : « Ne prinstes - vous que lui ce jour ? » - « Ouy, dit - il, Monseigneur, ung aultre qui a nom Hourselay. » - « Dictes à ce baveur qu'il vienne à moy. » Ainsi appella le conte Guillaume Bernard et le mena en sa chambre, qui lui demanda quoy nous ne savons. Mais depuis l'envoya [220] querir souventeffoys à disner et à soupper avecques luy, pour ce qu'il lui disoit de plaisans choses. Aprez disner le conte envoya querir tous les seigneurs et cappitaines et tint conseil de ce qu'il avoit affaire. Et, pour faire brief à ma matière, je ne vous diray sinon la conclusion du conseil. Car les oppinions seroient trop longues à racompter. La conclusion fut telle que le conte de Parvanchières ne son armée ne pavoit riens entreprendre sur le duc Baudouin. Car il estoit en aussi bonnes villes et chasteaulx, et meilleurs, que le conte et en son payz, pour quoy le conte ne le pavoit grever, fors que ceulx de Crathor et de tout le payz lui prioient qu'il ne se departist point tant que le duc Baudouin eust ses gens ensemble ; et au conte moult despleust qu'il ne faisoit quelque chose ; car il estoit moult bon chevalier. Touteffoys il failloit qu'il se tenist à la plus grant oppinion, et accorda à ceulx de la ville de ne departir point son armée, tant que le duc Baudouin auroit la sienne entière, en disant : « Se Dieu plaist, il viendra quelque bonne chose avant que nous departons. » [221] En celle mesme heure se presenta ung gentilhomme, qui estoit au conte de Parvanchières, nommé Richard de Montabon, qui demandoit justice d'ung prisonnier qu'il disoit que ung nommé Gervaise Nardereau de la garnison de Crathor lui tolloit ; et supplioit au conte qu'il lui pleust commander à ung de ses sergens [222] d'armes ou à ung de ses trompettes adjourner Gervaise à certaine heure pour ouïr les demandes qu'il faisoit ; ce que fist le conte, et lui bailla ung huissier pour incontinent à celle propre heure aller querir Gervaise ; ce que fit l'huissier. Et, quant Gervaise fut venu, le conte dit : « Or ça, Richart, que demandez vous à Gervaise ? » - « Monseigneur, dit Richart, je dy que Gervaise a ung prisonnier, qui est mien et dont j'euz la foy, quant le Jouvencel destroussa l'arrière - garde du duc Baudouyn. » - « Saint Jehan ! je le vous nye, dist Gervaise. Il me souvient bien qu'il arriva ung tas de gens sur moy, qui le me voulurent tuer ; lesquieulx je abutinay tous ; et que ung entre les aultres me dist qu'il estoit sien et qu'il l'avoit plustost priz que moy. Et je luy respondiz que, quant nous serions à la ville, la raison s'en feroit. Je cuide bien que ce soyez vous. Et pour ce je suis icy pour ouyr ce que vous vouldrez demander à mon prisonnier. » - « Je dy, dit Richart, que je le priz par le bras et par la main dextre



premier que vous et lui arrachay son gantelet. » - « Je dy, dit Gervaise, qu'il me mist sa main en ma main dextre et me donna la foy premier que à vous. » - « Or ça, dist le conte, tirez vous ung peu à part, vous deulx, et on parlera de vous et de vos besongnes. » Le conte demanda à tous leur oppinion. Et l'oppinion fut telle que le premier, qui auroit eu dedans sa main la main dextre du prisonnier et à qui le prisonnier auroit premier donné son consentement et sa foy et dit : je me rens, il luy devoit demourer ; et, si le [223] prisonnier estoit gentilhomme et digne de foy, qu'il en devoit estre cru en son serement. Sur ce le prisonnier fut envoyé querir et lui demanda le conte : « Comme avez - vous nom ? » Et il lui respondit : « Monseigneur, j'ay nom Jehan Malet. » - « Par vostre foy, dist le conte, estes - vous gentilhomme ? » - « Par ma foy ! Monseigneur, dit Jehan Malet, on y tenoit mon pere au payz de là où je suis. » - « Or ça, dit le conte, Jehan, levez la main et dittes verité. Vous estes gentilhomme, ainsi que vous dittes ; mais gentilhomme ou non gentilhomme, tout bon crestien et tout bon homme doit dire verité. Par vostre foy et par vostre part de paradiz et par la redemption de vostre ame, direz vous verité de ce que je vous demanderay ? » - « Par ma foy ! dit - il, Monseigneur, ouy. Mais que ce ne soit chose qui touche mon deshonneur et le dommaige de mon parti, que pour riens je ne diroye. » - « Aussi, dit le conte, je ne le vous demanderoye pas, ce n'est seulement que pour savoir à qui vous estes, pour ce qu'il y a debat à qui a eu vostre foy. Et pour ce dictes en la verité et n'en mentez point par le serment que vous avez fait. » - « Monseigneur, par le serment que j'ay fait, il me souvient bien que ung homme d'armes vint à moy et me vint prendre par le bras et coula sa main tout au long de mon bras jusques sur ma main, et me tira mon gantellet hors de ma main. Je crioye tousjours : je me rens ; j'avoie paour de la mort ; car ilz estoient deux ou troys qui me sercheoient o leurs espées entour la gorge [224] si dru qu'il ne me souvenoit que de mourir. Ung autre survint sur ce debat et me prist par la main et me dit : Rens toy ; donne la foy. Et je luy miz ma main dedans la sienne et lui diz : je me rens. » - « Savez - vous bien, dit le conte, qui sont ceulx à qui vous aviez à besongner ? » Il respondit : « Monseigneur, nennil. » - « Ne savez - vous pas bien, dit le conte, qui est cellui qui vous osta vostre gantelet ? » - « Non, Monseigneur, dit - il. Mais si je veoye mon gantelet, je le congnoistroye bien. » - « Et cellui à qui vous baillastes vostre main ? » - « Ouy, Monseigneur, c'est Gervaise à qui je donnay ma main et ma foy. » Le conte fit tirer les parties dehors et le prisonnier à part et demanda l'oppinion de tous ; lesquieulx dirent tous qu'il estoit à cellui à qui il avoit baillé la main dextre, et que la main fait la foy, et cellui qui a la foy, l'emporte. Ainsi furent appellées les parties. Et vint Richart, qui apporta le gantelet du prisonnier, lequel advoua le dit prisonnier et congneust bien que Richart estoit cellui qui l'avoit priz par dessus la main et lui avoit osté son gantelet ; et confessa qu'il disoit tousjours : je me rens. Mais neantmoins il fust jugié à Gervaise pour ce qu'il avoit mise sa main dedans celle de Gervaise et lui avoit donné sa foy. Et fut dit que, quant le prisonnier ne pourroit parler, maiz qu'il touchast de la main, que encores souffisoit - il, mais qu'il touchast ou dedans de la main ; et le premier qui touche dedans la main dextre,



l'emporte. Ainsi fut jugié à Gervaise qui l'en emmena ; mais Gervaise mena Richart soupper avecques luy en son logeiz, et lui donna une petite haquenée qu'il avoit, pour ce qu'il lui avoit aidé à le [225] sauver. Gervaise avoit abutiné tous ceulx qui y estoient, pour ce qu'ilz vouloient tuer son prisonnier. Mais il fut dit qu'ilz n'en auroient riens, sinon à sa requeste, s'il en eust appelé aucun pour luy aider à le garder et qu'il eust laissé à faire son preu autre part pour cela faire. En cellui point, il y auroit butin et non aultrement.